



Organisation
des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Revue internationale
des forêts
et des industries
forestières

Vol. 58
2007/3

228

Rédactrice: A. Perlis

Comité consultatif de rédaction:

F. Castañeda, R. Czudek, T. Hofer, D. Kneeland,
A. Perlis, L. Russo, T. Vahänen, P. Vantomme,
M.L. Wilkie

Conseillers émérites:

J. Ball, I.J. Bourke, C. Palmberg-Lerche

Conseillers régionaux:

C. Carneiro, P. Durst, P. Koné, E. Mansur,
K. Prins

Unasylva paraît en anglais, français et espagnol. Les abonnements sont gratuits. Pour souscrire, s'adresser par courriel à unasylva@fao.org.

Les demandes d'abonnement venant d'institutions (bibliothèques, sociétés, organisations et universités, par exemple) sont préférables aux demandes individuelles, afin de rendre la revue accessible à davantage de lecteurs.

Tous les numéros d'*Unasylva* sont disponibles en ligne à titre gratuit à l'adresse suivante: www.fao.org/forestry/unasylva.

Veuillez envoyer vos commentaires et questions à: unasylva@fao.org

Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO.

Les articles signés expriment les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la FAO.

Les appellations employées et la présentation des données n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Pour se procurer les publications de la FAO mentionnées dans *Unasylva*, s'adresser aux points de vente dont la liste figure à l'intérieur de la couverture. La FAO prendra les commandes des pays où il n'y a pas de point de vente. Veuillez contacter le Groupe des ventes et de la commercialisation, Division de la communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Tél.: (+39) 06 57051;
Télécopie: (+39) 06 5705 3360;
Télex: 625852/625853/610181 FAO I;
Courriel: publications-sales@fao.org

Photo de couverture:

FAO/FO-0456/C. Palmberg-Lerche (Grèce)

Table des matières

Éditorial	2
<i>C.T.S. Nair</i> Échelle, marchés et économie: les petites entreprises dans un environnement en voie de mondialisation	3
<i>F. Romano</i> Évolution du régime foncier des forêts en Afrique: promotion de la gestion forestière locale	11
<i>J. Liu et J. Yuan</i> Le boom de la Chine dans la gestion familiale des forêts	19
<i>F. Hirsch, A. Korotkov et M. Wilnhammer</i> La propriété forestière privée en Europe	23
<i>D.J. Macqueen</i> Relier les petites entreprises de façon à améliorer la vie des populations forestières	26
<i>T. Hill, Y. Ouedraogo et L. Conditamde</i> L'entreprise villageoise d'exploitation des arbres au Burkina Faso – appuyer le développement des petites entreprises dont l'activité est fondée sur les produits forestiers non ligneux	32
<i>R. Junkin</i> Surmonter les barrières à l'accès des petits exploitants forestiers aux services financiers: le cas des entreprises forestières communautaires du Petén, Guatemala	38
<i>L. Jylhä</i> Les associations de gestion forestière – l'importance de la coopération pour les propriétaires forestiers	44
<i>A. Gaižutis</i> Promouvoir la petite foresterie en Lituanie par la constitution d'un réseau de commercialisation pour les échanges de bois et les services forestiers	48
<i>A.A. Nawir, H. Kassa, M. Sandewall, D. Dore, B. Campbell, B. Ohlsson et M. Bekele</i> Stimuler la petite arboriculture – les leçons d'Afrique et d'Asie	53
<i>P. Dugan</i> Les petites opérations forestières: exemples de la région Asie et Pacifique	60
<i>I. Ota</i> Une coopérative de propriétaires forestiers au Japon: obtenir les avantages de la certification pour les petites forêts	64
La FAO et la foresterie	67
Le monde forestier	70
Livres	72

La foresterie à petite échelle

La foresterie à petite échelle – qui réunit ici toutes les activités relatives à la propriété, la gestion et les entreprises forestières – peut contribuer de manière significative au développement économique et social, lorsque la situation est propice. Ce numéro d'*Unasylva* examine les conditions et le soutien qui favorisent ce type de foresterie. Le terme «petit» n'est pas employé ici dans le sens de nombre mais est utilisé librement. Les petites entreprises, par exemple, sont celles dotées de moins de pouvoir, celles qui appartiennent à des particuliers ou des communautés vivant près de la forêt et celles qui peuvent réellement contribuer aux moyens d'existence et au développement rural durables.

Le premier article aborde des questions qui transcendent le secteur forestier. C.T.S. Nair se penche sur certains des problèmes économiques auxquels se heurtent les petites entreprises en général, et les petites entreprises forestières en particulier, dans un climat de mondialisation accélérée. L'article examine les liens entre la taille, les marchés et les rendements économiques, et met l'accent sur les problèmes que présente la participation des petites entreprises aux chaînes de valeur mondiales.

Des droits de propriété forestière sûrs et bien définis sont essentiels à la gestion durable des forêts par les petits exploitants, et au succès des petites entreprises forestières. En Afrique, la plupart des forêts appartiennent à l'État qui les gère, mais de nombreux pays ont réformé leur régime foncier pour favoriser la gestion forestière au niveau local. F. Romano en donne plusieurs exemples, soulignant les facteurs propices à leur succès.

Dans la Chine rurale, où la terre appartient à l'État ou à des collectivités, le système de responsabilité familiale confie la gestion de la plupart des forêts collectives à des ménages individuels. J. Liu et J. Yuan décrivent certains des aspects de la réforme du régime foncier des forêts, mise en œuvre récemment, qui ont influencé la foresterie familiale, soulignant les défis institutionnels (sur le plan des politiques, de la législation et de l'administration) qu'elle doit relever.

Près de la moitié de la superficie forestière européenne est privée. F. Hirsch et ses coauteurs résument les résultats d'une enquête sur la propriété privée des forêts menée en 2006/2007, observant les tendances dont il faut tenir compte dans la formulation des politiques, comme l'urbanisation et le vieillissement des propriétaires, la multiplication des petites exploitations et la fragmentation des propriétés.

Les petites entreprises sont souvent essentielles à la qualité de la vie de ceux qui dépendent de la forêt. Pourtant, elles sont fréquemment pénalisées par l'éloignement de l'information sur les marchés et des services financiers et de développement commercial, et par des politiques qui favorisent les grandes entreprises. D.J. Macqueen étudie comment mieux les relier non seulement entre elles, grâce à des associations, mais aussi aux décideurs, aux fournisseurs de services et aux marchés.

Ensuite, T. Hill et ses coauteurs passent en revue au Burkina Faso les progrès accomplis par l'entreprise villageoise d'exploitation des arbres, une initiative visant le renforcement des capacités des ménages ruraux pauvres pour les aider à tirer des revenus du commerce des produits forestiers non ligneux. L'accent porte

sur les activités commerciales possibles et sur la manière de surmonter l'isolement vis-à-vis des marchés.

Au cours des dernières décennies, les petites entreprises ont pu bénéficier de façon croissante de services de microfinance, mais dans de nombreux pays en développement il est très difficile de les obtenir hors des centres urbains. Cependant, à Petén, au Guatemala, les banques commerciales ont fourni des services financiers aux concessions forestières communautaires. R. Junkin évalue les conditions qui ont poussé les banques à intervenir, ainsi que les avantages pour les entreprises.

Les coopératives et les associations aident à réduire l'isolement de la foresterie à petite échelle en fournissant des informations, des avis et un soutien à la gestion, ainsi que des possibilités de constituer des réseaux et de communiquer. L. Jylhä décrit le réseau bien développé des associations de gestion forestière de Finlande, qui relie les propriétaires forestiers privés au niveau local et au-delà; il a également servi de modèle à appliquer dans d'autres pays.

En Lituanie, les coopératives de propriétaires forestiers représentent un phénomène relativement nouveau, qui n'est apparu qu'avec la restauration de la propriété privée à la suite de l'indépendance du pays en 1991. Le processus de restitution des terres en cours a généré une série de petites propriétés forestières fragmentées, ce qui crée des problèmes pour l'approvisionnement durable en bois rond. A. Gaižutis raconte comment le réseau de l'Association des propriétaires forestiers de Lituanie a contribué à créer un système de services et de commercialisation du bois à partir des forêts privées familiales.

Les petits producteurs et les ménages pauvres des pays en développement ne récoltent qu'une petite portion des avantages commerciaux tirés des plantations forestières. A.A. Nawir et ses coauteurs examinent les incitations susceptibles de stimuler la plantation d'arbres à petite échelle au titre de différents programmes – foresterie paysanne, gestion collective organisée initialement par le gouvernement et initiatives des sociétés privées (mécanismes de sous-traitance). Sur la base d'exemples venant d'Asie et d'Afrique, l'article décrit les conditions qui favorisent la plantation d'arbres à petite échelle et durable.

Lorsque les communautés forestières ont besoin de volumes modestes de sciages, la récolte à petite échelle – y compris l'utilisation de la traction animale, les outils simples et le tronçonnage des grumes dans la forêt – peut créer des emplois et des débouchés rémunérateurs, tout en évitant d'endommager l'environnement. P. Dugan examine les avantages des petites opérations forestières dans différents lieux de l'Asie et du Pacifique.

Obtenir la certification – qui peut encourager les propriétaires forestiers à gérer leurs forêts durablement – est un défi pour les petits exploitants. Au Japon, où la plupart des forêts leur appartiennent, ils essaient d'acquiescer la certification par l'entremise des coopératives. I. Ota raconte l'histoire de succès de la coopérative des propriétaires forestiers de Yusuvara.

Le message central de chacun de ces articles est que des politiques et une législation de soutien, ainsi que des droits de propriété et de gestion forestières clairs et sûrs, sont fondamentaux pour assurer un environnement favorable à la foresterie à petite échelle. L'autre message important est que les petits exploitants et les petits entrepreneurs ont besoin les uns des autres. Les coopératives et les associations leur permettent de bénéficier d'économies d'échelle et d'obtenir les avantages dont jouissent les grandes propriétés/entreprises pour gérer leurs forêts, vendre leurs produits, obtenir des crédits, acquiescer la certification et partager leurs connaissances et compétences.

Échelle, marchés et économie: les petites entreprises dans un environnement en voie de mondialisation

C.T.S. Nair

Dans de nombreux secteurs, les petites entreprises ont longtemps dominé l'activité économique, mais elles devront relever de nouveaux défis dans le cadre de la mondialisation. Quels enseignements ces petites entreprises peuvent-elles tirer du scénario global?

«Des rendements accrus s'obtiennent, dans un système mécanique, par le passage à une plus grande échelle. Davantage de puissance veut dire davantage de production: plus la taille est grande, meilleurs seront les résultats. Mais ce principe ne s'applique pas aux systèmes biologiques. Dans ce domaine, la taille suit les fonctions.... C'est pourquoi, de plus en plus souvent, la question de la taille adaptée à une tâche donnée revêtira de l'importance. Qui s'acquittera mieux de cette tâche: une abeille, un oiseau-mouche, une souris, un chevreuil ou un éléphant? Ils sont tous nécessaires, mais pour différentes tâches et dans un milieu écologique différent.»

Drucker, 1990

Un article de fond de la revue *Time* de décembre 2005 a mis en évidence le déclin de l'industrie italienne du mobilier en bois, si renommée jadis, déclin attribué principalement à la concurrence des exportations chinoises (Gumbel, 2005). Il est intéressant de noter que, tant en Italie qu'en Chine, le mobilier est produit, dans une large mesure, par de petites et moyennes entreprises. Indépendamment de leur taille, même des entreprises établies de longue date et florissantes, comme dans le cas de l'industrie italienne du mobilier, sont vulnérables aux changements survenant dans leur environnement extérieur. Il n'y a là rien de nouveau, à l'exception du fait que le rythme accéléré de la mondialisation et l'apparition d'un «monde plat» (Friedman, 2005) ont multiplié les incertitudes, et que ces changements sont mieux documentés et communiqués maintenant que ce qu'ils ne l'étaient autrefois.

Les petites entreprises jouent un rôle

important dans presque tous les secteurs – agriculture, élevage, pêche, forêts, industries, services, etc. – et, dans certains pays, elles sont à la base des moyens d'existence de la majorité de la population. La plupart des petites entreprises étaient, traditionnellement, conçues pour satisfaire la demande des marchés locaux. Pour atteindre des marchés plus importants, elles doivent augmenter le volume ou la valeur de la production. Dans un milieu commercial orienté principalement vers le développement des grandes entreprises, les petites entreprises opèrent dans des conditions inégales. La mondialisation a ajouté une nouvelle dimension à ce déséquilibre; parallèlement aux nouvelles occasions, sont apparus de nouveaux enjeux, notamment lorsque les différences politiques, sociales, économiques et techniques entre les pays renforcent les inégalités. La gestion de cette disparité est devenue le thème principal des débats sur le commerce mondial et le développement.

Les petites entreprises jouent aussi un rôle important dans la transformation, le transport et la commercialisation des produits ligneux et non ligneux. Dans de nombreux pays, la production elle-même est confiée de façon croissante aux petits exploitants. La fourniture de services environnementaux, comme les loisirs, est un autre domaine où les petites entreprises interviennent de plus en plus souvent.

Le présent article examine certains des problèmes économiques auxquels se heurtent les petites entreprises, y compris celles du secteur forestier. Il étudie les liens entre l'échelle, les marchés et les rendements économiques, en particulier dans le cadre de la mondialisation. Après avoir analysé la dynamique du développement des petites entreprises, en tenant

C.T.S. Nair est économiste principal, Division de l'économie et des politiques forestières, Département des forêts, FAO, Rome.

compte des retombées des changements sur les chaînes de valeur, il présente les thèmes clés de leur développement futur et la pertinence des diverses interventions.

MOSAÏQUE DES ENTREPRISES EN ÉVOLUTION

Les entreprises humaines se groupent en diverses catégories en fonction de leur taille. À une extrémité de la fourchette on trouve des unités familiales (micro-entreprises) aux investissements limités, qui exploitent dans une large mesure les ressources et les compétences locales et produisent pour les marchés locaux. Dans le secteur forestier, elles comprennent les entreprises productrices de sciages de long et de charbon de bois ou qui s'occupent de la collecte et de la transformation de produits forestiers non ligneux. À l'autre extrémité se situent les grandes industries dont les investissements s'élèvent à plusieurs milliards de dollars, qui exploitent les ressources quelle qu'en soit la provenance et servent les marchés de tous les continents. Elles sont représentées dans le domaine forestier par les grandes usines de sciage de long, de contreplaqué, et de pâte et papier, les grandes entreprises de plantation et les détaillants de meubles. La répartition des entreprises le long de la fourchette évolue au fil du temps, en fonction des changements intervenant dans l'environnement économique, politique et institutionnel général. Il faut interpréter le nouveau rôle actuel et naissant des petites entreprises dans ce cadre élargi.

Les petites et moyennes entreprises ont dominé tous les secteurs de l'activité économique jusqu'au début de la révolution industrielle, quand les progrès technologiques, en particulier dans le secteur de la fabrication et du transport, ont permis à certaines d'entre elles d'accroître leur production. Les grandes entreprises, tant publiques que privées, ont bénéficié considérablement de l'accès amélioré aux intrants et aux nouveaux grands marchés nationaux et mondiaux. Elles sont devenues les symboles du progrès, et influencent les politiques, la législation et les investissements. Un facteur d'une importance considérable a été la naissance des grandes entreprises transnationales, dont la part dans la production et la distribu-

tion des produits et services s'est accrue énormément ces dernières décennies, de même que leur incidence directe et indirecte sur les politiques nationales et internationales.

Néanmoins, les petites entreprises restent un segment dynamique de la plupart des économies. Malgré les efforts accomplis pour leur fournir une identité fondée sur des critères comme la taille de l'exploitation, le nombre d'ouvriers employés et le capital investi, les petites entreprises réalisent des activités fortement hétérogènes. Elles fournissent une variété de produits et de services, utilisant des techniques diverses et répondant à la demande de différents marchés. L'attention accrue qui est accordée à leur développement est due, pour une large part, à leur rôle dans l'augmentation des revenus et de l'emploi, la production de biens fondamentaux et la réduction de la pauvreté (FAO, 2005; Kozak, 2007).

Le grand nombre de leurs démarrages et clôtures traduit le dynamisme du secteur. Les petites entreprises incarnent l'initiative individuelle car, les besoins d'investissement étant faibles et leur accès étant relativement facile, les particuliers peuvent courir des risques et investir dans les petites entreprises et se retirer quand les affaires se détériorent. On peut donc dire que de nombreuses petites entreprises n'ont pas les compétences et ressources nécessaires pour opérer avec efficacité et sont mal préparées à faire face aux problèmes qu'elles doivent affronter. Notamment, elles ont de grandes difficultés à attirer des compétences intéressantes en matière de gestion.

De ce fait, le nombre de fermetures des petites entreprises est très élevé.

En Inde, par exemple, près de 37 pour cent des 23 millions de petites usines recensées en 2001/2003 étaient fermées. Les données détaillées relatives à 750 000 unités actives ont montré qu'environ 14,5 pour cent se heurtent à des problèmes, tels que la diminution de plus de 50 pour cent de la valeur nette, des retards de plus de 12 mois dans le remboursement des prêts ou une baisse de la production brute pendant trois années consécutives (Gouvernement de l'Inde, 2003). D'après la majorité de ces entreprises, le problème principal résidait dans l'absence de demande.

LE MONDE DYNAMIQUE DES PETITES ENTREPRISES

L'avenir des petites entreprises, y compris celles du secteur forestier, dépendra dans une large mesure de leur capacité à s'adapter à l'évolution des marchés, aux améliorations technologiques, à la transition du secteur informel au secteur formel et aux caractéristiques des chaînes de valeur dont elles font partie.

Nouveaux marchés et échelle de production

La taille des entreprises est étroitement liée à celle des marchés, aux caractéristiques des produits demandés et à la technologie adoptée. Les difficultés de transport ont fortement favorisé la production, la transformation et le marché à petite échelle des produits forestiers ligneux et non ligneux dans de nombreux pays. Tant la demande de produits que l'approvisionnement en intrants ont été dictés par la situation socioéconomique locale qui privilégiait l'adoption de techniques traditionnelles simples.

Malgré le fléchissement de la demande de produits traditionnels, comme les paniers et les nattes en bambou, de nouveaux marchés voient le jour – ces structures en bambou provenant de la Chine sont vendues au Royaume-Uni et servent de kiosques pour les cuves thermales, le jardinage ou les loisirs



Toutefois, au cours de ces dernières décennies, les produits demandés et, par conséquent, les caractéristiques des entreprises, ont changé notablement. À mesure que baisse la demande de nombreux produits traditionnels, de nouveaux marchés voient le jour. Les produits à base de bambou en sont un exemple. Dans de nombreux pays, la petite production de paniers et tapis en bambou répondait à la demande du secteur agricole – jusqu’au moment où de nouvelles pratiques agricoles et l’apparition de produits de substitution, le plastique en particulier, ont affaibli la demande. Cependant, les nouvelles techniques et les nouveaux marchés ont stimulé la création d’entreprises produisant une variété d’autres articles en bambou, y compris les objets d’artisanat et les panneaux. Toutefois, celles qui ont subi des pertes à cause de la baisse de la demande de produits traditionnels ne sont pas nécessairement celles qui ont profité des nouvelles occasions.

Servir les marchés de masse exige une augmentation des opérations à un certain stade de la chaîne de valeur. Les économies d’échelle sont particulièrement importantes dans la transformation mécanisée, le transport, l’innovation et la commercialisation. Les sciages, les panneaux et en particulier la pâte et le papier sont produits de façon croissante dans de grandes usines, ce qui permet de réduire les coûts unitaires et d’accroître, par là même, l’avantage concurrentiel par rapport à la petite production. Les économies d’échelle sont moins évidentes dans les processus de production qui exigent la présence de terre et de main-d’œuvre, comme l’illustre l’importance croissante accordée à la participation des petits exploitants à la production de bois par le biais de partenariats entre l’industrie et les communautés.

Innovation et échelle de production

À mesure que les caractéristiques des produits demandés par le marché se modifient, il devient nécessaire d’en perfectionner les techniques. Les petites entreprises performantes investissent des ressources substantielles dans l’innovation afin de créer de nouveaux produits ou améliorer ceux existants, et notamment de les promouvoir. Toutefois, les économies d’échelle dans les domaines

de l’innovation et de la commercialisation donnent un avantage particulier aux grandes entreprises. En effet, nombre de ces dernières les utilisent comme des compétences de base, tout en confiant la production aux petites usines. L’investissement dans l’innovation comporte des risques élevés; rares sont les petites entreprises qui s’aventurent dans le développement et la promotion du produit. En outre, les grandes entreprises sont mieux placées pour protéger leurs innovations, à l’aide, par exemple, de brevets.

Ces dernières années, l’intensité technologique et de capital de la production a cru énormément tant en ce qui concerne les petites entreprises que les autres. Celles qui dépendent entièrement de facteurs de production naturels, notamment la terre et la main-d’œuvre non qualifiée, sont incapables de servir des marchés qui exigent maintenant des produits de haute qualité, raffinés et transformés.

Pourtant de nouveaux outils de production miniaturisés sont en train de révolutionner la petite production. Les petites entreprises forestières à faible intensité technologique seront sans doute supplantées par d’autres à plus forte intensité technologique et plus efficaces.

Échelle, coûts de transaction et secteur informel

Un pourcentage élevé de petites entreprises, en particulier dans les pays en développement, opèrent dans le secteur informel, hors du cadre des règlements établis. Il est relativement facile d’entrer et de sortir de ce secteur, d’où sa prédominance dans des situations où les

revenus sont faibles. Le caractère informel oblige aussi les entreprises à opérer à une échelle réduite et à être moins «visibles», comme c’est le cas pour de nombreuses petites entreprises forestières. Ces entreprises ne contribuent souvent que partiellement au revenu et à l’emploi des propriétaires et des travailleurs. Pour de nombreuses petites entreprises forestières (qui ramassent et transforment les produits forestiers non ligneux, produisent du charbon de bois et des sciages et s’occupent d’arboriculture), ces activités sont à temps partiel ou saisonnières.

La prépondérance du secteur informel est aussi due aux énormes barrières qui interdisent l’accès au secteur formel, dont des règlements et procédures complexes (Banque mondiale, 2006) et, dans le secteur forestier, des droits de propriété incertains. Dans de nombreux pays, l’enregistrement des entreprises est une démarche extrêmement tortueuse et longue, qui comporte souvent des coûts énormes, y compris des pots-de-vin. Pour la plupart des petites usines, ces coûts sont exorbitants par rapport aux avantages tirés de l’entrée dans le secteur formel. Suivant la situation générale de la gouvernance et de la transparence, les coûts de transaction que les petites entreprises doivent supporter peuvent être très élevés. Les incitations à travailler dans le secteur informel sont donc extrêmement fortes (voir l’encadré).

Toutefois, opérer dans le secteur informel impose un grand nombre d’autres coûts. Ce secteur est encombré, abaissant les revenus et provoquant l’épuisement

Étendue de l’économie informelle et part des petites et moyennes entreprises

La taille de l’économie informelle et la part des petites et moyennes entreprises varient en fonction de leur développement. Normalement, dans les pays à faible revenu, les activités informelles, qui comprennent les petites et moyennes entreprises, représentent 47 pour cent du produit intérieur brut (PIB), alors que les petites et moyennes entreprises enregistrées contribuent pour 16 pour cent et les grandes entreprises absorbent le reste. Dans les pays à revenu moyen et élevé, la part des activités informelles dans le PIB baisse à 31 et 13 pour cent, respectivement, alors que celle des petites et moyennes entreprises augmente pour atteindre 39 et 51 pour cent, respectivement. Cette augmentation énorme de la part des petites et moyennes entreprises est due à l’amélioration du contexte commercial, en particulier la réduction des coûts de transaction que comporte le passage au secteur formel.

Source: OIT, 2007.



Dans le passé, les petites entreprises – y compris un grand nombre d'entreprises forestières – ont opéré dans le secteur informel, faisant partie de chaînes de valeur locales où les possibilités d'accroître les revenus sont faibles (marché d'objets d'artisanat locaux, Brésil)

des ressources. C'est ce qui a lieu notamment dans le secteur forestier, pour la collecte de produits forestiers ligneux et non ligneux, par exemple. Naturellement, le secteur informel a aussi ses règlements, mis en application par des particuliers ou des groupes opérant hors du cadre des systèmes établis (ce qui criminalise l'activité). L'élimination des barrières à l'accès et la réduction des coûts de transaction paraissent être le seul moyen d'encourager les petites entreprises à passer du secteur informel au secteur formel.

Chaînes de valeur et petites entreprises

L'un des impacts les plus importants de la mondialisation a été la croissance accélérée du commerce international et les changements correspondants dans les chaînes de valeur. Une chaîne de valeur est représentée par les séries connectées d'entreprises, activités, ressources et connaissances participant à la création et la fourniture de produits et services aux utilisateurs finals.

À mesure qu'augmente le volume de production commercialisée, le pourcentage de produits importés présents dans le panier de consommation s'accroît, déterminant la croissance des chaînes de valeur mondiales et la contraction, ou la stagnation correspondante, des chaînes de valeur locales. Le bon rendement à long terme des petites entreprises dépendra de leurs liens avec les chaînes de valeur et de la mesure dans laquelle elles sont à même d'influencer la distribution des avantages qui en découlent. Alors que les chaînes de valeur peuvent

être locales, régionales, nationales ou mondiales, pour faciliter notre analyse nous nous occuperons des chaînes de valeur locales et mondiales.

Chaînes de valeur locales. De tout temps, les petites entreprises – y compris le grand nombre d'entre elles qui sont axées sur la forêt, comme les entreprises produisant des paniers et tapis en bambou, du charbon de bois, des sciages, des meubles et des produits forestiers non ligneux – ont fait partie de chaînes de valeur locales qui se caractérisent pas le nombre limité de stades entre la production, la transformation, le commerce et les utilisations finales. Parfois, beaucoup de ces fonctions confluent dans une seule entreprise.

Le revenu créé par les petites entreprises dépend largement de la nature de la demande locale et de la situation générale de l'économie locale. Les entre-

prises qui approvisionnent des marchés à faible revenu, propres à la majorité des pays en développement, ont souvent des difficultés à survivre économiquement. Rares sont celles capables de produire des excédents qui pourraient être réinvestis dans les améliorations de l'entreprise. Dans bien des cas, les petites entreprises forestières sont plus isolées des marchés et des services de base (comme les crédits) et sont opérées par les groupes de la société (souvent les populations autochtones) les plus faibles au plan social et économique. N'ayant que des occasions limitées, ces groupes retirent moins de revenus de telles entreprises et sont donc moins capables d'investir dans la meilleure qualité du produit, d'accroître la production et d'améliorer la gestion de l'entreprise.

S'élever dans la chaîne de valeur comporte des coûts importants pour les petites entreprises, y compris l'augmentation

Une petite entreprise qui fournit une assistance aux personnes marginalisées ou isolées par rapport aux marchés et aux services: un expert montre aux populations autochtones vivant dans les montagnes de la Sierra Madre, aux Philippines, comment extraire la résine d'almaciga (copal de Manille), qui sera exportée et utilisée dans la fabrication de vernis, peintures, savons, encres d'imprimerie et pour l'apprêtage du papier



de leur production et leur entrée dans le secteur formel. Les petites entreprises sont aussi vulnérables à la concurrence des producteurs à faible prix ailleurs, en particulier quand la qualité ou les caractéristiques des produits paraissent plus attrayantes. Dans de nombreux cas, la production à faible coût liée aux chaînes de valeur mondiales a pratiquement décimé les petites entreprises locales.

L'avenir des petites entreprises liées aux chaînes de valeur locales, surtout dans les milieux à faible revenu, est précaire. À mesure que le revenu croît et que les modes de vie évoluent, les entreprises doivent perfectionner leurs produits si elles veulent éviter de perdre complètement leur part du marché. Les entreprises forestières traditionnelles liées aux chaînes de valeur locales se heurtent à des problèmes particuliers du fait qu'elles dépendent, pour une large part, de matières premières de faible valeur obtenues localement et d'une main-d'œuvre non qualifiée.

Chaînes de valeur mondiales. À mesure que progresse la mondialisation, la portée des chaînes de valeur mondiales s'étend. Elles comportent de multiples acteurs et stades, reliant la production, la transformation, la logistique, la publicité, la vente en gros et le commerce de détail – et sont donc complexes à gérer. Ces chaînes de valeur transforment la production, le commerce et l'investissement (Abonyi, 2007), et contribuent à accroître le volume de production et à faciliter l'amélioration de la transformation. La survie des petites entreprises dépend de façon croissante de leur capacité de se relier aux chaînes de valeur mondiales. Même les services environnementaux, comme la fourniture de matériel de récréation, le piégeage du carbone et la protection de la biodiversité, imposeront le développement d'activités qui exigent un minimum de liens avec les chaînes de valeur mondiales.

La part des avantages que les petites entreprises tirent de leur participation aux chaînes de valeur mondiales dépend du caractère irremplaçable de leur contribution, de leur compréhension du fonctionnement général de la chaîne de valeur, de la transparence de l'information et de la communication le long de la chaîne de valeur, et de leur pouvoir de négociation.

Il existe des différences énormes à cet égard entre l'adhésion à une chaîne de valeur établie et la création d'une chaîne entièrement neuve.

Les chaînes de valeur établies peuvent faciliter le processus d'augmentation ou d'amélioration qualitative de la production nécessaire pour exploiter les marchés éloignés. Les facteurs de croissance importants, comme la conception du produit, la logistique, le marquage et la vente de détail, sont accaparés par des acteurs mondiaux, alors que les petites entreprises se concentrent sur la production. Cependant, ces petites usines qui connaissent mal le fonctionnement de chaînes de valeur aussi vastes pourraient ne pas bénéficier pleinement de leur adhésion, même si le produit finit par être écoulé sur des marchés à revenu élevé (voir l'encadré). Pour participer à certaines chaînes de valeur mondiales dirigées par des organisations transnationales de vente au détail, les entreprises doivent

respecter des caractéristiques techniques et des calendriers de livraison rigoureux qui pourraient compromettre leur indépendance, initiative et souplesse.

Là où existent des chaînes de valeur bien établies, il est extrêmement difficile d'en créer de semblables, ce qui laisse aux petites entreprises très peu de marge pour accroître leur accès au marché. Les pressions publiques, notamment des groupes de consommateurs, pourraient aider à assurer la responsabilité sociale et environnementale, permettant une distribution loyale des avantages parmi les participants à la chaîne de valeur. Le code volontaire des pratiques de travail de l'Initiative du commerce éthique, par exemple, une alliance de sociétés, syndicats et organisations non gouvernementales, a contribué considérablement à améliorer les conditions de travail (Barrientos et Smith, 2006). Les organisations de commerce équitable ont aidé à mettre en place de nouvelles chaînes de valeur

Les petites entreprises dans une chaîne de valeur mondiale établie: l'exemple de l'industrie du mobilier en bois

Dans l'industrie du mobilier en bois, les détaillants transnationaux qui dirigent les principales fonctions obtiennent une part importante de la valeur finale des produits (Kaplinsky, Morris et Readman, 2002). La baisse des prix unitaires a forcé les détaillants à se procurer les approvisionnements de pays où les coûts sont faibles, transférant l'emplacement de la production de meubles, par exemple, dans certains pays d'Europe de l'Est, en Chine, au Viet Nam et en Indonésie (Kaplinsky et Readman, 2005). Cette course vers le bas a accru la concurrence parmi les petites entreprises qui approvisionnent souvent la même chaîne de valeur mondiale – entraînant une réduction des salaires, des conditions de travail inacceptables, voire même l'utilisation de bois récolté illégalement (Loebis et Schmitz, 2005). Dans certains cas, comme pour l'industrie du mobilier en Afrique du Sud, la croissance des exportations a effectivement abouti à une baisse du revenu réel (un phénomène connu sous le nom de croissance qui détermine la misère) (Kaplinsky, Morris et Readman, 2002).

Ce fabricant de yachts de luxe aux États-Unis a sa fabrique dans le sud de la Chine où les coûts sont faibles



MARLOW MARINE SALES

qui visent les créneaux, tirant parti de la volonté des consommateurs de payer un prix plus élevé pour des produits qui sont durables sur le plan environnemental et socialement acceptables (Redfern et Snedker, 2002). La création de telles nouvelles chaînes de valeur a permis de revitaliser les petites entreprises (voir l'encadré). Toutefois, un nouveau gros problème concernant les créneaux est leur instabilité, en particulier quand les techniques de production et de transformation peuvent être aisément reproduites.

Bien que les chaînes de valeur mondiales offrent aux petites entreprises de nouvelles occasions de surmonter certaines des contraintes du marché, leur adhésion est fortement subordonnée à leur capacité de respecter les normes de qualité du produit. Certaines petites entreprises doivent opérer dans une situation plus formelle et améliorer leurs compétences en matière de production et de gestion. L'adhésion aux normes internationales, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité, est indispensable. Ces exigences dépassent souvent leurs capacités, ce qui entraîne leur exclusion

de marchés plus intéressants (Abonyi, 2007). C'est ainsi que l'accès aux marchés des produits forestiers certifiés est beaucoup plus facile pour les grandes plantations industrielles que pour les petits exploitants.

INTERVENTIONS À L'APPUI DES PETITES ENTREPRISES

De nombreux types d'intervention ont été tentés pour promouvoir le développement des petites entreprises, y compris celles du secteur forestier. Parmi les exemples figurent les suivants:

- affectation de certains produits et services uniquement aux petites entreprises pour les protéger contre la concurrence des grandes industries;
- amélioration de l'accès au crédit, aux technologies, aux compétences et aux informations sur le marché (services de développement des entreprises);
- promotion des associations, groupes et coopératives pour aider les petites entreprises à bénéficier des économies d'échelle dans l'achat d'intrants, le transport et la promo-

tion des produits et la recherche et le développement (Macqueen *et al.*, 2006), et pour augmenter leur pouvoir de négociation et éviter leur exploitation par les intermédiaires et les grandes chaînes de valeur.

- création d'un environnement commercial propice, notamment pour éliminer un grand nombre d'obstacles qui imposent aux petites entreprises des coûts de transaction élevés (Donovan *et al.*, 2006).

S'il est vrai que certaines de ces interventions ont visé à compenser les pertes de la petite production, la plupart ont été réalisées afin d'atteindre des objectifs socioéconomiques plus généraux, comme l'emploi et la création de capital, la réduction de la pauvreté et le développement rural.

L'affectation de produits exclusivement aux petites entreprises s'est révélée inefficace. Elle a freiné la concurrence, encouragé l'inefficacité et interdit l'évolution de petites entreprises vigoureuses. Beaucoup de ces petites entreprises dépendent désormais de mesures protectionnistes et de subventions publiques élevées, ce qui compromet leurs innovations à long terme, leurs gains en efficacité et leur capacité de soutenir la concurrence dans un environnement mondial (Bhavani, 2006).

La fourniture de services de développement des entreprises dans la plupart des pays en développement a relevé largement du domaine public et s'est révélée inefficace et fortement dépendante des subventions publiques. La fourniture est de plus en plus fréquemment le fait d'associations, coopératives ou groupes qui opèrent souvent avec efficacité, comme dans le cas des associations d'arboriculteurs dans certains pays, ou de groupes de producteurs de meubles. Toutefois, leur efficacité dépend, dans une large mesure, de l'environnement général, politique, social et économique.

Une attention croissante a, dès lors, été accordée à l'amélioration du contexte commercial dans son ensemble, afin d'éliminer les barrières économiques auxquelles se heurtent les entreprises. Cela est particulièrement important pour réduire les coûts des opérations commerciales et pour faciliter le passage des activités informelles aux activités formelles, ce qui offre de nombreuses

Création de nouvelles chaînes de valeur: la production manuelle de papier au Népal

Au Népal, la production manuelle de papier fondée sur le lokta (les espèces forestières *Daphne bhoutala* et *Daphne papyracea*) remonte au moins au douzième siècle, quand le papier était produit dans plusieurs endroits pour les registres publics et les textes religieux. À la suite de la concurrence due aux importations, d'abord d'articles en papier fabriqués à la main du Tibet dans les années 30 et ensuite du papier fabriqué à la machine de l'Inde dans les années 60, l'industrie du papier fabriqué à la main au Népal s'était pratiquement effondrée. Les connaissances traditionnelles sur la production du papier à base de lokta se limitaient à quelques familles seulement dans les districts de Baglung et de Parbat. La croissance du tourisme dans les années 70 a entraîné la reprise de l'industrie et mis en évidence, par la suite, l'occasion d'exploiter les marchés internationaux. Le projet UNICEF/Agricultural Development Bank of Nepal (ADB) «Développement communautaire par la production de papier fait à la main», lancé en 1980, a profité des débouchés favorables du marché en facilitant la création d'une chaîne de valeur mondiale. Une fabrique artisanale a été créée dont les produits finaux comprennent les cartes de vœux de l'UNICEF. À l'heure actuelle, il existe environ 600 usines de papier fabriqué à la main dans le pays, y compris 377 usines enregistrées. Sur ce chiffre, 175 produisent environ 30 000 tonnes d'articles en papier annuellement. L'industrie va croissant à un taux annuel de 16 pour cent et le papier est fabriqué maintenant dans 16 districts de montagne. La participation de la communauté à la gestion des forêts, par l'entremise de groupes d'utilisateurs de la forêt, a favorisé la régénération de *Daphne* spp., et un grand nombre de ces groupes d'utilisateurs se consacrent à la production manuelle du papier. D'après les statistiques, l'industrie emploie environ 28 000 personnes dont plus de 70 pour cent sont des femmes.

Source: Biggs et Messerschmidt, 2005; Subedi, Binayee et Gyawali, 2006.



Les créneaux et les chaînes de valeur locaux offrent des occasions intéressantes aux petites entreprises forestières: une petite entreprise au Pakistan fabrique des crosses et des battes à cricket pour le marché international

occasions aux petites entreprises, y compris un meilleur accès au crédit, aux marchés et aux technologies. Un contexte commercial amélioré encourage aussi l'innovation et l'esprit d'entreprise et permet de mobiliser des ressources à partir de la «base de la pyramide» (Prahalad, 2005) à savoir, les nombreuses personnes appartenant à la strate des faibles revenus qui reste actuellement inexploitée. Cependant, la création d'un contexte commercial favorable est un défi de taille, car elle est étroitement liée à l'amélioration de la gouvernance et au développement politique, social et économique, élargi.

Avec les progrès de la mondialisation, la plupart des pays font face à un dilemme important à savoir, comment protéger les entreprises nationales contre la concurrence déloyale réelle et perçue due aux importations. Il est vrai que des différences politiques, économiques et institutionnelles entre les pays entraînent des inégalités, offrant des avantages concurrentiels à ceux qui opèrent dans un milieu propice. La demande de barrières protectionnistes pour éviter la concurrence «déloyale» sera forte mais devrait être évitée en faveur de la création de capacités intérieures, parallèlement à une ouverture progressive à la concurrence (Bhagwati, 2004).

LES PETITES ENTREPRISES: ROMANTISME OU RÉALITÉ?

Ce que deviendront les petites entrepri-

ses, y compris celles du secteur forestier, dépendra dans une large mesure de l'évolution globale, sociale, économique et technologique. Elles continueront certainement à jouer un rôle important dans la production de biens et services et la création d'emplois et de revenus considérables dans la plupart des pays, tant en développement que développés. Cependant, le caractère de ces entreprises subira des changements, dictés par la nouvelle demande. De nombreuses entreprises traditionnelles disparaîtront sans doute à mesure que la demande s'oriente vers de nouveaux produits. Simultanément, de nouveaux débouchés se présentent parallèlement à l'abandon, par les producteurs de produits ligneux et non ligneux, du grand secteur public et des entités sociales importantes. Bien que de nombreuses petites entreprises se relieront étroitement aux chaînes de valeur mondiales, d'autres continueront à opérer indépendamment, visant les créneaux nationaux et mondiaux. Le passage des biens produits en masse aux biens faits sur mesure favorisera particulièrement les petites entreprises.

Notamment, les progrès des technologies de l'information et des communications bénéficieront considérablement aux petites entreprises, les aidant à s'orienter vers de nouveaux domaines de production. Ces technologies commencent déjà à réduire les désavantages auxquels faisaient face les petites entreprises pour obtenir des informations sur les marchés et les prix (Moodley, 2003). Le commerce électronique réduit les coûts de transaction (Cox, 2004), et les améliorations des techniques de transport facilitent la vente de petits lots de marchandises. Les limites des marchés

locaux s'étendent, dans une certaine mesure, au-delà de ce qui a été traditionnellement considéré comme local. Ceux qui sont à même de profiter de ces outils supplanteront ceux qui n'en sont pas capables. Le développement permanent des technologies deviendra indispensable pour maintenir la concurrence et, par là même, survivre.

En facilitant le développement des petites entreprises, il faudrait préférer le réalisme aux perceptions romantiques. Le fait d'être petit n'est ni beau ni laid. Suivant le contexte social, politique et économique régnant, les petites entreprises peuvent exploiter la main-d'œuvre et les ressources naturelles de façon défavorable, ou elles peuvent contribuer notablement au développement social et économique et des moyens d'existence des pauvres. Ce qu'il faut c'est une vision objective de ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas accomplir. Les priorités et les stratégies devront tenir compte de la dynamique du changement social à long terme afin d'éviter l'erreur d'appuyer des entreprises simplement parce qu'elles sont petites et axées sur la forêt. L'orientation devrait, dans une large mesure, promouvoir l'esprit d'entreprise et viser à créer un milieu favorable pour que les petites entreprises puissent se développer de façon autonome. ♦



Bibliographie

- Abonyi, G.** 2007. *Linking Greater Mekong sub-region enterprises to international markets: the role of global value chains, international production networks and enterprise clusters*. Studies in Trade and Investment 59. New York, E.-U.A., Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Disponible sur internet: www.unescap.org/tid/publication/indpub2439.asp
- Banque mondiale.** 2006. *Doing business in 2007: how to reform*. Washington, DC, E.-U.A.
- Barrientos, S. et Smith, S.** 2006. *The ETI code of labour practice: do workers really benefit?* Main findings and recommendations from an independent assessment for the Ethical Trading Initiative. Sussex, Royaume-Uni, Institute of Development Studies, University of Sussex. Disponible sur internet: www.ethicaltrade.org/Z/lib/2006/09/impact-report/index.shtml
- Bhagwati, J.** 2004. *In defense of globalization*. New York, NY, E.-U.A., Oxford University Press.
- Bhavani, T.A.** 2006. *Globalisation and Indian small scale industries: technology and competitiveness*. New Delhi, Inde, Ane Books India.
- Biggs, S. et Messerschmidt, D.** 2005. Social responsibility in the growing handmade paper industry of Nepal. *World Development*, 33(11): 1821–1843.
- Cox, M.** 2004. Exporting for small scale forestry enterprises. In *Proceedings, International Symposium on Contributions of Family Farm Enterprises to Sustainable Rural Development*, Gengenbach, Allemagne, 28 juillet – 1^{er} août 2002, p. 159-169. Fribourg, Allemagne, Forstliche Versuchs- und Forschungsanstalt Baden-Württemberg.
- Donovan, J., Stoian, S., Macqueen, D. et Grouwels, S.** 2006. *The business side of sustainable forest management: small and medium forest enterprise development for poverty reduction*. Natural Resources Perspectives 104. Londres, Royaume-Uni, Overseas Development Institute (ODI). Disponible sur internet: www.odi.org.uk/nrp/nrp104.pdf
- Drucker, P.** 1990. *The new realities*. New York, E.-U.A., Harper and Row.
- FAO.** 2005. *Microfinance et petites entreprises forestières*. Étude FAO: forêts n° 146. Rome. Disponible sur internet: www.fao.org/docrep/008/a0226e/a0226e00.htm
- Friedman, T.** 2005. *The world is flat: a brief history of the twenty-first century*. New York, E.-U.A., Farrar, Straus and Giroux.
- Gouvernement de l'Inde.** 2003. *Third All India Census of Small Scale Industries 2001–2002: quick results at a glance*. New Delhi, Inde, Ministry of Small Scale Industries.
- Gumbel, P.** 2005. Twilight in Italy. *Time*, 166(23): 20–25 (5 décembre).
- Kaplinsky, R., Morris, M. et Readman, J.** 2002. The globalization of product markets and immiserizing growth: lessons from the South African furniture industry. *World Development*, 30(7): 1159–1177.
- Kaplinsky, R. et Readman, J.** 2005. Globalization and upgrading: what can (and cannot) be learnt from international trade statistics in the wooden furniture sector? *Industrial and Corporate Change*, 14: 679–703.
- Kozak, R.** 2007. *Small and medium forest enterprises: instruments of change in the developing world*. Washington, DC, E.-U.A., Rights and Resources Institute.
- Loebis, L. et Schmitz, H.** 2005. Java furniture makers: globalisation winners or losers? *Development in Practice*, 15(3/4): 514–521.
- Macqueen, D., Bose, S., Bukula, S., Kazzora, C., Ousma, S., Porro, N. et Weyerhaeuser, H.** 2006. *Working together: forest-linked small and medium enterprise associations and collective action*. Gatekeeper Series n° 125. Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).
- Moodley, S.** 2003. E-commerce and export markets: small furniture producers in South Africa. *Journal of Small Business Management*, 41(3): 317–324.
- Organisation internationale du travail (OIT).** 2007. *Report VI: The promotion of sustainable enterprises*. Conférence internationale du travail, 96^e session. Genève. Disponible sur internet: www.ilo.org/public/english/standards/reim/ilc/ilc96/pdf/rep-vi.pdf
- Prahalad, C.K.** 2005. *The fortune at the bottom of the pyramid – eradicating poverty through profits*. Philadelphie, Pennsylvanie, E.-U.A., Wharton School Publishing, University of Pennsylvania.
- Redfern, A. et Snedker, P.** 2002. *Creating market opportunities for small enterprises: experiences of the fair trade movement*. SEED Working Paper n° 30. Genève, Suisse, OIT.
- Subedi, B.P., Binayee, S. et Gyawali, S.** 2006. Handmade paper value chain of Nepal: prospects and challenges in growth, distributional equity and conservation. Presented at the 11th Conference of the International Association for the Study of Common Property, Bali, Indonésie, 19–23 juin. Disponible sur internet: dlc.dlib.indiana.edu/archive/00002036 ♦

Évolution du régime foncier des forêts en Afrique: promotion de la gestion forestière locale

F. Romano

Des régimes fonciers des forêts clairs, sûrs et diversifiés sont essentiels à la gestion durable des forêts communautaires, des petites forêts privées et des forêts familiales.

En Afrique, les régimes fonciers des forêts se caractérisent principalement par la propriété publique, la majorité des forêts étant sous le contrôle et la gestion directs du gouvernement. Toutefois, des changements se produisent, notamment dans la gestion forestière qui passe de façon croissante de l'État aux communautés locales. Le présent article, fondé sur une étude entreprise récemment par la FAO (voir l'encadré, page suivante), examine certains exemples, et analyse les facteurs qui concourent ou s'opposent au succès d'autres formes de régimes fonciers. Il examine les systèmes qui ont su répondre aux besoins locaux et soutenir la gestion durable des forêts parce que la propriété était sûre et que les processus de diversification étaient adaptés, favorisant par là même la gestion forestière locale. Il met l'accent sur la sécurité de l'occupation comme base de la gestion forestière durable.

QUE REPRÉSENTE LE RÉGIME FONCIER DES FORÊTS ET POURQUOI EST-IL IMPORTANT?

Le régime foncier des forêts est une combinaison de droits juridiques ou

coutumiers de propriété forestière et d'accords conclus pour la gestion et l'utilisation des ressources forestières. Il désigne les individus qui ont droit à l'utilisation de ces ressources, et la durée et les conditions de leur jouissance. Sur le plan juridique, le régime foncier est un mélange de droits et d'obligations: le droit de posséder, détenir, gérer, transférer ou exploiter des ressources et des terres, mais aussi l'obligation de les utiliser de façon à ne pas nuire aux autres. Ces droits de jouissance ne sont pas équivalents aux droits de propriété. L'absence de la propriété totale n'élimine pas la possibilité de jouir d'autres droits sur une ressource naturelle. La sécurité du régime foncier se rapporte à l'assurance, la solidité et la viabilité de l'occupation et le droit d'en exclure les autres.

Bien que la plupart des forêts africaines appartiennent à l'État qui les gère, les nouveaux accords de propriété assurent maintenant des droits matériels aux utilisateurs locaux grâce à la gestion forestière locale; il s'agit principalement de petites forêts communautaires, de petites forêts privées ou de forêts familiales



FAO/R. FADITTI

Francesca Romano est consultante, Service des politiques forestières, Département des forêts, FAO, Rome.

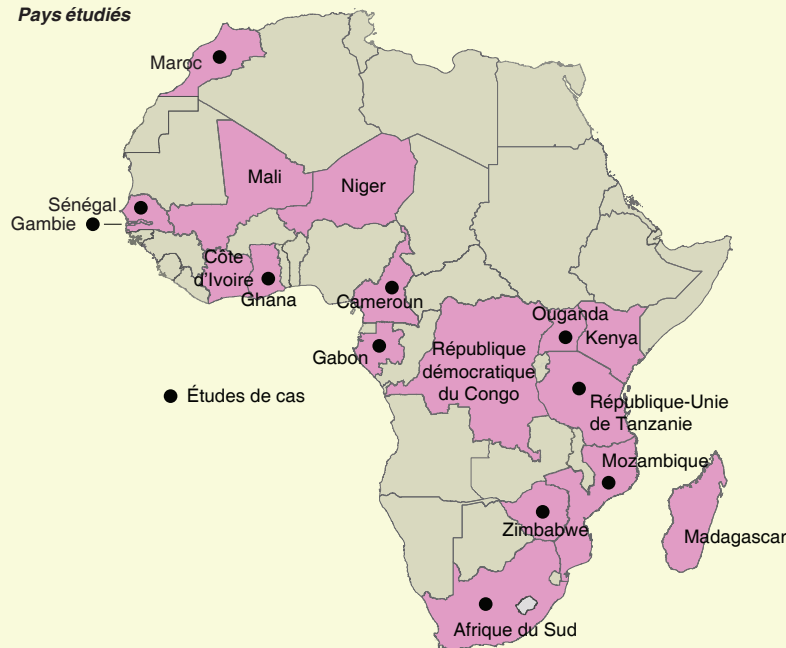
Étude de la FAO sur le régime foncier en Afrique

Pour compléter l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005), la FAO a entrepris des études sur la situation du régime foncier des forêts en Asie du Sud et du Sud-Est (FAO, 2006b) et en Afrique (FAO, en préparation). Ces études visent à rendre plus clairs les mécanismes qui régissent la relation entre le régime foncier, ses changements et ses réformes d'une part, et la gestion forestière durable et la réduction de la pauvreté, de l'autre. Les études ont pour objectif de fournir des directives pouvant aider les gouvernements à renforcer, adapter et formuler des politiques aptes à promouvoir la gestion locale des ressources forestières.

L'étude sur le régime foncier des forêts en Afrique a analysé ce thème par rapport à deux variables: le type de régime de propriété et le niveau de contrôle sur les ressources et leur accès. Elle a examiné les différentes combinaisons possibles de propriété et d'arrangements forestiers aux fins de la gestion et de l'utilisation des ressources forestières.

Les données ont été collectées dans 17 pays représentant différentes écorégions et un large éventail de régimes fonciers (voir la carte). Les informations quantitatives ont été complétées par des études de cas relatives à 11 pays qui analysent l'impact du régime foncier des forêts sur la gestion forestière durable et la réduction de la pauvreté.

Pays étudiés



Dans le cadre de cet article, la gestion forestière locale concerne essentiellement les pratiques forestières paysannes qui s'appliquent à la gestion des forêts communautaires, des petites forêts privées ou des forêts familiales. Ce système de gestion comporte normalement un pouvoir décisionnel et des processus de planification locaux qui tiennent compte des droits fonciers traditionnels (souvent basés sur la propriété commune en Afrique, mais qui varient suivant les pays en fonction des types de gestion des forêts et des autorités traditionnelles qui en sont responsables), des connaissances et des besoins locaux.

Bien que 85 pour cent des forêts du monde soient domaniales (FAO, 2006a), il est de plus en plus apparent que les prises de décisions locales et la sécurité foncière influencent la durabilité de la gestion forestière (PNUD, PNUE, Banque mondiale et WRI, 2005). La sécurité foncière à long terme est nécessaire pour assurer la responsabilité et le contrôle des opérations forestières au niveau local (FAO, 2005). Toutefois, la plupart des ruraux pauvres restent normalement pauvres parce que leurs droits fonciers sont incertains (Bruce, 2004). En outre, la plupart des politiques et cadres juridiques actuels limitent l'accès

des populations locales aux ressources naturelles. Comme le souligne Hobley (2007), les réformes du régime foncier ont souvent été incomplètes et limitées, l'État conservant la majorité du pouvoir décisionnel et du contrôle sur les forêts de valeur élevée, malgré les lacunes évidentes de cette gestion publique.

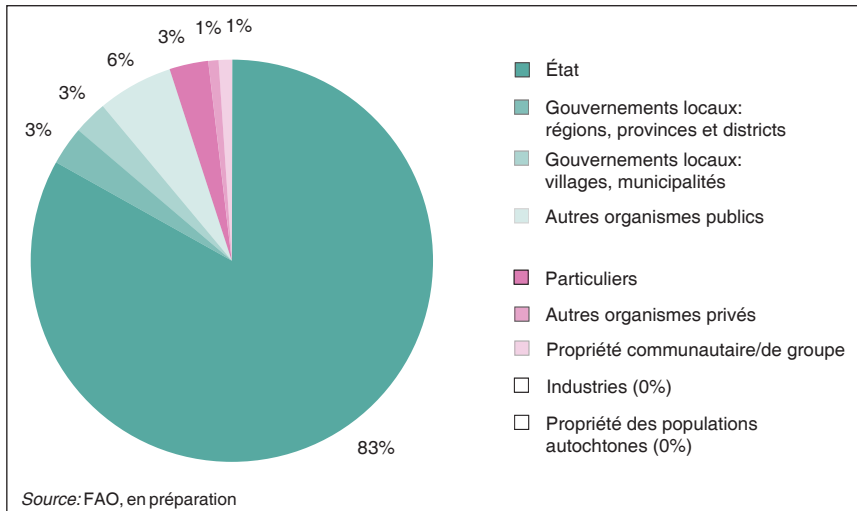
Même s'il est reconnu, d'une manière générale, que la sécurité foncière est importante pour le développement du secteur forestier, plusieurs questions demeurent sans réponse. Dans quelle mesure le régime foncier des forêts influence-t-il l'utilisation des terres et des ressources? Des accords fonciers sûrs peuvent-ils combattre la déforestation et la destruction des forêts qui se poursuivent à un rythme inquiétant (FAO, 2005)? Existe-t-il des systèmes de régime foncier aptes à remplacer la propriété et la gestion forestière publiques qui puissent améliorer cette gestion et les moyens d'existence? Si ces solutions existent, quels sont les facteurs qui permettent leur application?

LA STRUCTURE DU RÉGIME FONCIER DES FORÊTS EN AFRIQUE: SITUATION ACTUELLE ET NOUVELLES TENDANCES

La plupart des 330 millions d'hectares de forêts en Afrique sont à 95 pour cent domaniaux et appartiennent, dans une très large mesure, au gouvernement central (83 pour cent) (figure 1).

Le gouvernement assume normalement la majorité des responsabilités de la gestion forestière, soit par le contrôle exclusif des forêts (16 pour cent), soit en conférant des droits d'utilisation non commerciale aux populations locales pour satisfaire leurs besoins en produits forestiers (61 pour cent) (figure 2). Les droits d'utilisation peuvent comprendre les droits coutumiers et des permis ou licences de chasse de la faune sauvage ou de ramassage de bois mort ou de produits forestiers non ligneux (PFNL). Dans de nombreux cas, les forêts ne sont ni aménagées ni contrôlées.

Il existe de nombreuses formes de gestion forestière locale, à savoir une gestion qui repose sur des structures locales (soit traditionnelles, soit modernes) et sur les capacités et les connaissances locales, et qui est donc souvent en mesure de répondre mieux aux besoins locaux.



1

Structure de la propriété forestière

Parmi les exemples, figurent la foresterie communautaire et la gestion par des particuliers, ou des communes (cantons), des forêts qu'ils possèdent.

Dans toute la région, les communautés locales gèrent 3 pour cent des forêts de concert avec l'État, et assument la responsabilité totale de 4 pour cent des forêts. Celles gérées par les communautés ne représentent un pourcentage important qu'au Ghana, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Zimbabwe.

Bien que la plupart des forêts continuent à appartenir à l'État qui les gère, des modèles de régimes fonciers intéressants et novateurs voient le jour dans certains pays.

La République-Unie de Tanzanie et la Gambie présentent deux cas remarquables de délivrance efficace de titres de propriété (c'est-à-dire la formalisation et l'enregistrement d'un acte de propriété) pour les forêts communautaires. Les réserves forestières villageoises et les forêts communautaires, respectivement, partagent une même approche échelonnée de la mise en œuvre communautaire, grâce à laquelle les gouvernements ont conféré la propriété des forêts pour une durée illimitée aux communautés locales (voir ci-dessous).

En Ouganda, la loi agraire de 1998 permet aux particuliers et aux communautés d'obtenir des certificats formalisant la détention de terres privées (soit par des particuliers, soit par des communautés au titre de droits fonciers coutumiers).

Au Cameroun, la loi consent, à la demande d'un village et de ses repré-

sentants administratifs, aux communes de solliciter la reconnaissance de forêts comme terres communautaires et d'en obtenir la propriété. C'est un premier pas vers l'attribution des forêts publiques aux autorités locales.

En Afrique du Sud, des programmes différents mais interconnectés visent à réformer le régime foncier et la gouvernance sur les anciennes terres traditionnelles administrées par l'État au bénéfice de ses occupants. En 1994, le gouvernement s'est engagé à transférer en cinq ans aux propriétaires autochtones 30 pour cent des terres appartenant aux blancs. Deux principaux mécanismes ont été mis en place pour ce transfert: la restitution des terres perdues en vertu des lois et pratiques raciales, et la redistribution des terres privées et publiques. Parallèlement à ces programmes, le Département des affaires foncières met en œuvre un programme de réforme du régime

foncier qui vise à renforcer les droits des familles, groupes et communautés autochtones occupant des terres au titre de systèmes fonciers informels qui n'ont aucun statut juridique, ou dont le statut juridique est incertain.

Au Mozambique, la loi prévoit l'acquisition par les communautés locales de droits d'utilisation de terres «enregistrées», droits qui sont exclusifs et attribuent donc à la communauté le pouvoir de contrôler l'accès à ces terres et à leurs ressources. Les communautés reçoivent 20 pour cent des recettes perçues sur l'exploitation des forêts naturelles et de la faune sauvage, et doivent être consultées avant qu'une terre ou une ressource puisse être cédée à un concessionnaire extérieur. Le processus de consultation donne aux communautés locales l'occasion de négocier les avantages qui en découlent.

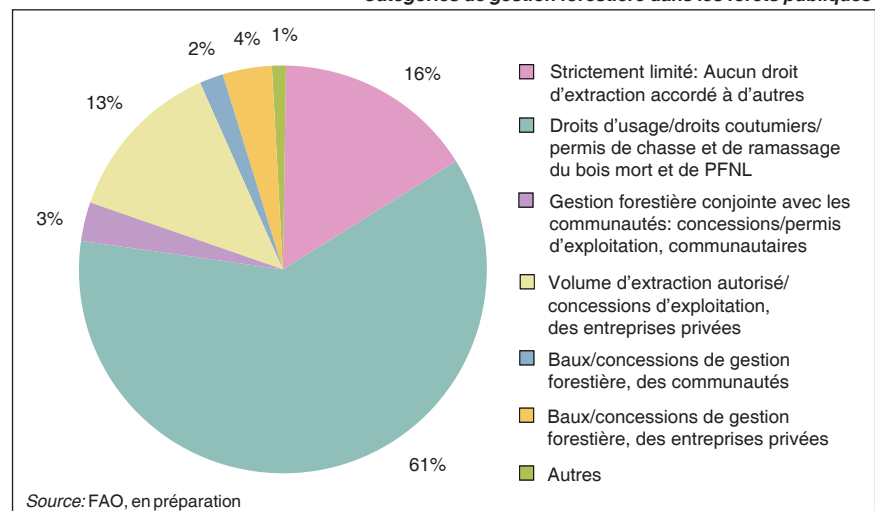
Ces six pays proposent une solution de remplacement à la gestion publique, fondée sur le principe de la gestion forestière locale. Les exemples qui suivent illustrent le succès de certains de ces changements et le sentiment de puissance qui en découle, et résument les conditions de cette réussite ou les contraintes qui peuvent déterminer leur échec.

TRANSITION RÉUSSIE DU RÉGIME FONCIER DES FORÊTS: L'ATTRIBUTION DE TITRES DE PROPRIÉTÉ COMMUNAUTAIRE

La propriété communautaire est un régime foncier coutumier qui réglemente l'accès à des terres et ressources naturelles, leur utilisation et leur

2

Catégories de gestion forestière dans les forêts publiques



conservation au profit des communautés dans de nombreux pays africains. Les gouvernements doivent souvent choisir entre l'individualisation de la propriété de ces ressources, ce qui risque d'exclure les pauvres, et l'attribution aux communautés de la responsabilité de leur gestion. Du fait que la gestion de la propriété communautaire est complexe, par rapport à la propriété individuelle, si l'État propose cette option, il est tenu de responsabiliser les communautés moyennant des dispositions juridiques, des arrangements institutionnels, le renforcement des capacités pour la prise de décisions et la mise en application, et la reconnaissance, des systèmes autochtones – y compris le régime foncier coutumier – qui peuvent contribuer à l'utilisation durable des ressources (Mwangi, 2006).

Les programmes d'attribution de titres de propriété aux terres domaniales ne donnent pas nécessairement plus de sécurité que les lois coutumières, et peuvent même devenir une source d'insécurité pour les femmes et les ménages pauvres qui n'ont souvent qu'une faible capacité d'enregistrer des terres (Meinzen-Dick et Di Gregorio, 2004). Toutefois, deux exemples au moins démontrent comment la formalisation de la propriété communautaire et le partage des pouvoirs entre les administrations forestières publiques et les communautés locales peuvent influencer favorablement la gestion forestière durable: les réserves forestières villageoises de Tanzanie et la foresterie communautaire de Gambie.

Réserves forestières villageoises de Tanzanie

En République-Unie de Tanzanie, un conseil villageois peut mettre en réserve des terres communautaires en tant que réserve forestière villageoise à des fins de gestion. Le conseil villageois possède et gère les arbres par le biais d'un comité villageois des ressources naturelles, un autre groupe ou un particulier, et le propriétaire supporte la plupart des coûts et bénéficie de nombreux avantages découlant de la gestion et de l'utilisation des ressources forestières (Ministère des ressources naturelles et du tourisme, République-Unie de Tanzanie, 2006). Le gouvernement central joue un rôle mini-

mal dans la gestion de ces réserves, et les conseils de district sont responsables de leur établissement et planification, ainsi que de la surveillance occasionnelle de la mise en œuvre du plan de gestion par la communauté. Pour désigner une réserve forestière villageoise, le village prépare un plan de gestion, qui doit être approuvé par l'assemblée du village. Les villages peuvent stipuler des décrets à l'appui du plan, ce qui confère la base juridique nécessaire à la mise en application des normes de gestion forestière. Ci-après sont décrites certaines des incitations que le Code forestier (2002) fournit pour encourager les communautés locales à créer des réserves forestières.

- Les réserves forestières villageoises sont exemptes des redevances de l'État sur les produits forestiers, de sorte que le village peut vendre ses produits aux prix courants du marché.
- Les produits récoltés dans une réserve forestière villageoise sont exempts des impôts du gouvernement local pendant leur transport.
- Les réserves forestières villageoises ne figurent pas sur la liste des espèces arborescentes protégées, liste qui confie au forestier du district la gestion et l'utilisation des espèces arborescentes d'une valeur commerciale élevée ou menacées d'extinction présentes sur les terres hors réserve. Les décisions concernant l'exploitation dans les réserves forestières villageoises sont transférées à l'administration villageoise.
- Tout produit forestier récolté illégalement dans une réserve forestière villageoise, et tout matériel utilisé pour ce faire, pourrait être confisqué et vendu par le conseil villageois et les recettes utilisées au bénéfice du village.

Du fait de ces incitations, l'intérêt des communautés à la mise en œuvre de la gestion forestière à assise communautaire va croissant. Il est de plus en plus évident que l'état des forêts s'améliore considérablement lorsqu'elles sont gérées localement par des institutions villageoises autorisées au titre d'arrangements communautaires de gestion forestière.

Approche échelonnée de la foresterie communautaire en Gambie

En Gambie, les forêts domaniales sont groupées en parcs forestiers nationaux et réserves forestières. Un village ou un groupe de villages peut mettre en œuvre la gestion forestière communautaire s'il conclut un accord avec le Département des forêts relativement à une parcelle de terre boisée qui n'entre pas dans la catégorie des parcs forestiers nationaux, et qui se situe dans les terres traditionnelles du village ou du groupe de villages.

Le programme de gestion forestière participative se déroule en diverses étapes. Le moment du transfert de la propriété à la communauté dépend, dans une large mesure, de l'expérience et du niveau de préparation de la communauté concernée. L'utilité de la mise en œuvre échelonnée réside dans le fait qu'elle donne aux partenaires la possibilité d'instaurer un climat de confiance collective.

Les responsabilités transmises à la communauté locale doivent être compatibles avec sa capacité technique et administrative de gérer la forêt de façon durable. Le processus de transfert de la propriété doit donc prévoir des sessions de formation régulières afin de renforcer la capacité communautaire dans des domaines comme la formation de groupe, la planification de la gestion forestière participative, le suivi et l'évaluation, la

Les forêts communautaires en Gambie sont gérées en fonction d'un plan de gestion forestière approuvé, mis au point par le comité de gestion local avec l'aide du personnel forestier de terrain du gouvernement



comptabilité, les techniques sylvicoles et la commercialisation.

La gestion d'une forêt communautaire repose sur un plan de gestion forestière approuvé, élaboré par le comité de gestion local avec l'aide du personnel forestier de terrain du gouvernement. Il existe deux types de plans, qui correspondent aux étapes préliminaires et de consolidation du processus de mise en œuvre de la foresterie communautaire: le plan de gestion préliminaire de trois ans et le plan de gestion forestière communautaire de cinq ans.

Le Département des forêts évalue les résultats de la gestion communautaire avant la fin de l'étape préliminaire. S'ils sont satisfaisants, l'accord de gestion forestière communautaire définitif est établi menant à l'attribution à la communauté de la propriété permanente de la forêt. Pendant cette période de trois ans, le Département des forêts assure le renforcement des capacités du comité de gestion forestière local, y compris une formation en matière de tenue des dossiers et de comptabilité, pour en améliorer la gestion financière.

Le programme a obtenu des effets positifs documentés sur le couvert forestier, la fréquence des incendies forestiers, les questions de parité hommes-femmes, la création de revenus grâce à la commercialisation des produits forestiers, la gouvernance, le renforcement des capacités et la promotion d'une approche intégrée du développement rural (Gouvernement de la Gambie et GTZ, 2003).

Éléments communs de succès

Malgré leurs différences, les deux processus décrits ci-dessus ont des éléments clés communs.

- Les deux programmes ont adopté une approche échelonnée. La reconnaissance officielle de la propriété est le résultat d'un long processus (plus de cinq ans) qui comprend la mise à l'essai du système dans des villages pilotes et le suivi des résultats avant la délivrance de titres fonciers.
- Dans les deux programmes, la création de capacités est incorporée au processus.
- Les mécanismes de partage des avantages représentent une incitation à obtenir un titre de propriété et à utiliser les ressources de façon durable.

En Gambie, le transfert de la propriété forestière aux communautés prévoit des cours de formation réguliers qui visent à renforcer leurs capacités



FAOS GROUPELS

Les deux programmes ont exercé un impact favorable évident sur le plan de la durabilité de la gestion forestière, de l'amélioration de l'état des ressources forestières, du sentiment accru de propriété et de responsabilité, et de la réduction des conflits entre le gouvernement et les communautés. Les deux approches reposent sur un processus de partage des pouvoirs et de renforcement des capacités, plutôt que de simple facilité d'accès aux ressources forestières accordée aux communautés.

Les principales contraintes ont résidé jusqu'ici dans les coûts élevés et, dès lors, la dépendance partielle vis-à-vis des financements extérieurs, dans le cas de la Gambie, et dans la dégradation actuelle des forêts assignées à la gestion communautaire en République-Unie de Tanzanie qui a limité leur apport à la réduction de la pauvreté.

La contribution d'un régime foncier clair des forêts à la réduction de la pauvreté dépend du type et de la sécurité des arrangements fonciers. Des arrangements à long terme et sûrs renforcent la confiance des gens et stimulent leur intérêt à investir dans des pratiques forestières qui auront un impact favorable sur leur vie et sur les ressources (Alden Wily, 2001). En Gambie, le code forestier reconnaît la propriété et les droits fonciers intégraux des communautés dans leurs forêts traditionnelles, et la loi du gouvernement local promeut la participation communautaire à la mise en œuvre de micro-projets et à la gestion des ressources locales (FAO, 2005). L'approche de la FAO axée sur l'analyse et le développement du marché [note de l'éditeur: voir p.34] a soutenu la création

de petites entreprises forestières gérées par ces comités des forêts locaux. Leur réussite est le fruit du contexte juridique et stratégique, qui permet aux populations locales de gérer durablement les forêts et d'en tirer un revenu.

POTENTIEL INEXPLOITÉ: MANQUE D'APPUI À LA GESTION FORESTIÈRE LOCALE

Parmi les contraintes les plus courantes à la diversification et la consolidation de la propriété foncière, figurent l'absence de crédits et la limitation des capacités techniques et humaines des parties prenantes intéressées à la réforme du régime foncier. Une autre lacune générale, qui se vérifie fréquemment dans de nombreux pays africains, est l'inefficacité du flux de l'information et de la communication concernant la réforme, qui est entravé par l'emploi d'un langage trop complexe ou de médias inadaptés. Ces contraintes inhibent la capacité de diverses parties prenantes clés d'observer les normes juridiques prévues par la réforme – comme l'élaboration de plans de gestion, la conduite d'inventaires forestiers et la demande et l'enregistrement de titres fonciers.

Certains programmes potentiellement réussis, tels que l'attribution de titres fonciers en Ouganda et la redistribution et la réaffectation des terres en Afrique du Sud, ont été entravés par l'incapacité des services de vulgarisation et l'administration locale de fournir aux bénéficiaires de la réforme l'assistance nécessaire pour exercer leurs droits, assumer des responsabilités et tirer parti des avantages découlant de la réforme.

Afrique du Sud: inexpérience et conflit institutionnel

Les programmes de restitution et de redistribution des terres en Afrique du Sud ont accusé un retard considérable par rapport à leurs objectifs. Dans la plupart des transferts qui ont eu lieu, les bénéficiaires n'ont pu mettre sur pied des entreprises viables, voire même subsister sur les nouvelles terres acquises. Le manque de soutien après le transfert a été reconnu comme l'une des raisons principales de l'échec des projets de réforme agraire.

Les communautés bénéficiaires comprennent souvent les groupes les moins préparés et économiquement actifs de la société, et elles n'ont pas suffisamment d'expérience et de compétences pour traiter les aspects techniques de la production et de la gestion commerciale. Dans de nombreux cas, il faudrait créer des institutions locales pour régir les relations communautaires ou de groupe. Le manque de soutien donné à l'établissement et au maintien d'institutions locales performantes est un facteur grave qui limite la capacité des groupes de gérer les ressources naturelles sur les nouvelles terres acquises, y compris les forêts.

Outre les faibles capacités et ressources, un autre obstacle qui s'est opposé à une réforme réussie du régime foncier a été l'antagonisme des communautés locales envers les administrations et autorités locales instituées dans le cadre de la réforme. Le gouvernement a créé ces nouvelles structures pour promouvoir la gouvernance démocratique au niveau local et pour décentraliser la responsabilité des fonctions administratives et la fourniture de services. Cependant, leur création a provoqué une tempête de protestations de la part des autorités traditionnelles qui craignaient que la gouvernance locale réformée et la nouvelle administration foncière puissent les priver de la plupart de leurs pouvoirs et privilèges. Le conflit entre les nouvelles structures du gouvernement local et les autorités traditionnelles a provoqué un chaos considérable dans les systèmes de gestion et d'allocation des droits fonciers, retardant de ce fait la mise en œuvre de la réforme.

En Ouganda, les associations communautaires ou les particuliers peuvent obtenir des titres de propriété fonciers, mais le manque de directives et de soutien a empêché les populations pauvres et marginalisées de profiter de ces certificats de propriété



FAO/CHUONGKAR FAIDUTI

Ouganda: manque de soutien adapté pour les groupes les plus désavantagés

La loi agraire de 1998 de l'Ouganda permet aux communautés d'acquérir des terres légalement par la formation d'associations communautaires foncières autorisées à posséder des terres. Il était attendu que cette disposition aurait encouragé la gestion responsable des ressources naturelles des terres, réduit la dégradation, promu la gestion forestière durable et aidé les communautés à réduire la pauvreté. Malheureusement, il n'y a pas eu de demande de certificats de propriété foncière enregistrés. Parmi les obstacles, figuraient le découragement à l'égard des responsables des politiques et l'absence de directives adaptées concernant les procédures d'enregistrement. Le manque de soutien a pénalisé surtout les populations les plus pauvres, moins instruites et généralement marginalisées.

QUELQUES PRINCIPES ASSURANT LA DIVERSIFICATION RÉUSSIE DU RÉGIME FONCIER DES FORÊTS

La sécurité foncière peut contribuer considérablement à la réduction de la dégradation et de la destruction des forêts. Pour réaliser ce potentiel, les gouvernements devront mettre bien plus vigoureusement l'accent sur l'appui à donner aux utilisateurs locaux, notamment les groupes désavantagés, et sur l'élaboration d'une législation appropriée.

L'expérience montre que la sécurité foncière est une condition nécessaire mais insuffisante pour assurer une gestion forestière efficace. Par exemple, lorsque le cadre institutionnel est faible, le transfert des responsabilités liées à la gestion forestière à des particuliers ou à des communautés est voué à l'échec.

Dans de nombreux pays africains, l'adoption d'une gestion forestière locale ne s'est soldée par un succès que lorsque la réforme a été appliquée avec un soutien institutionnel adéquat, le renforcement de capacités et un calendrier des activités. Les études de cas résumées ci-dessus montrent comment les réformes en cours et futures du régime foncier des forêts doivent tenir compte des priorités suivantes.

- **Diversification accrue.** La propriété et la gestion publiques dominent actuellement le régime foncier des forêts. Les cas de la République-Unie de Tanzanie et de la Gambie montrent qu'un régime foncier plus diversifié, y compris en particulier la gestion forestière locale, pourrait s'avérer plus adapté, notamment dans des situations où la capacité de gérer des forêts de l'État est insuffisante.
- **Clarté et sécurité du régime foncier.** Indépendamment du type de régime foncier appliqué, là où les droits fonciers ne sont pas assurés et des situations ambiguës se présentent, la durabilité de la gestion forestière est menacée. La clarté du régime foncier est une incitation forte à réaliser la gestion forestière durable, car elle permet à ceux qui ont obtenu des droits d'utilisation de la forêt de recueillir les avantages des investissements réalisés.
- **Capacité accrue de gérer les ressources forestières de manière durable.** Le succès de la diversification du régime foncier des forêts dépend de la capacité technique, administrative et directionnelle des différentes parties prenantes de gérer les ressources forestières de façon

durable et rentable. L'assignation de droits fonciers et de responsabilités de gestion aux ménages, aux communautés, au secteur privé et aux gouvernements locaux ne doit pas se dissocier de la création de capacités afin de permettre aux nouveaux gestionnaires forestiers d'exercer les droits et d'assumer les responsabilités acquis.

- **Processus adapté.** La réforme du régime foncier est une opération de longue haleine. Indépendamment du système choisi – foresterie communautaire, propriété individuelle, propriété communautaire ou concessions privées – le succès ou l'échec de la réforme dépend des ressources allouées, y compris le temps. Les cas de la Gambie et de la République-Unie de Tanzanie montrent les avantages d'une approche échelonnée qui tient compte des systèmes fonciers coutumiers mais reconnaît aussi ses limites. Le coût de la mise à l'essai et de la surveillance d'un nouveau système foncier par une approche échelonnée est élevé, mais ces étapes sont nécessaires pour développer le sentiment de propriété et responsabilité locales.

CONCLUSIONS

Des régimes fonciers clairs et diversifiés des forêts sont fondamentaux pour la gestion forestière durable et les moyens d'existence ruraux fondés sur l'utilisation rationnelle des produits forestiers. Cependant, les politiques et cadres juridiques actuels continuent à limiter l'accès aux ressources forestières.

Il est des signes que, dans de nombreux pays africains, les arrangements fonciers qui assurent aux utilisateurs locaux des droits tangibles sont plus propices à la gestion forestière durable et à l'amélioration des moyens d'existence que le contrôle total de l'État sur les forêts.

Un certain nombre de pays africains ont réformé leurs régimes fonciers pour renforcer la gestion forestière locale. L'expérience suggère que le processus de mise en œuvre d'une réforme est aussi important que les arrangements fonciers eux-mêmes. Il est indispensable d'allouer suffisamment de temps, d'identifier toutes les parties prenantes concernées et les mesures à prendre, et

de créer un système de suivi qui permet l'apprentissage par l'action.

Un régime foncier sûr et diversifié, qui tient compte du contexte socio-économique propre au pays et des capacités des parties prenantes, et où de multiples partenaires partagent les responsabilités et les avantages, peut contribuer à mobiliser les investissements et assurer la durabilité sociale aussi bien qu'environnementale. ♦



Bibliographie

- Alden Wily, L.** 2001. *Forest management and democracy in East and Southern Africa: lessons from Tanzania*. Gatekeeper Series n° 95. Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).
- Bruce, J.W.** 2004. Strengthening property rights for the poor. Dans R. Meinzen-Dick et M. Di Gregorio, éd. *Collective action and property rights for sustainable development*. Washington, DC, E-U.A., Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).
- FAO.** 2005. *Empowering communities through forestry: community-based enterprise development in the Gambia*, par A. Dampha et K. Kamara. Forestry Policy and Institutions Working Paper n° 8. Rome.
- FAO.** 2006a. *Évaluation des ressources forestières mondiales – progrès vers la gestion forestière durable*. Étude FAO forêts n° 147. Rome.
- FAO.** 2006b. *Understanding forest tenure in South and Southeast Asia*. Forestry Policy and Institutions Working Paper n° 14. Rome.
- Gouvernement de la Gambie et Office allemand de la coopération technique (GTZ).** 2003. *Impact monitoring assessment of community forestry in the Gambia*. Banjul, Gambie, *Gambian German Forestry Project & Central River Division Forestry Project*.
- Hobley, M.** 2007. *Where in the world is there a pro-poor forest policy and tenure reform?* Washington, DC, E.-U.A., Rights and Resources Initiative.
- Meinzen-Dick, R.S. et Di Gregorio, M., éd.** 2004. *Collective action and property rights for sustainable development*. 2020 Vision Focus n° 11. Washington, DC, E.-U.A., IFPRI.
- Ministère des ressources naturelles et du tourisme, République-Unie de Tanzanie.** 2006. *Participatory forest management in Tanzania – facts and figures*. Dar es Salaam.
- Mwangi, E., éd.** 2006. *Land rights for African development: from knowledge to action*. CAPRI Policy Brief. Washington, DC, E.-U.A., Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) Systemwide Program on Collective Action and Property Rights (CAPRI).
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Banque mondiale et Institut des ressources mondiales (WRI).** 2005. *World resources 2005 – the wealth of the poor – managing ecosystems to fight poverty*. Washington, DC, WRI. ♦

Simplifier la planification de la gestion forestière

De nombreux gouvernements ont formulé des politiques et des lois visant à soutenir la gestion locale des ressources forestières. Cependant, l'expérience a montré que les exigences complexes liées à la préparation des plans de gestion forestière peuvent décourager les petits exploitants et les communautés rurales.

Dans beaucoup de pays, les plans de gestion forestière ont été élaborés pour répondre en premier lieu aux besoins des forêts publiques et des grandes concessions forestières, c'est pourquoi ils tendent à s'appliquer à la gestion à grande échelle des forêts de production. Pour préparer de tels plans, les gestionnaires forestiers doivent normalement avoir des connaissances techniques approfondies et des moyens financiers importants. Dans de nombreux pays, ce type de planification de la gestion forestière s'applique aussi aux petites opérations et/ou à la récolte de produits forestiers non ligneux mais sans subir une adaptation fondamentale. Ces plans peu réalistes posent inévitablement une infinité de problèmes – coûts élevés, incapacité de respecter les délais et parfois même cessation des activités, faible participation et surcharge des services de vulgarisation – pour les gestionnaires forestiers et ceux qui les soutiennent. Ils peuvent inciter les gestionnaires à opérer hors du cadre juridique.

Dans certains pays, des efforts ont été accomplis pour simplifier à divers niveaux la préparation des plans de gestion forestière. Une étude de ces plans dans 22 pays (FAO, 2004) a examiné les approches adoptées pour ce faire, en tirant parti d'expériences prometteuses. Toutefois, l'étude révèle qu'un grand nombre de systèmes de planification «simplifiés» sont encore trop compliqués pour être mis en œuvre par les petits gestionnaires forestiers privés ou collectifs sans un niveau élevé d'assistance professionnelle extérieure.

En simplifiant les exigences, il importe de tenir compte des quatre fonctions que les plans de gestion forestière peuvent remplir, à savoir:

- servir de manuel technique pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de la gestion;

- constituer un document juridique;
- représenter, dans le cas de la foresterie communautaire, un instrument servant à décrire et réglementer la gouvernance forestière locale sur la base d'accords multi-parties prenantes;
- représenter le produit d'un processus d'apprentissage interactif, de renforcement des capacités et de négociation.

La planification simplifiée de la gestion forestière devrait se concrétiser en plusieurs étapes, la création des capacités des gestionnaires forestiers étant réalisée progressivement. Elle ne consiste pas simplement en une liste d'instructions ou une série d'exercices participatifs, mais doit prévoir un laps de temps suffisamment long pour permettre l'apprentissage interne, les débats et la négociation. Les quatre étapes principales du processus de préparation du plan de gestion forestière sont indiquées ci-dessous:

- conclusion d'accords concernant la structure institutionnelle locale, le renforcement des capacités et la gouvernance;
- élaboration d'options de gestion forestière et d'un minimum de normes environnementales, expérimentation locale et accords de suivi;
- création de petites entreprises forestières, commercialisation et besoins commerciaux;
- formalisation et approbation des accords de gestion forestière au niveau administratif local.

Parmi les facteurs qui nuisent à la préparation et à la mise en œuvre de plans de gestion forestière simplifiée, figurent une législation inadéquate, des institutions publiques surchargées et des différences de pouvoir entre les communautés locales. Le cadre juridique d'une planification simple de la gestion forestière devrait tenir compte des pratiques de terrain réelles et être suffisamment souple pour s'adapter aux nécessités et à la diversité locales.

Le processus de préparation du plan devrait servir de catalyseur facilitant le renforcement des capacités, la négociation et la participation, afin de promouvoir la responsabilité institutionnelle locale, les capacités techniques et intellectuelles de gestion locales, les stratégies économiques fondées sur les ressources locales existantes et l'acceptation culturelle – autant d'éléments qui revêtent une importance cruciale pour une gouvernance forestière locale réussie.



Bibliographie

FAO, 2004. *Simpler forest management plans for participatory forestry*. Forestry Policy and Institutions Working Paper. Rome. Disponible sur internet: www.fao.org/docrep/008/j4817e/j4817e00.htm

Mécanismes servant à simplifier la planification de la gestion forestière

- **Permettre l'établissement de normes de gestion et les faire approuver par les gestionnaires forestiers tout en s'assurant qu'elles sont compatibles avec les normes environnementales de base.**
- **Ne recueillir que le minimum d'informations servant aux gestionnaires forestiers pour la gestion des forêts.**
- **Tirer parti des pratiques et systèmes de connaissances existants et les développer.**
- **Renforcer les capacités de recherche et d'apprentissage des gestionnaires forestiers plutôt que d'imposer des prescriptions techniques.**
- **Tenir compte de la gestion forestière à multiples objectifs pour un éventail de produits et services.**
- **Inclure des aspects de l'information sur les marchés et de la planification commerciale pour la planification d'une gestion forestière rentable.**
- **Vérifier que le processus de planification de la gestion forestière comprenne la mise en place de mécanismes de responsabilisation, représentation, équité et prise de décisions.**
- **Profiter des structures institutionnelles existantes mais sans accroître les inégalités.**
- **Garantir l'équilibre entre les intérêts individuels et collectifs.**
- **Garantir l'équilibre entre les intrants extérieurs et les capacités locales existantes.**

Le boom de la Chine dans la gestion familiale des forêts

J. Liu et J. Yuan

Grâce à la réforme du régime foncier des forêts, la plupart des forêts collectives de la Chine rurale sont maintenant gérées par des ménages individuels.



Les ménages établissent des essences à croissance rapide, comme *Populus sp.*, avec des cultures agricoles en intercalaire, et les agriculteurs peuvent, dans la plupart des cas, exploiter les arbres

Les ménages ruraux jouent un rôle important dans les forêts de Chine. D'après la législation chinoise, la terre appartient à l'État ou aux collectivités. Cependant, au titre d'un système d'utilisation des terres rurales créé au début des années 80 – le système de responsabilité familiale – les droits d'utilisation de la terre ont été alloués à des ménages agricoles individuels pour des périodes allant de 30 à 70 ans. C'est ainsi que la gestion de dizaines de millions d'hectares de forêts collectives a été confiée à des ménages individuels. Ces forêts familiales revêtent une grande importance sur le plan de la production, de la protection et de la réduction de la pauvreté. Le présent article fournit un aperçu historique de la foresterie familiale en Chine, décrit certains des aspects récents de la réforme du régime foncier qui l'ont influencée, et donne des exemples relatifs à différents milieux topographiques.

PATRIMOINE DE FORÊTS FAMILIALES

Avant 1949, la plupart des forêts de Chine appartenaient à des ménages et étaient

gérées pour la production commerciale, ou de subsistance, de bois, de bois de feu, d'aliments et de médicaments. Elles étaient aussi appréciées pour leurs valeurs culturelles et spirituelles. Les forêts intensément aménagées étaient aussi précieuses que celles gérées suivant des systèmes d'exploitation traditionnels.

La période allant de 1949 au début des années 80 s'est caractérisée par la nationalisation et la collectivisation. Les terres privées étaient expropriées, et en un temps relativement court, dans les années 50, la constitution de communes avait éliminé la propriété privée des terres, y compris celle des forêts. De ce fait, il y avait alors deux types de propriété des forêts: 58 pour cent appartenaient aux exploitations agricoles collectives, aux villages administratifs ou aux groupes de production qui les géraient, et 42 pour cent appartenaient à l'État. Dans les années 60, la porte s'est légèrement entrouverte pour accorder aux ménages des droits d'utilisation de petites parcelles de forêts dans les régions montagneuses, mais cette libéralisation s'est terminée au début de la révolution culturelle de 1966.

Liu Jinlong est spécialiste de la foresterie participative, Centre de recherches sur la foresterie durable, Chinese Academy of Forestry.
Yuan Juanwen est aspirante au doctorat, Wageningen University and Research Centre, Wageningen, Pays-Bas.

Toutefois, au début des années 80, la Chine a appliqué des réformes de ses politiques rurales visant le marché libre, réformes qui ont fortement influencé le régime foncier des forêts. Encouragé par des expériences réussies du système de responsabilité familiale sur les terres agricoles, le Gouvernement chinois a décidé d'entreprendre des réformes semblables pour le système de propriété collective des forêts. En mars 1981, la politique des «trois points fixes» (propriété des forêts, droits d'utilisation des montagnes et responsabilité de la gestion forestière) s'est orientée vers l'abolition de la collectivisation et vers la décentralisation de l'utilisation et de la gestion forestières. Au titre de cette réforme, les droits d'usage se dissociaient de la propriété collective des forêts. Le gouvernement a créé un système comportant deux différents accords de propriété pour distribuer les terres forestières de façon équitable aux ménages individuels, système appelé «des deux montagnes» (car les forêts étaient souvent situées dans les montagnes). Sur les montagnes «à entretien autonome» ou «montagnes en tenure franche» (*ziliu shan*), aux ménages ruraux individuels étaient accordés des droits d'utilisation privée des forêts à des fins de subsistance. Les droits d'utilisation étaient attribués à long terme, normalement en fonction d'un contrat à durée illimitée, et pouvaient être hérités. Sur les «montagnes à responsabilité» (*zeren shan*), l'utilisation et la gestion des forêts collectives étaient assignées par contrat aux ménages d'un village ou à un groupe de production villageois. Les périodes contractuelles allaient de 5 à 15 ans pendant la phase initiale. Cependant, elles peuvent maintenant être prolongées jusqu'à 70 ans en vertu d'une loi approuvée au milieu des années 90. Simultanément à cette réforme, les collectifs ont eu de moins en moins de fonctions dans les affaires rurales, y compris la gestion forestière.

Aucune donnée officielle n'indique l'étendue de la superficie qui est passée de la gestion collective à la gestion privée en vertu de la politique des «trois points fixes» dans les années 80, mais il est certain qu'elle devait être très vaste. Lu *et al.* (2002) ont estimé qu'elle était de l'ordre de 69 pour cent des forêts collectives. D'après Li (1996), en 1984,

1 781 comtés avaient adhéré pleinement à la politique des «trois points fixes». Au total, 99,7 millions d'hectares de forêts étaient de propriété collective, alors que 31,3 millions étaient gérés par 57 millions de ménages ruraux. D'après les statistiques, en 1986, dans la province de Jiangxi, 92 pour cent des forêts collectives étaient gérées par des ménages individuels, conformément à la politique des «trois points fixes» (Liu, 2006).

Dans certaines régions du sud-ouest de la Chine, dans la province de Yunnan, par exemple (Zheng, 2006), le système des «deux montagnes» a été modifié vers 1990 pour inclure une troisième «montagne», étant prévue une attribution ultérieure de forêts, appartenant à des collectifs ou des exploitations étatiques, à des ménages individuels par des contrats passés moyennant des mécanismes du marché, comme les soumissions. La durée du contrat variait entre plusieurs années et 70 ans. Les accords de partage des avantages variaient aussi.

Toutefois, de nombreux observateurs ont estimé que, lors de ses premières phases, le système de responsabilité des ménages favorisait moins efficacement la foresterie que l'agriculture. La mise en œuvre de la politique des «trois points fixes» a été suivie d'une forte réduction des forêts collectives au milieu des années 80 (Liu, 2006). Ce phénomène a été interprété de diverses façons. Certains l'attribuaient à l'essor de la demande de matériaux de construction dans les zones rurales à la suite du développement économique rural accéléré, d'autres estimaient que les agriculteurs doutaient de la stabilité de la politique et optaient, dès lors, pour des revenus économiques immédiats grâce à l'exploitation forestière, et d'autres encore l'attribuaient à la fragmentation des forêts. Chaque ménage possédait de très petites forêts de quelques hectares, normalement fractionnées; dans le comté de Liuyang de la province de Hunan, par exemple, les propriétés forestières ne dépassaient pas 1 hectare en moyenne, subdivisé en six parcelles. Les forêts fragmentées sont difficiles à gérer et peu rentables économiquement.

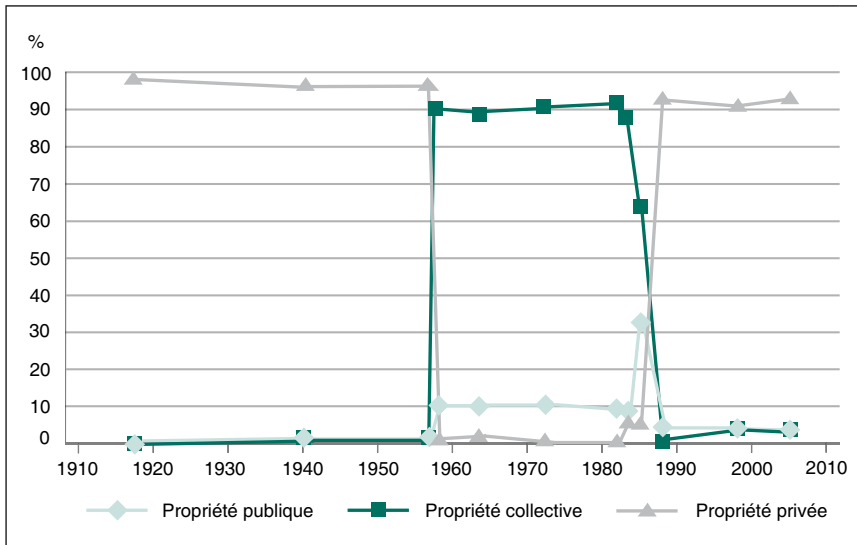
Dans quelques zones, la déception causée par le système de responsabilité des ménages était telle que les forêts assignées à des ménages individuels

ont été remises sous gestion collective. Dans la province de Jiangxi, plus de 92 pour cent des forêts collectives étaient sous gestion privée en 1986, mais ce chiffre a baissé pour atteindre 60 pour cent en 2000.

Le développement des forêts familiales en Chine s'est heurté à de nombreuses difficultés, en particulier, l'insécurité des droits d'utilisation. Dans les superficies forestières intéressées par de grands programmes du gouvernement central, comme le Programme de protection des forêts naturelles, les agriculteurs ont à peine le droit d'exploiter des arbres, même s'il s'agit d'arbres plantés adultes. Les coûts de transaction élevés et la documentation complexe exigée pénalisent les petits forestiers ruraux et les empêchent de respecter les quotas d'exploitation. Les impôts élevés et d'autres redevances, comme les frais de boisement et ceux de protection contre les incendies, réduisent leur intérêt pour la gestion forestière.

Cependant, une nouvelle étape de la réforme du régime foncier des forêts a été franchie ces dernières années, étendant les programmes de responsabilité familiale dans les forêts collectives, renforçant les droits d'utilisation forestière des ménages individuels et consolidant leur propriété. Les nouvelles stratégies visant à protéger les droits des forêts familiales actuellement à l'essai comprennent les associations de petits forestiers, les forêts paysannes en régime de copropriété, les partenariats entre les entreprises et les ménages et une politique financière et fiscale plus adaptée.

Les nouvelles politiques, qui varient entre les régions, appuient le transfert de la propriété ou la vente de forêts collectives et protègent les revenus économiques tirés de la forêt par les particuliers, en encourageant, par exemple, une perception plus transparente des redevances, favorisant la commercialisation ou abaissant les taux d'impôts et les redevances. C'est ainsi que, dans la province de Jiangxi, les redevances sur les grumes produites ont baissé, passant de 50 pour cent environ de leur valeur à 24 pour cent depuis la mise en vigueur de la réforme du régime foncier des forêts collectives en 2004. Les contrats sont maintenant à plus long terme et peuvent durer jusqu'à 70 ans. Grâce à la forte promotion et à la



Tendances des droits d'utilisation des forêts, comté de Jinzhou, province de Hunan, Chine

direction de l'administration forestière publique, la réforme du régime foncier devrait être mise en œuvre dans chaque province, indépendamment de sa part dans la production. De meilleurs liens entre les politiques forestières et la gestion des forêts devraient améliorer l'efficacité de cette gestion, les moyens d'existence ruraux et la durabilité de l'environnement.

LES FORÊTS FAMILIALES DANS LES RÉGIONS DE MONTAGNE – LE CAS DU COMTÉ DE JINZHOU, HUNAN

Le comté de Jinzhou, situé à la limite sud-ouest de la province de Hunan, est une région forestière de première importance et un grand producteur de bois d'œuvre, comprenant 78 pour cent de couvert forestier. Près des trois quarts de la population, qui comprend 255 000 habitants, appartiennent à des ethnies minoritaires. En 2005, la foresterie contribuait pour 23 pour cent à la valeur totale de la production du comté, pour 60 pour cent au revenu des agriculteurs et pour 20 pour cent aux impôts perçus par le gouvernement.

Les droits de propriété forestière ont évolué au fil du temps, parallèlement aux changements politiques et sociaux (voir la figure). Depuis la fin des années 80, plus de 90 pour cent des forêts du comté sont sous gestion privée, réalisée en grande partie par les ménages au titre des arrangements suivants:

- Les petites forêts familiales, gérées

par les ménages à des fins de subsistance, représentaient, en 2005, 50 pour cent (107 000 hectares) environ de l'ensemble des forêts du comté (voir l'encadré).

- Les forêts paysannes gérées conjointement sont créées au niveau des villages administratifs ou naturels. Chaque ménage possède une part de l'exploitation proportionnelle au capital investi, à la superficie forestière et à la main-d'œuvre. L'exploitation est administrée par une direction, un comité de contrôle et un groupe de dirigeants qui établissent les règlements. Ces trois groupes sont chargés, respectivement, des prises de décisions, des opérations et de la distribution, et de la gestion et du contrôle financiers. En 2000, le comté possédait 162 forêts paysannes gérées conjointement qui couvraient 52 400 hectares, soit

30 pour cent de l'ensemble des forêts du comté. Ces exploitations offraient une occupation à 12 000 ménages, soit 30 pour cent de l'ensemble des ménages du comté.

- Au titre d'un autre type d'arrangement, un ou plusieurs ménages obtiennent sous contrat une parcelle assez étendue de terrain (d'une dizaine à une centaine d'hectares) dans une forêt paysanne collective ou publique pour la durée de 30 à 50 ans, et y plantent des essences à croissance rapide, comme le sapin de Chine. Les terres ainsi boisées comprennent des montagnes dénudées et des forêts exploitées. La plantation est normalement entreprise par une main-d'œuvre salariée.

Les forêts restantes du comté de Jinzhou sont gérées par le comité du village, des forêts paysannes collectives, des forêts paysannes publiques ou des entreprises privées.

LES FORÊTS FAMILIALES DANS LES PLAINES – LE CAS DU COMTÉ DE MINQUAN, HENAN

Le comté de Minquan, situé dans la partie orientale de la province de Henan, est un comté typique de plaines couvrant 120 000 hectares avec une population de 848 000 habitants.

Il y a 60 ans, le couvert forestier représentait environ 3 pour cent de la superficie des terres; des dunes de sable mouvantes, des tempêtes de sable caractérisées par des vents impétueux, des terres salines et alcalines, la sécheresse et les inondations rendaient très précaires les conditions de vie et maintenaient la pro-

Un petit propriétaire forestier

Li Kaiyou est le chef d'une famille de cinq personnes appartenant au village de Dakai. Il possède 0,6 hectare de terres cultivables et 3,7 hectares de forêts.

En 2002, il a vendu 0,67 hectare de terrain planté en sapins de Chine adultes (*Cunninghamia lanceolata*) au prix de 12 000 yuans (environ 1 450 dollars EU). Après la récolte, il a repris ses droits d'utilisation et a planté de nouveau des sapins de Chine en 2003.

En 1987, il a loué 1 hectare environ de terre boisée à un ménage de son village et l'a repris en 2003 après son exploitation.

Il possède encore une parcelle de forêt de 0,5 hectare plantée en sapin de Chine. À 14 ans d'âge, les arbres mesurent 7 m de hauteur et de 12 à 14 cm de diamètre.

La partie la plus étendue de sa forêt, soit 1,7 hectare, est couverte de forêts secondaires mixtes naturelles. Il estime que c'est du gaspillage, car les essences feuillues donnent moins de revenus économiques.



FAO/J. CARLIE

Modèles de forêts paysannes et arrangements de propriété forestière dans le comté de Minquan

Type de terrain	Modèle de forêt paysanne	Principales espèces	Droit d'utilisation des terres	Propriété des arbres
Sol sablonneux	Boisés de ferme Cultures intercalaires	<i>Paulownia, Populus</i>	Collectif ou public	Privée, publique ou collective
Sol salin et alcalin	Pêche forestière Rideaux-abris	<i>Salix</i>	Collectif ou public	Privée, publique ou collective
Le long des canaux et des cours d'eau	Rideaux-abris	<i>Salix, Populus</i>	Collectif	Collective ou familiale
Terres agricoles	Cultures intercalaires Rideaux-abris	<i>Paulownia, Populus, espèces fruitières</i>	Familial	Familiale
Terres abandonnées	Boisés de ferme	<i>Populus, Acacia</i>	Public ou collectif	Privée, publique ou collective
Autour des villages	Boisés de ferme	<i>Paulownia, Populus, Salix, Acacia</i>	Collectif ou familial	Familiale
Autour des maisons	Jardins familiaux Boisés de ferme	<i>Paulownia, Populus, Acacia</i>	Familial	Familiale

duction de céréales à un niveau faible et instable. Des pénuries de bois de feu et de bois d'œuvre s'ajoutaient aux inconvénients. La dégradation environnementale allait de pair avec la pauvreté.

Cette situation a été renversée grâce à l'établissement de rideaux-abris, la plantation d'arbres en bordure de route et le long des berges des cours d'eau, les cultures intercalaires et l'agroforesterie, qui ont créé un environnement propice à l'agriculture et aidé aussi les agriculteurs à en tirer des revenus. En 2005, le couvert forestier avait atteint 27,6 pour cent, les arbres étaient au nombre de 45 millions et le volume du matériel sur pied s'élevait à 2,8 millions de mètres cubes. La récolte annuelle de bois est d'environ 150 000 m³, chiffre semblable à celui de la récolte des comtés riches en forêts du sud de la Chine. Le comté de Minquan fournit maintenant du bois d'œuvre à d'autres régions.

Les ménages ont joué un rôle important dans cette réussite en plantant des arbres qu'ils gèrent et possèdent sur des

terrains agricoles et autour des maisons. Les agriculteurs peuvent exploiter ces arbres dans la majorité des cas. Ils préférèrent planter des essences à croissance rapide comme les espèces de *Populus* et *Paulownia*. Les arbres et les forêts sont aménagés conformément à une variété d'arrangements individuels ou collectifs (voir le tableau) (Zhu, 1997).

QUESTIONS À AFFRONTER

Le pourcentage de forêts gérées par des ménages en Chine est parmi les plus élevés du monde. Cependant, la foresterie familiale doit relever un grand nombre de défis institutionnels:

- manque de cadre juridique et stratégique permettant la mise en valeur efficace des forêts familiales, car de nombreux éléments de la législation forestière chinoise étaient orientés vers la gestion de grandes forêts;
- les activités de l'administration forestière ciblent davantage les forêts que les ménages, ce qui limite les occasions de participation familiale;

La plantation de rideaux-abris est un modèle typique de forêt paysanne dans les régions de plaine; les arbres sont gérés suivant une variété d'arrangements individuels ou collectifs

- une législation et une politique inflexibles qui s'adaptent mal à la diversité et à la transformation sociale accélérée du pays.

À long terme, le débat continuera à porter sur la manière d'améliorer l'efficacité des forêts familiales. La Chine est un pays si vaste que les mauvais rendements des forêts familiales ont une incidence mondiale sur le commerce des produits forestiers, l'environnement et le développement équitable. Vu les besoins croissants de forêts de production, la Chine pourrait devoir envisager une réforme des arrangements institutionnels en faveur de la mise en valeur des forêts familiales, en augmentant, par exemple, les associations de petits forestiers et en fournissant une formation commerciale et technique plus adéquate aux petits forestiers. À défaut, les forêts familiales risquent de s'amenuiser. ♦



Bibliographie

- Li, Y., éd. 1996. *Forestry development strategy towards the 21 century*. Beijing, Chine, The Forestry Publishing House. [En chinois]
- Liu, J. 2006. *Forests in the mist*. Thèse de maîtrise. Wageningen, Pays-Bas, Université de Wageningen.
- Lu, W., Landell-Mills, N., Liu, J., Xu, J. et Liu, C. 2002. *Getting the private sector to work for the public good*. Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).
- Zheng, B. 2006. Changes and trends in forest tenure and institutional arrangements for collective forest resources in Yunnan Province, China. Dans *Understanding forest tenure in South and Southeast Asia*. Forestry Policy and Institutions Working Paper n° 14. Rome, FAO.
- Zhu, Z., éd. 1997. *Participatory forestry in China*. Beijing, Chine, International Academic Publishers. ♦

La propriété forestière privée en Europe

F. Hirsch, A. Korotkov et M. Wilnhammer

En Europe, les propriétaires forestiers privés ont un rôle vital à jouer pour promouvoir la gestion forestière durable, le soutien à la productivité des forêts et la réponse à la demande croissante de ressources ligneuses des usines de transformation du bois et des producteurs de bioénergie. Une enquête sur la propriété des forêts menée en 2006/2007 par la Section du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) et la FAO, en collaboration avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE) et la Confédération européenne de propriétaires forestiers (CEPF), confirme l'importance de la foresterie privée en Europe.

Un questionnaire a été envoyé à 38 pays européens qui sont membres de la CMPFE et ont enregistré la superficie de leurs forêts privées. Vingt-trois pays ont soumis des données, pour 2005 en particulier: Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'absence de réponse de certains pays, notamment dans le sud de l'Europe et les pays balkaniques, pourrait s'expliquer par l'incapacité de rédiger un rapport ou de collecter les données demandées. La jeunesse relative du secteur forestier privé dans certains pays aux économies en transition pourrait aussi avoir joué un rôle.

Franziska Hirsch est cadre associée (affaires économiques) et **Alexander Korotkov** est forestier principal (ressources forestières), Section du bois de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)/FAO, Genève, Suisse; **Matthias Wilnhammer** a collaboré en tant que consultant (Section du bois) à la conception et à l'analyse de l'enquête.

La base de données sur la propriété forestière privée et un surcroît d'informations détaillées sur l'enquête sont disponibles sur le site web de la Section du bois CENUE/FAO: www.unece.org/trade/timber

Une structure de la propriété généralement équilibrée face à de profondes différences entre les pays

Les résultats communiqués révèlent un équilibre général entre la propriété publique et la propriété privée: 49,6 pour cent des forêts et des autres terres boisées appartiennent à des propriétaires privés et 50,1 pour cent sont publiques. Les autres catégories de propriété classées comme étant ni publiques ni privées totalisent moins de 0,4 pour cent. Ce chiffre comprend, par exemple, les forêts allemandes expropriées, dans le cadre de la réforme agraire dans l'ex- République démocratique allemande, et qui sont actuellement soit privatisées soit sur le point de l'être.

Toutefois, la structure de la propriété varie largement entre les pays (figure 1). En Autriche, France, Norvège et Slovénie, les forêts privées représentent plus des trois quarts de la superficie forestière totale, alors qu'en Bulgarie, République tchèque, Roumanie et

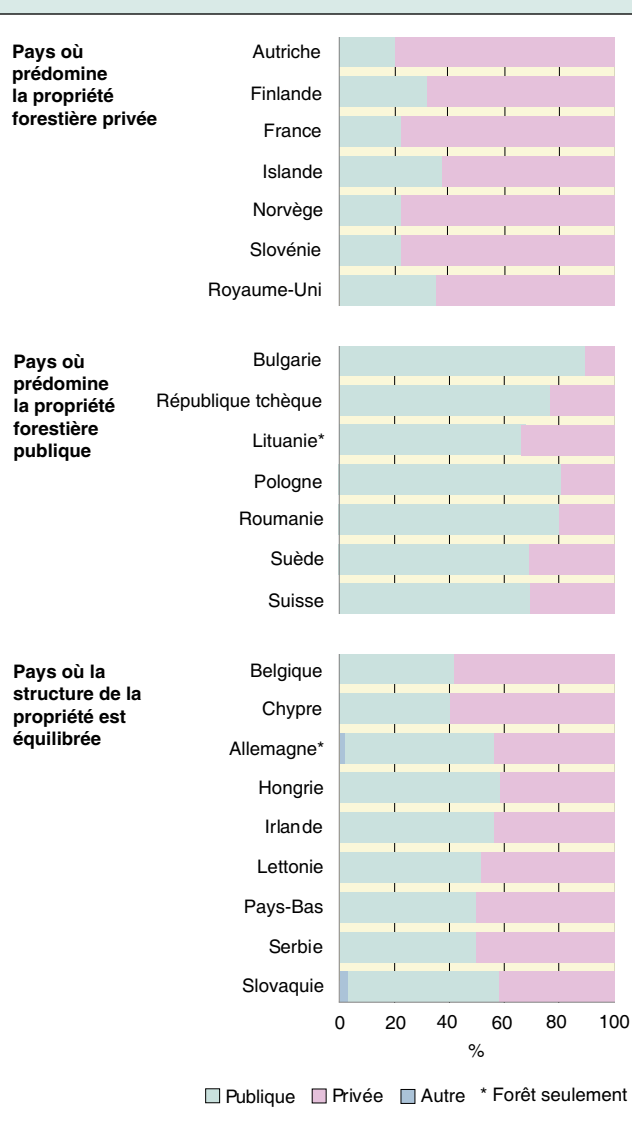
Pologne elles s'élevaient à moins d'un quart. Plusieurs pays se caractérisent par une structure de la propriété relativement équilibrée, notamment en Europe centrale et orientale (figure 1).

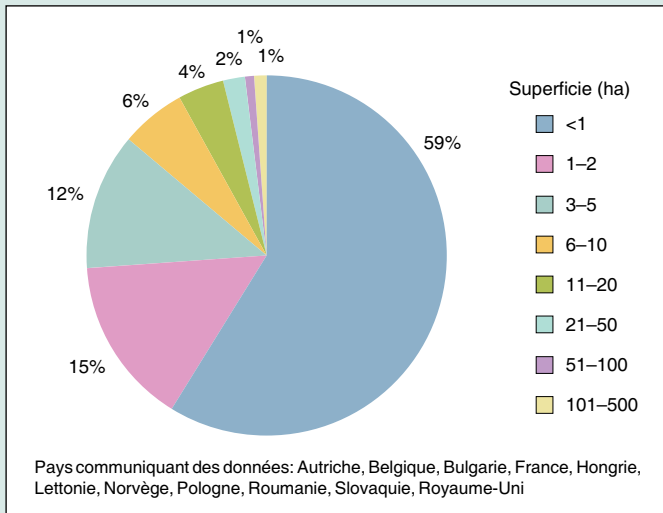
Une autre différence réside dans le fait que les forêts privées appartiennent, dans une large mesure, à de grandes entreprises dans certains pays et, dans d'autres, principalement à des particuliers.

Nombre croissant de petites propriétés en Europe centrale et orientale

Au cours des 15 dernières années, le régime de propriété dans les pays aux économies jadis planifiées a fait l'objet d'une évolution marquée. Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, la restitution et la privatisation des terres touchent à leur fin, mais des changements de régime de propriété sont encore prévus dans certains pays, notamment en Roumanie, Slovaquie et Serbie.

1
Structure de la propriété des forêts et des autres terres boisées





2
Part des catégories de taille en pourcentage du nombre total de propriétés privées

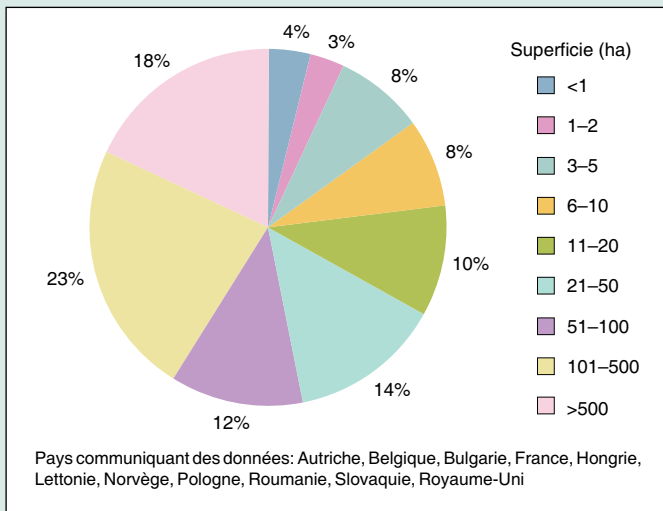
en cours ont accru principalement le nombre de particuliers et de familles qui possèdent des forêts privées (23 pour cent).

Observations socioéconomiques: vieillissement des propriétaires forestiers, urbanisation et parité hommes-femmes

À mesure qu'augmente la privatisation des forêts, l'urbanisation et le vieillissement des propriétaires forestiers pourraient continuer à influencer la gestion forestière en Europe.

Rares sont les propriétaires forestiers européens qui ont moins de 30 ans et, dans de nombreux pays, un grand pourcentage a dépassé 60 ans (figure 5). De ce fait, dans un proche avenir de nombreuses propriétés forestières seront héritées par de nouveaux propriétaires dont les attitudes et l'intérêt pour les forêts sont incertains.

L'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Pologne et la Suède ont fait état d'un nombre croissant de propriétaires urbains, alors que la République tchèque et la France n'ont communiqué aucun changement dans le régime de propriété. Un grand pourcentage de propriétaires individuels a des occupations autres que celles liées au secteur agricole/forestier traditionnel (figure 6), ce qui pourrait avoir une incidence sur les connaissances et



3
Part des catégories de taille en pourcentage de la superficie totale des propriétés privées

Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, le nombre de petites propriétés s'est accru suite à la restitution et la privatisation des terres. Des propriétés couvrant moins de 6 hectares représentent 70 pour cent de la superficie totale des propriétés privées en Pologne et 40 pour cent en Slovaquie, mais 5 pour cent seulement en Hongrie, où les propriétés supérieures à 100 hectares absorbent plus de 45 pour cent.

Dans l'ensemble de l'Europe, le nombre de petites propriétés est très élevé. Près des trois quarts de toutes les propriétés privées ont moins de 3 hectares (figure 2). Simultanément, les propriétés inférieures à 3 hectares ne représentent que 7 pour cent de la superficie forestière privée dans les 11 pays qui ont communiqué ces données (figure 3).

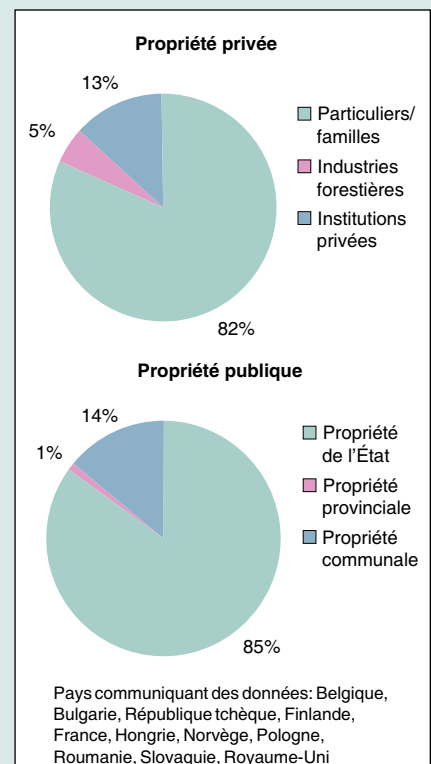
La propriété privée appartient principalement à des particuliers et la propriété publique à l'État

Plus de 80 pour cent des forêts privées en Europe appartiennent à des particuliers ou à

des familles, ainsi qu'à des institutions privées et des industries forestières. Dans les 11 pays qui ont fourni des données sur ces sous-catégories, les forêts publiques appartiennent principalement à l'État; 13 pour cent à des villes ou des municipalités (communes) et 1 pour cent seulement à des gouvernements provinciaux (figure 4).

Cependant, la structure de la propriété varie largement entre les pays, si bien qu'il est difficile de tirer des conclusions générales. En Finlande, par exemple, plus des deux tiers des forêts appartiennent à des propriétaires privés (56 pour cent à des familles, 12 pour cent à des industries forestières et des institutions privées), et 20 pour cent sont détenus par l'État. En France, en revanche, les municipalités possèdent davantage de forêts publiques que l'État. En République tchèque, la propriété publique a diminué considérablement depuis le début des années 90, mais la majorité des terres boisées appartient encore à l'État (61 pour cent) et aux municipalités (15 pour cent). La restitution et la privatisation

4
Structure des propriétés privée et publique, total



les attitudes des propriétaires en matière de gestion forestière.

La majorité des propriétaires forestiers privés sont des hommes; le pourcentage de femmes varie en fonction des pays, et est compris entre 20 et 40 pour cent (figure 7).

Répercussions de la propriété fragmentée sur les politiques

Douze pays ont déclaré que la fragmentation des propriétés privées représente un obstacle à la gestion forestière durable. Les petits propriétaires pourraient avoir plus de mal à tirer des bénéfices que les grandes entreprises, et le transfert de connaissances et l'accès aux infrastructures peuvent se révéler compliqués lorsque les propriétaires sont nombreux. La collaboration locale et régionale entre les propriétaires revêt, dès lors, une importance cruciale. L'enquête a révélé que l'adhésion aux associations nationales et le nombre de propriétaires organisés varient de façon considérable entre les pays.

Un atelier intitulé «Mobilisation des ressources en bois», organisé en janvier 2007 par la Section du bois CENUE/FAO et ses partenaires (voir www.unece.org/trade/timber/workshops/2007/wmw/recomm.htm) a recommandé de faciliter la collaboration des propriétaires forestiers et la fourniture de services aux groupes spécialisés. Les gouvernements, les institutions universitaires et les organismes professionnels devraient fournir des renseignements et des programmes d'éducation pour aider les propriétaires forestiers à prendre des décisions rationnelles sur la gestion forestière. Le renforcement des capacités des propriétaires favoriserait aussi

bien la structure de la propriété publique que celle de la propriété privée.

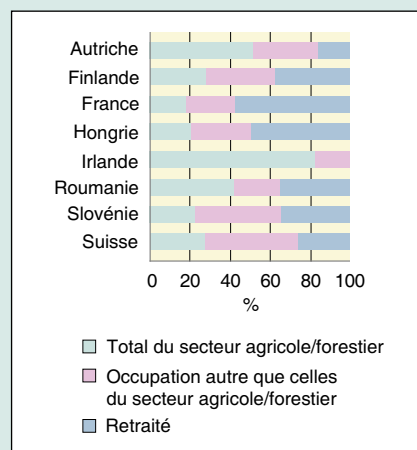
Besoins d'informations ultérieures pour une formulation rationnelle des politiques

L'étude CENUE/FAO contribue à l'amélioration des informations sur le régime de propriété forestière privée en Europe, notamment en ce qui concerne les processus de restitution et de privatisation en Europe centrale et orientale. Néanmoins, le niveau des informations sur certains aspects de la foresterie privée reste faible, à savoir, le nombre de petites propriétés, les différentes catégories de propriété privée, le contexte social des propriétaires individuels et les objectifs de la propriété. Il est essentiel d'améliorer ultérieurement la base des informations pour prendre des décisions appropriées.

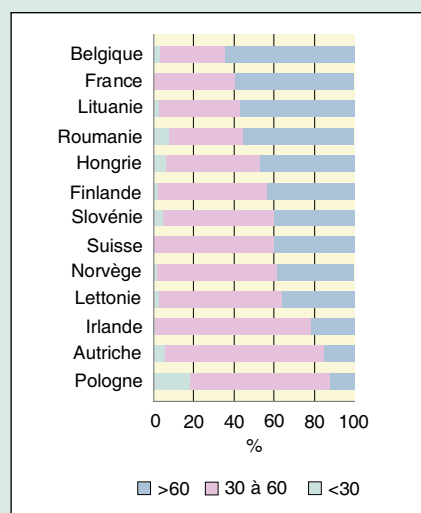
L'urbanisation et le vieillissement perma-

nents des propriétaires, le nombre croissant de petites propriétés et la fragmentation de la propriété qui en résulte sont des tendances qui influencent potentiellement l'ensemble du secteur forestier privé et il faudra en tenir compte dans la formulation et l'application des politiques. Étant propriétaires de la moitié environ des forêts européennes, les propriétaires forestiers privés peuvent apporter une importante contribution à la promotion de la gestion durable des forêts de la région et à la stimulation de leur productivité.

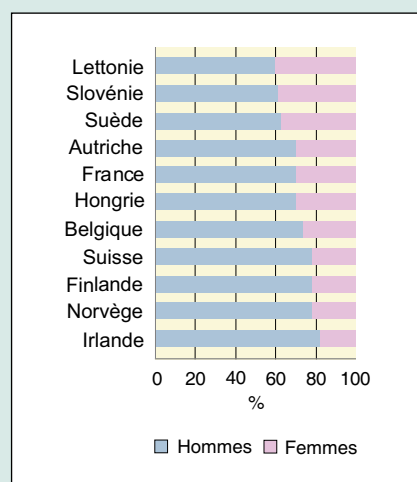
6 Occupation des propriétaires forestiers individuels



5 Âge des propriétaires forestiers individuels



7 Sexe des propriétaires forestiers



Relier les petites entreprises de façon à améliorer la vie des populations forestières

D.J. Macqueen

Quelques recommandations sur la façon de relier les petites entreprises forestières, non seulement entre elles, par le biais des associations, mais aussi, de manière plus générale, aux décideurs, aux fournisseurs de services et aux marchés.

L'entreprise forestière a été largement étudiée comme moyen de réduire la pauvreté généralisée parmi les populations forestières. Lorsque la réduction de la pauvreté n'est considérée que sous l'angle de la création de revenus, les petites entreprises forestières pourraient être, ou non, capables de soutenir favorablement la comparaison avec les grandes entreprises. Toutefois, lorsque l'on tient compte des dimensions élargies du bien-être, ces petites entreprises forestières pourraient jouer un rôle vital dans l'amélioration de la vie des populations forestières et les aider à sortir de la pauvreté. Au-delà des questions fondamentales de santé et de subsistance, dans ces dimensions élargies de la valeur humaine figurent la sécurité et l'affranchissement de l'oppression; un travail digne, créatif et gratifiant; des relations et des réseaux sociaux; l'appréciation et la gestion d'un environnement d'une grande beauté; et l'identité, la foi et la culture. Un ensemble de lois internationales protègent ces valeurs en leur accordant le statut de droits juridiques (Macqueen, 2007) – tels que le droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité physique de la personne, à l'alimentation, à la justice ou à un environnement propre [note de l'éditeur: voir l'article connexe à la p. 31].

Il existe de nombreuses conditions dans lesquelles les petites entreprises forestières prospèrent et contribuent à réduire la pauvreté (Arnold, 2006), en particulier lorsque:

- les conditions macroéconomiques générales et les niveaux de revenu s'améliorent, permettant aux consommateurs d'acheter un produit au lieu de le récolter;
- les produits peuvent être adaptés à des marchés particuliers par des tech-

niques qu'il est difficile d'appliquer aux biens produits en série;

- l'échelle limitée de la production ne provoque pas d'inconvénients économiques graves;
- le processus de production peut devenir économiquement plus efficace à mesure que croît la concurrence;
- des éléments d'un processus de production complexe peuvent être fabriqués par de petites entreprises forestières.

Pourtant, malgré leur capacité d'améliorer la qualité de la vie et de réduire la pauvreté, les petites entreprises forestières se heurtent encore à des difficultés qui les empêchent souvent de réaliser ces objectifs. Les faiblesses commerciales sont parfois aggravées par le manque d'informations sur les marchés et de services de soutien financier et commercial et par des politiques qui défavorisent les petits intervenants. Une étude menée sur 27 pays a laissé entendre que ces difficultés sont liées à quatre problèmes de base (Macqueen, Barrance et Holt, 2001):

- manque de représentation des pauvres et de leurs entreprises dans les politiques et les prises de décision;
- lois, politiques et pratiques inadaptees qui en sont le résultat;
- faiblesse des institutions locales qui n'ont pas suffisamment d'emprise politique pour les influencer;
- isolement des pauvres des services et des infrastructures de soutien.

Si l'on devait résumer ces problèmes en quelques mots, on pourrait dire que ces petites entreprises sont «déconnectées». Ce problème est particulièrement grave dans les pays les moins avancés où les gouvernements ne sont pas en mesure d'investir dans les infrastructures, la technologie de l'information ou le soutien à la constitution des réseaux

Duncan John Macqueen est chercheur principal, Responsible Forest Business, Forestry and Land Use Programme, Natural Resources Group, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Edinbourg, Écosse.



Une petite entreprise fabrique des ruches pour le marché local au Ghana: les petites entreprises forestières peuvent se trouver isolées des infrastructures et des services de soutien

qui permettraient aux populations qui dépendent de la forêt et à leurs entreprises de prospérer. Pour réduire la pauvreté des populations forestières il faut les connecter – mais comment et à qui?

CONNEXION ENTRE LES ENTREPRISES – LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Les petits entrepreneurs du secteur forestier sentent souvent le besoin d'établir entre eux une connexion. Ils travaillent ensemble pour renforcer leur emprise politique et leur pouvoir de négociation sur le marché – des interventions collectives étant plus difficiles à ignorer ou critiquer qu'une intervention individuelle. Les associations aident les petites entreprises à s'adapter aux nouvelles opportunités commerciales et à réduire leurs coûts de transaction (Macqueen *et al.*, 2006). Rien qu'en Ouganda, il est estimé que le nombre d'associations forestières se situe entre 2 000 et 3 000 (Kazooru *et al.*, 2006).

Comment les associations de petites entreprises contribuent à la qualité de la vie: quelques exemples et risques possibles

Stimuler l'esprit d'entreprise local. L'investissement conjoint consenti par les associations peut procurer des emplois, renforcer la capacité d'entreprise et protéger la main-d'œuvre. Au Brésil, par exemple, la Cooperativa de Produção Agropecuária e Extrativista dos Municípios de Epitaciolândia e Brasília a établi une usine de transformation des noix qui investit désormais dans la transformation de différents types de produits, y compris la production de fourrage animal tiré des coques. Cette

coopérative envisage aussi de lancer une nouvelle ligne de produits en caoutchouc et de transformer la pulpe d'un fruit de palmier local (Campos, Francis et Merry, 2005). En Inde, l'association des marchands de bois du Gujarat a lutté contre la fermeture des petites scieries menacées par une forte législation en faveur de la conservation (Bose *et al.*, 2006).

Toutefois, les salaires de base et les niveaux de santé et de sécurité des travailleurs sont souvent inférieurs dans les petites entreprises forestières que dans les grandes (May, Da Vinha et Macqueen, 2003; OIT, 2001). Un défi important pour ces associations consiste à surmonter la pression concurrentielle, les inefficacités dues à leur taille, la faiblesse d'accès au capital et des environnements politiques défavorables, afin de renverser ces tendances.

Fournir des occasions locales de créer des revenus et de développer les services communautaires. Les associations fournissent un revenu et des services à la communauté, soit directement, soit par l'accroissement de la richesse qui est ensuite utilisée localement. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud, la *Kwanganase Association* de petits producteurs de bois loue un camion au moment de la récolte pour réduire les coûts de transport de ses membres et redresser leur revenu (Bukula et Memani, 2006). Plus que les entreprises individuelles, les associations contribuent souvent à la mise en place de services sociaux. En Inde, la *Harda District Timber Merchant Association* collecte les cotisations de ses membres et fournit des prêts à ceux qui en ont le plus besoin, ayant subi des pertes graves (Bose *et al.*, 2006).

Toutefois, il faut tenir compte du risque permanent que les coûts d'adhésion à l'association ne dépassent les avantages perçus, ou que le manque de transparence financière réduise la confiance dans les responsables de l'association, comme dans le cas de l'*Amerindian Handicrafts Association* au Guyana (Ousman, Macqueen et Robert, 2006).

Créer des systèmes de gestion et de responsabilité de l'environnement local.

Les associations de populations autochtones dans les États méridionaux du Mexique, irritées par la dégradation de leurs forêts due aux opérations de concessionnaires extérieurs, ont lancé une campagne réussie pour transférer la surveillance de l'environnement des mains étrangères aux mains locales (SEMARNAP, 2000). De ce fait, 80 pour cent des forêts mexicaines appartiennent maintenant à des propriétaires au titre d'un régime foncier social où environ 8 500 unités administratives agraires hébergent une population estimée entre 12 et 15 millions de personnes et 43 groupes autochtones. Environ 2 500 de ces unités détiennent des permis forestiers et 46 opérations communautaires certifiées par le *Forest Stewardship Council* (FSC) sont entreprises maintenant sur plus de 800 000 hectares, ce qui permet de promouvoir non seulement la certification, mais un modèle basé sur la gestion communautaire.

Cependant, les associations d'entreprises forestières ne s'efforcent pas toujours de sensibiliser leurs membres à la protection de l'environnement local et à leur responsabilité à son égard. Le Conseil de direction de l'Association de travailleurs ruraux du village communautaire de Boa Esperança/Entre Rios, au Brésil, par exemple, s'est trouvé impliqué dans la vente illégale de terrains et de bois (Figueiredo, Porro et Pereira, 2006).

Soutien aux réseaux sociaux locaux qui réduisent l'isolement.

La *Federation of Rajasthan Handicraft Producers*, en Inde, a accordé des primes aux producteurs d'objets d'artisanat particulièrement doués. Elle organise un colloque annuel pour échanger de nouvelles idées et des séminaires portant sur les tendances en ameublement ménager, le

marchandisage visuel et la promotion de l'exportation. Des membres de haut niveau sont désignés pour participer aux foires commerciales européennes (Bose *et al.*, 2006).

Cependant, dans certains cas, les associations ne parviennent pas toujours à renforcer les réseaux sociaux, notamment s'ils ont été établis à d'autres fins. De nombreuses associations ont été formées à Para, au Brésil, par exemple, uniquement pour profiter d'un programme de crédit du gouvernement. Pendant qu'elles se consacraient à la réalisation de cet objectif, elles se sont guère employées à encourager la constitution de réseaux sociaux et à réduire l'isolement de leurs membres (Campos, Francis et Merry, 2005).

Réduire les tensions dues aux interventions extérieures dans l'utilisation locale des ressources. Les associations contribuent souvent à forger un environnement propice qui offre des avantages plus équitables aux petites entreprises forestières. Cela réduit les tensions et les conflits qui naissent de systèmes inéquitables d'utilisation des ressources forestières. L'Uganda Wood Farmer's Association, par exemple, a été instituée expressément aux fins d'intenter un procès à l'Uganda Investment Authority pour avoir créé un parc industriel sur des terres où les arbres étaient plantés et gérés par des agriculteurs. Le juge président a statué en faveur des agriculteurs et accordé une compensation égale à quatre révolutions des arbres (Kazooru *et al.*, 2006). Les membres de la Guyana Manufacturers and Services Association exercent des pressions politiques pour la formulation d'une nouvelle stratégie d'utilisation des terres, fondée sur les petites entreprises forestières, qui pourrait accroître les revenus et l'emploi forestiers sans compromettre la durabilité (Mendes et Macqueen, 2006).

Il existe inévitablement aussi de nombreux exemples où la gestion de l'association est à l'origine de conflits, même lorsqu'elle est performante. La Saharanpur Wood Carving Association dans l'Uttar Pradesh, en Inde, par exemple, a lancé des campagnes réussies pour modifier sur une période de 40 ans les incitations fiscales et les politiques d'exportation, mais des différends inter-

venus entre les fonctionnaires en 2004 ont forcé le président à quitter l'association et à établir la Saharanpur Wood Carving Manufacturers and Exporters Association, qui est maintenant son concurrent direct (Bose *et al.*, 2006). S'il est vrai que la concurrence est utile, il n'en demeure pas moins que, si ces différends ne sont pas réglés avec soin, des tensions sociales de longue durée peuvent en résulter.

Renforcer les valeurs culturelles et la reconnaissance et la voix des ethnies minoritaires. Au Guyana, les communautés Makushi identifient leur culture d'interaction durable avec les ressources forestières environnantes qu'elles reconnaissent comme leur bien essentiel (Ousman, Macqueen et Robert, 2006). La Commission du développement du district de Rupununi nord, une association-cadre de communautés Makushi locales, contribue à développer les entreprises touristiques et promeut la langue locale, la danse et le tissage. Elle soutient et guide aussi la Makushi Yemenkun Cooperative, une coopérative forestière communautaire qui opère conformément aux structures décisionnelles des Makushi.

Cependant, les approches traditionnelles qui promeuvent certaines valeurs culturelles ne sont pas toujours, à proprement parler, égalitaires. Les communautés ethniques sont souvent fortement différenciées, et les élites coutumières (et souvent de sexe masculin) soutenues par des systèmes réglementaires traditionnels (comme le système *adat*, en Indonésie) accaparent souvent les avantages des entreprises communautaires fondées sur les ressources forestières locales (Hobley, 2007).

Du bois entreposé par une petite entreprise et destiné à la vente, au Mozambique: une connexion plus générale permet d'améliorer l'accès à la propriété, au crédit, aux informations sur le marché, aux techniques, aux infrastructures, au pouvoir de négociation et aux compétences commerciales

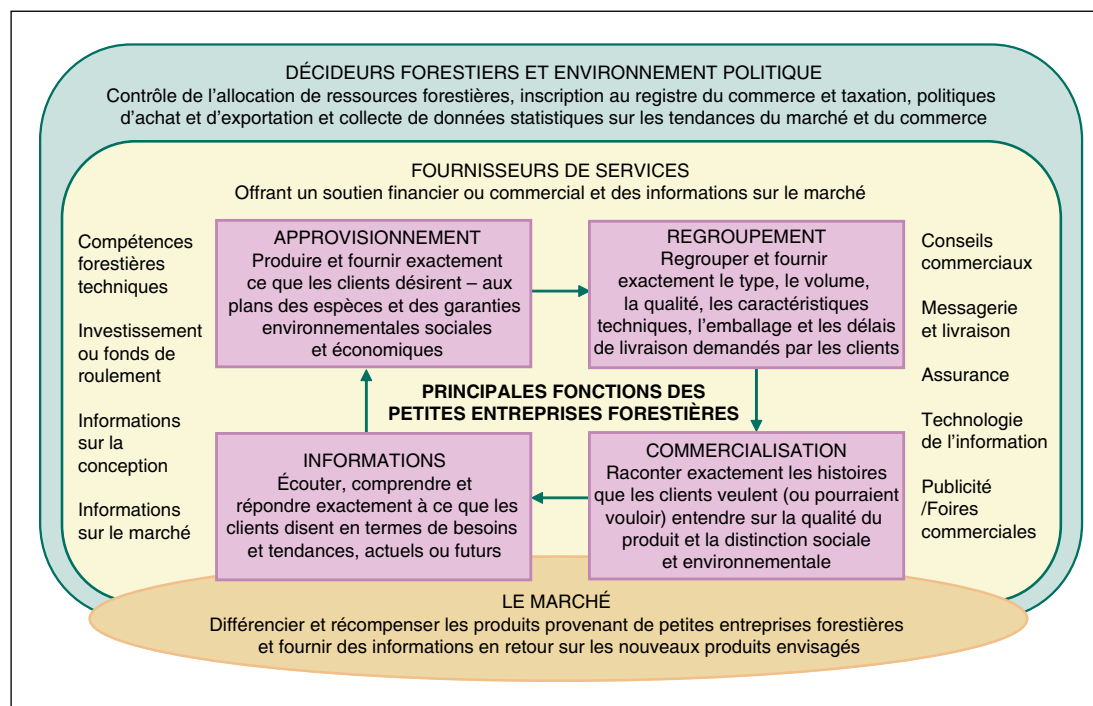


LES DÉFIS D'UNE CONNEXION ÉLARGIE

Malgré les gains considérables dont peuvent jouir les petites entreprises forestières reliées entre elles dans l'association, un grand nombre font faillite, même quand elles bénéficient de ce soutien. Parmi les problèmes les plus fréquents, figurent l'excès de bureaucratie des organismes publics, l'instabilité des politiques et règlements nationaux, l'insécurité de la propriété, le manque d'accès au crédit, des informations peu fiables sur les marchés, une technologie inadéquate, des infrastructures limitées, le manque de pouvoir de négociation et de faibles compétences en matière commerciale. Il s'agit des nombreux aspects de l'absence de connexion à un niveau élargi. Les entreprises forestières communautaires ont souvent du mal à se relier aux marchés et à affronter les démarches administratives qui régissent les opérations légales (Molnar *et al.*, 2006), ainsi qu'à profiter des fournisseurs potentiels de services de soutien commercial ou financier (Donovan *et al.*, 2006).

Nombreuses sont les fonctions de base que toute petite ou moyenne entreprise forestière doit développer (voir la figure). Elles comprennent:

- la production ou la fourniture de matières premières (bois, produits forestiers non ligneux et autres intrants) de manière à satisfaire les intérêts sociaux ou environnementaux de leurs clients;
- l'administration et la gestion du regroupement, de la transformation et de la livraison des produits en fonction des volumes, des normes de qualité, de l'emballage et des



Principales fonctions des entreprises forestières et leurs liens avec les responsables des politiques, les fournisseurs de services et les marchés qui améliorent leurs perspectives

dates de livraison spécifiées par les clients;

- la vente à des clients éventuels;
- l'information commerciale qui renseigne sur les innovations et le développement futurs des produits.

Il est impossible de développer ces fonctions dans l'isolement. Les petites entreprises forestières et leurs associations doivent être mieux reliées, dans les trois domaines illustrés dans la figure:

- aux décideurs qui allouent les ressources forestières, contrôlent l'inscription au registre du commerce et les impôts, surveillent les politiques d'achat et d'exportation et recueillent des données statistiques sur le commerce et les tendances du marché;
- aux spécialistes des techniques de gestion forestière, aux fournisseurs de services commerciaux et financiers plus généraux, et aux concepteurs et fournisseurs de services d'information sur les marchés;
- aux mécanismes du marché qui récompensent les produits provenant de petites entreprises forestières responsables, aux foires commerciales où des clients probables verront leurs produits ou leur matériel promotionnel, et aux clients qui donnent régulièrement des informations en retour sur les nouveaux produits proposés.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Pour conclure, les petites entreprises forestières et leurs associations peuvent contribuer à améliorer la qualité de la vie – mais, pour ce faire, elles ont besoin d'être mieux reliées, entre elles et aux décideurs, aux fournisseurs de services et au marché. Elles ont trois exigences générales:

- **Une meilleure représentation des petites entreprises forestières dans les prises de décision.** Le fait que les petites entreprises abondent dans la plupart des pays ne se reflète pas toujours dans les règlements et les politiques qui favorisent les grandes entreprises. Si les gouvernements songent sérieusement à la réduction de la pauvreté, ils doivent permettre aux petites entreprises forestières d'exister légalement, leur accorder la sécurité foncière et l'accès aux ressources forestières et établir des impôts justes (White, Kozak et Liddle, 2007). Ils doivent faciliter l'observation des règles régissant les associations. Ils doivent aussi recueillir de meilleures informations sur les petites entreprises forestières pour programmer les interventions futures.
- **Des réseaux plus forts qui relient les petites entreprises forestières aux services de soutien financier et commercial.** Les réseaux qui relient les petites entreprises forestières et leurs

associations aux services de soutien financier et commercial revêtent une importance cruciale. Il existe de nombreux bons exemples de ces réseaux de soutien – les fournisseurs de services commerciaux au Cameroun (Spik, 2006) et le Servicio Forestal Amazónico en Équateur (Romero, 2006). La recherche de moyens novateurs de rendre ces réseaux fonctionnels et durables est un domaine qui requiert plus d'attention et dont s'occupe à l'heure actuelle un projet conjoint FAO/IIED intitulé *Forest Connect* (voir www.iied.org/NR/forestry/projects/forest-connect.html).

- **Des moyens de reconnaître les produits et d'accroître les revenus des petites entreprises forestières responsables sur le marché.** De nouvelles initiatives sont nécessaires pour faciliter l'accès au marché des petites entreprises forestières. Selon une recherche en cours, la demande industrielle est forte pour un mécanisme qui permet de reconnaître les produits forestiers communautaires sur le marché. Un label propre au produit pour un commerce équitable du bois, ou un label communautaire d'un programme de certification important, serait nécessaire pour récompenser cet approvisionnement préférentiel sur le marché (Macqueen, Dufey et Patel, 2006). ♦



Du bois certifié par le FSC et produit par une communauté amazonienne est vendu dans un magasin de bricolage à São Paulo, au Brésil: un moyen de reconnaître sur le marché la production des petites entreprises forestières responsables et d'accroître les revenus



Bibliographie

- Arnold, M.** 2006. Factors that shape opportunities and constraints for small forest enterprise activities. Rapport présenté à UK Tropical Forest Forum on Small Enterprise Development of Forests, 26 septembre, Kew, Londres, Royaume-Uni. Résumé dans *Report of a meeting of participants of the UK Tropical Forest Forum on Small enterprise development and forests*. Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). Disponible sur internet: www.iied.org/NR/forestry/documents/IIEDUKTFFmeeting.pdf
- Bose, S., Lal, P., Pareek, P.S., Verma, M. et Saigal, S.** 2006. *Forest-based associations in India – an overview*. Londres, Royaume-Uni, Winrock International India (WII) et IIED.
- Bukula, S. et Memani, M.** 2006. *Speaking with one voice: the role of associations of small and medium enterprise driving change in the South African forest sector*. Londres, Royaume-Uni, Upstart Business Strategies et IIED.
- Campos, M., Francis, M. et Merry, F.** 2005. *Stronger by association: improving the understanding of how forest-resource based SME associations can benefit the poor*. Londres, Royaume-Uni, Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia et IIED.
- Donovan, J., Stoian, D., Macqueen, D.J. et Grouwels, S.** 2006. *The business side of sustainable forest management: small and medium forest enterprise development for poverty reduction*. ODI Natural Resource Perspectives n° 104. Londres, Royaume-Uni, Institut du développement outre-mer.
- Figueiredo, L.D., Porro, N. et Pereira, L.S.** 2006. *Associations in Emergent Communities at the Amazon Forest Frontier, Mato Grosso*. Londres, Royaume-Uni, Instituto de Pesquisa Ambiental da Amazônia et IIED.
- Hobley, M.** 2007. *Where in the world is there pro-poor forest policy and reform?* Washington, DC, É.-U.A., Rights and Resources Initiative.
- Kazoor, C., Acworth, J., Tondo, C. et Kazungu, B.** 2006. *Forest based associations as drivers for sustainable development in Uganda*. Londres, Royaume-Uni, Sustainable Development Centre (SDC) et IIED.
- Macqueen, D.J.** 2007. *Governance towards responsible forest business – guidance on different types of forest business and the ethics to which they gravitate*. Edinburgh, Royaume-Uni, IIED. Disponible sur internet: www.iied.org/NR/forestry/documents/Responsible_forest_business_001.pdf
- Macqueen, D.J., Barrance, A. et Holt, G.** 2001. Common problems and priority R&D themes for the forest dependent poor. *International Forestry Review*, 3(2): 105–120.
- Macqueen, D.J., Bose, S., Bukula, S., Kazoor, C., Ousman, S., Porro, N. et Weyerhaeuser, H.** 2006. *Working together: forest-linked small and medium enterprise associations and collective action*. Gatekeeper Series n° 125. Londres, Royaume-Uni, IIED.
- Macqueen, D.J., Dufey, A. et Patel, B.** 2006. *Exploring fair trade timber*. Londres, Royaume-Uni, IIED. Disponible sur internet: www.iied.org/pubs/pdf/full/13530IIED.pdf
- May, P.H., Da Vinha, V.G. et Macqueen, D.J.** 2003. *Small and medium forest enterprise in Brazil*. Londres, Royaume-Uni, Grupo Economia do Meio Ambiente e Desenvolvimento Sustentável & IIED.
- Mendes, A. et Macqueen, D.J.** 2006. *Raising forest revenues and employment – unlocking the potential of small and medium forest enterprises in Guyana*. Londres, Royaume-Uni, IIED.
- Molnar, A., Liddle, M., Bracer, C., Khare, A., White, A. et Bull, J.** 2006. *Community based forest enterprises in tropical forest countries: status and potential*. Rapport à l'OIBT. Washington, DC, É.-U.A., Forest Trends. Disponible sur internet: www.ccmss.org.mx/documentos/itto_11106_final.doc
- Organisation internationale du travail (OIT).** 2001. *Social and labour dimensions of the forest and wood industries on the move*. Genève, Suisse.
- Ousman, S., Macqueen, D.J. et Robert, G.** 2006. *Development from diversity: Guyana's forest based associations*. Londres, Royaume-Uni, Guyana National Initiative for Forest Certification et IIED.
- Romero, M.** 2006. From project to independent business: the offer of forest services to smallholders in the Ecuadorian Amazon. Rapport présenté à la conférence "Small and Medium Forest Enterprise Development for Poverty Reduction: Opportunities and Challenges in Globalizing Markets", Turrialba, Costa Rica, 23-25 mai.
- Secretariat of the Environment, Natural Resources and Fisheries (SEMARNAP), Mexique.** 2000. *Informe y avance 1998-2000. Misión de evaluación de medio término*. Proyecto de conservación y manejo sustentable de recursos forestales en México (PROCYMAF). Mexico, Mexique.
- Spik, L.** 2006. Business development support in the community forest timber market chain in Cameroon. Rapport présenté à la conférence "Small and Medium Forest Enterprise Development for Poverty Reduction: Opportunities and Challenges in Globalizing Markets", Turrialba, Costa Rica, 23-25 mai.
- White, A., Kozak, R. et Liddle, M.** 2007. The large and growing role of SMFEs. Rapport présenté à un événement parallèle à la 7^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), "Small Forest Enterprises: Drivers of Sustainable Development?", New York, É.-U.A., 23 avril. Disponible sur internet: www.iied.org/events/files/UNFF_sideevent.pdf ♦

Le droit à l'alimentation et à l'accès aux ressources forestières

La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par les Nations Unies il y a près de 60 ans (1948), reconnaît à chaque être humain le droit fondamental à l'alimentation: «Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, ...». Avec l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976, la concrétisation du droit à l'alimentation est devenue une obligation légale pour les 156 pays adhérents. Pourtant, plus de 850 millions de personnes souffrent encore d'une alimentation insuffisante.

Le 16 octobre 2007, la FAO célébrera la Journée mondiale de l'alimentation sous le thème «Le droit à l'alimentation». L'Organisation œuvre de concert avec des gouvernements et des communautés appartenant au monde entier pour garantir ce droit humain fondamental. Pour atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et le premier Objectif du Millénaire pour le développement (réduire de moitié la faim d'ici 2015), il est indispensable de faire entendre la voix de ceux qui souffrent de la faim et permettre aux gouvernements, dans le cadre de leurs obligations, de respecter, protéger et donner corps à ce droit.

Le Conseil de la FAO a adopté les directives sur le droit à l'alimentation en 2004, et énoncé les actions aptes à aider les pays membres à concrétiser ce droit. Grâce à son Unité chargée du droit à l'alimentation, la FAO renseigne, forme et renforce les capacités pour aider les pays membres à incorporer les directives sur le droit à l'alimentation dans leurs politiques et leur législation, et à adopter des stratégies de sécurité alimentaire fondées sur ce droit. Les directives sur le droit à l'alimentation sont axées sur les besoins des populations les plus

vulnérables, sans discrimination fondée sur la tribu, la caste, le sexe, l'invalidité ou la maladie.

Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir accès aux ressources nécessaires pour se nourrir avec dignité. Les États sont tenus juridiquement de donner à leurs populations la possibilité de se nourrir. Cela veut dire que, plutôt que de distribuer régulièrement des dons, ils doivent permettre à chaque individu d'avoir accès aux ressources nécessaires pour produire des aliments, ou d'entreprendre des activités rémunératrices leur consentant de les acheter. Pour les communautés forestières, cela pourrait comporter la régularisation de l'accès à la forêt et l'établissement d'un régime foncier ayant force de loi.

Les États peuvent conférer aux communautés forestières le pouvoir de concrétiser leur droit à l'alimentation en améliorant leurs capacités de récolter le bois et les produits forestiers non ligneux (y compris les aliments forestiers) de façon durable et de les transformer et conserver efficacement. L'amélioration des routes menant aux marchés régionaux et urbains facilite la commercialisation et la valeur des produits forestiers.

Le droit d'un individu de maintenir son régime alimentaire traditionnel ne doit pas être ignoré. Lorsque les populations forestières sont privées de leur accès à la forêt, il faut, au titre du droit à l'alimentation, les compenser pour qu'elles puissent se nourrir ainsi que leurs familles. Une approche participative de la gestion forestière axée sur ce droit encourage toutes les parties prenantes à surveiller l'utilisation des ressources, non seulement pour revendiquer la part qui leur revient, mais aussi pour assurer l'avenir des ressources.

Les activités de la Journée mondiale de l'alimentation, qui promeuvent le thème du droit à l'alimentation, comprennent la vingt-septième cérémonie de la Journée mondiale de l'alimentation, qui sera célébrée au siège de la FAO le 16 octobre, et une course contre la faim le 21 octobre à Rome, une téléconférence à Washington, DC, et une cérémonie spéciale le 18 octobre au siège des Nations Unies à New York, États-Unis, ainsi que des activités nationales comprenant des événements sportifs et musicaux.

Pour plus d'informations, consulter le site www.fao.org/righttofood ou écrire à: righttofood@fao.org



L'entreprise villageoise d'exploitation des arbres au Burkina Faso – appuyer le développement des petites entreprises dont l'activité est fondée sur les produits forestiers non ligneux

T. Hill, Y. Ouedraogo et L. Conditamde

Un examen des résultats d'une initiative lancée il y a deux ans visant à renforcer les capacités des ménages ruraux pauvres au Burkina Faso et à les aider à tirer des revenus des produits forestiers.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) occupent une place importante dans les moyens d'existence traditionnels et la culture des populations du Sahel en Afrique de l'Ouest; ils sont aussi très appréciés, non seulement par les populations rurales mais aussi par celles nouvellement établies dans les villes. Les villageois bénéficient, normalement, d'un accès libre aux ressources forestières communautaires. Les PFNL sont déjà une importante source de revenu pour les ménages ruraux – en particulier pour les femmes, car la récolte et la commercialisation de ces produits incombe traditionnellement aux femmes en Afrique. Malgré l'absence de statistiques officielles, il est reconnu que le commerce des PFNL s'est développé ces dernières années, tant au niveau national qu'international.

Cependant, l'éloignement des marchés reste un trait caractéristique qui

pénalise la création de revenus ruraux dans le Sahel. TREE AID, une organisation non gouvernementale (ONG) située au Royaume-Uni, a mis au point une série d'initiatives visant à aider les populations rurales de la région à mieux tirer parti des possibilités commerciales qu'offre l'exploitation des arbres et des produits forestiers. Le présent article décrit les activités du projet d'entreprise villageoise d'exploitation des arbres au Burkina Faso.

LE PROJET D'ENTREPRISE VILLAGEOISE D'EXPLOITATION DES ARBRES

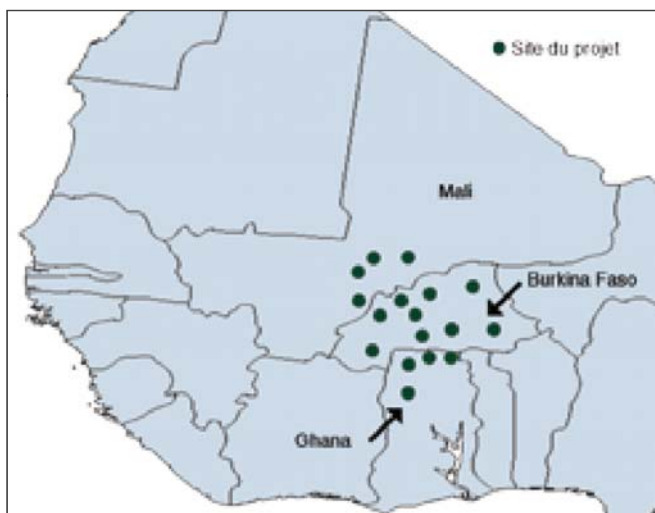
En janvier 2005, plusieurs départements du Gouvernement burkinabé, des ONG locales, TREE AID et la FAO ont lancé conjointement un projet pilote pour pro-

Vente de feuilles séchées de baobab et d'autres épices tirées des forêts au marché de Fada, Burkina Faso



Tony Hill est directeur, chargé du soutien aux programmes. Bureau de TREE AID au Royaume-Uni, Bristol, Royaume-Uni.

Yacouba Ouedraogo est coordonnateur de programmes, et **Ludovic Conditamde** est chargé de projets, Bureau de TREE AID en Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, Burkina Faso.



1
Sites du projet
Entreprise
villageoise
d'exploitation
des arbres

mouvoir le développement de la petite entreprise fondée sur l'exploitation des arbres et des produits forestiers à savoir, l'entreprise villageoise d'exploitation des arbres. Le projet pilote a adopté une approche axée sur l'analyse et le développement des marchés (ADM) (voir l'encadré p. 34) pour organiser les entreprises et renforcer les capacités au niveau du village, afin d'améliorer les techniques locales de transformation et la commercialisation des PFNL. D'après une enquête initiale menée au moment du démarrage du projet, 13 pour cent du revenu total des ménages vivant dans la zone du projet venait de l'exploitation des arbres.

Pour garantir l'impact des activités du projet et assurer la répétabilité et la durabilité du soutien aux entreprises villageoises d'exploitation des arbres, le projet a réuni les ONG et le personnel de terrain du gouvernement; ils ont reçu une formation collective en matière d'ADM et ont œuvré de concert pour concrétiser l'approche au niveau du village.

Au début, les activités du projet ont été entreprises dans 29 villages situés dans huit sites au Burkina Faso, outre six autres villages se trouvant juste au-delà de la frontière avec le Mali. En avril 2005, TREE AID a reçu une donation permettant de poursuivre et développer ces activités pendant cinq ans afin de couvrir 50 villages au Burkina Faso et 20 au Mali. Un financement supplémentaire, obtenu par le biais du Programme de la Commission européenne sur les forêts tropicales, a permis d'étendre l'initiative dans les deux pays. Une initiative parallèle a été lancée dans le nord du Ghana à la fin de 2006. L'initiative de l'entreprise

villageoise d'exploitation des arbres sera bientôt opérationnelle dans 172 villages sur 17 sites (figure 1).

LES PROGRÈS ACCOMPLIS AU BURKINA FASO

Le processus d'ADM s'est déroulé dans 28 villages au Burkina Faso. À la fin de la première phase, les villageois avaient dressé une liste restreinte de 41 produits forestiers susceptibles d'être commercia-

lisés. À la fin du processus, 164 groupes (au total 1 735 membres) s'intéressant à ces produits s'étaient constitués. Chaque groupe a présenté un plan de développement des entreprises. Les plans portent sur 17 PFNL différents tirés de neuf espèces arborescentes, outre des espèces à fleurs (tableau). Le revenu global prévu par les 164 plans de développement des entreprises s'élève à plus de 1,5 million de dollars EU. S'il est vrai que ce chiffre représente un résultat potentiel plutôt qu'un revenu réel, il n'en demeure pas moins qu'il donne une idée de la valeur relative des marchés de PFNL pour les ménages ayant un revenu annuel moyen de 1 000 dollars EU environ.

Parmi les besoins d'aide identifiés dans les plans de développement des entreprises, figurent les suivants:

- **Financement par des prêts.** Tous les groupes, à l'exception de cinq (159), cherchent à obtenir des prêts d'une valeur totale de 177 000 dollars EU. La plupart des prêts servent à satisfaire les besoins de fonds de roulement dont la période de remboursement proposée va de 6 à 12 mois.

Produits forestiers inclus dans les plans de développement des entreprises

Espèces	Produit	Nombre de plans fondés sur ce produit	Potentiel commercial		
			Local	National	International
<i>Vitellaria paradoxa</i>	Noix de karité non traitées	35	✓	✓	✓
<i>Vitellaria paradoxa</i>	Beurre de karité traité	23	✓	✓	
<i>Adansonia digitata</i>	Feuilles comestibles	23	✓	✓	
<i>Tamarindus indica</i>	Fruits, pour leur jus principalement	14	✓	✓	✓
<i>Parkia biglobosa</i>	Semences non traitées	13	✓	✓	
<i>Parkia biglobosa</i>	Soumbala tiré de semences fermentées	13	✓	✓	✓
<i>Parkia biglobosa</i>	Miel (non traité)	10	✓	✓	
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Savon, produit avec l'huile tirée des semences	6	✓	✓	
<i>Tamarindus indica</i>	Feuilles comestibles (séchées)	6	✓		
<i>Acacia macrostachya</i>	Semences comestibles	6	✓	✓	
<i>Adansonia digitata</i>	Pulpe ou farine de fruit, utilisée principalement pour les boissons	5	✓	✓	✓
<i>Acacia senegal</i>	Gomme arabique	5	✓	✓	✓
Angiospermes	Miel filtré	3	✓	✓	
<i>Saba senegalensis</i>	Fruits séchés	3	✓	✓	
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Fruits séchés	3	✓	✓	
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Semences non traitées	2	✓	✓	
Angiospermes	Cire d'abeille	1	✓	✓	

Qu'entend-on par analyse et développement des marchés?

L'analyse et le développement des marchés (ADM) est une méthodologie, mise au point par la FAO et le Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique, pour aider les entrepreneurs locaux à créer des entreprises rentables tout en conservant les ressources agroforestières et forestières. L'approche a été conçue expressément pour être appliquée dans les zones où l'alphabétisation est faible et l'accès aux marchés limité. Elle permet aux ménages ruraux pauvres d'évaluer les revenus et les risques potentiels associés à différentes stratégies de développement des entreprises fondées sur l'exploitation des arbres et les produits forestiers.

Le processus ADM comprend systématiquement des intérêts sociaux et environnementaux, parallèlement à la prise en considération des aspects techniques, commerciaux et financiers de la commercialisation d'un produit. Il permet, dès lors, aux populations d'identifier des produits d'une valeur commerciale potentielle et de créer des marchés qui leur fourniront un revenu et des avantages sans dégrader la base de ressources. L'évaluation de la durabilité de l'environnement local est partie intégrante de l'identification et de la planification d'entreprises potentielles. Des directives pertinentes ont été formulées pour aider à déterminer les produits qui seront les plus viables sur les marchés.

Après une planification préliminaire, le processus se déroule en trois phases qui se composent d'une série d'étapes:

- identification d'entreprises potentielles – moyennant l'inventaire des ressources et produits existants, la reconnaissance des produits qui apportent déjà un revenu aux populations locales, et l'élimination des produits non viables – et d'objectifs financiers par les populations locales intéressées au développement des entreprises;
- choix des produits les plus prometteurs, identification des marchés potentiels et examen des moyens de commercialisation des produits;
- préparation d'une stratégie et d'un plan commercial et formation pendant une phase pilote, y compris l'apprentissage de systèmes de surveillance des progrès et d'adaptation aux changements, le cas échéant.

L'ADM est un cadre qui peut être adapté à différents contextes, objectifs et produits. Parmi les pays où la FAO a utilisé cette approche, figurent le Burkina Faso, la Colombie, la Gambie, la République démocratique populaire lao, le Mali, la Mongolie, le Kirghizistan, la Serbie et l'Ouganda.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Un manuel de terrain intitulé *Les petites entreprises communautaires de produits forestiers: Analyse et Développement des Marchés* (FAO, 2000) a été conçu à l'intention des praticiens de terrain qui aideront les populations locales à mettre en œuvre le processus de l'ADM. Il consiste en six brochures et un schéma.

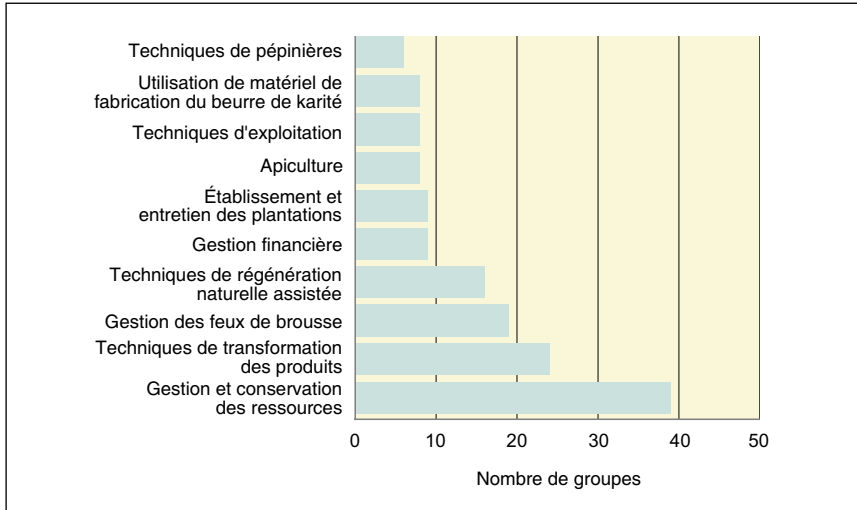
Fiches conseil au facilitateur de terrain complète le manuel de terrain, offrant des descriptions faciles à suivre de méthodes et d'outils pratiques qui peuvent être utilisés pour transformer les villageois en petits entrepreneurs performants. Pour appliquer les directives, il n'est pas nécessaire d'être un expert en gestion des entreprises.

Sont aussi disponibles des études de cas qui présentent des expériences et enseignements portant sur différents pays, et décrivent les conditions propices au développement des petites entreprises forestières.

Tout ce matériel, ainsi que d'autres informations, sont disponibles en ligne: www.fao.org/forestry/entreprises

Les publications peuvent également être obtenues en envoyant un courriel à: FO-publications@fao.org





2
Besoins de formation technique identifiés

• **Gestion des ressources naturelles.**

De nombreux plans expriment le besoin de matériel et de soutien technique pour l'établissement de pépinières et vergers (64 hectares au total) et pour la protection des forêts existantes (couvrant 213 hectares) – ce qui laisse entendre que des entreprises qui exploitent les PFNL peuvent stimuler l'investissement dans la gestion durable des forêts et des terres boisées au niveau local. Un aspect important des besoins identifiés est la formation technique (figure 2).

• **Développement organisationnel.**

Les plans soulignent la nécessité de formation en matière de gestion financière, de cogestion et d'amélioration de l'alphabétisation, ainsi que d'un soutien technique pour faciliter les accords de gestion des ressources locales. Les producteurs prévoient la nécessité d'accords locaux entre utilisateurs forestiers pour résoudre les problèmes associés à l'accès aux ressources forestières et à leur contrôle, au règlement des conflits, aux régimes d'exploitation des arbres, aux normes concernant la récolte des produits forestiers et à la gestion des feux de brousse,

LES DÉFIS À RELEVER

Les premiers villages participants ont nécessité d'environ 18 mois pour préparer leurs plans préliminaires et six autres mois pour les achever. Le processus a été

ralenti par le manque d'expérience des parties prenantes, des problèmes liés à la coordination des apports des organismes publics et des ONG, et l'indisponibilité saisonnière des populations locales qui se consacrent aux travaux agricoles.

La principale difficulté technique à laquelle se sont heurtés les ONG partenaires et les villageois a été l'évaluation des taux de récolte des PFNL qui ne risquent pas de dégrader la base des ressources. En outre, beaucoup de participants s'attendaient à recevoir une contribution directe, matérielle ou financière de la part des donateurs, que d'autres projets dans la zone avaient fournie. Dans certaines zones du projet, le ciblage des produits a dû être réexaminé car le choix initial reposait sur la valeur sociale estimée des produits plutôt que sur leur viabilité économique comme base du développement des entreprises souligné par l'approche de l'ADM. Une autre difficulté a résidé dans la participation active des ménages pauvres et des femmes. Celles qui souhaitaient établir un verger devaient affronter un problème particulier car les systèmes de propriété traditionnels prévoient rarement que des femmes seules puissent acquérir une propriété foncière sûre. Cependant, des groupes de femmes ont été mieux à même de négocier avec leur chef de village l'accès à la terre sur laquelle elles entendaient planter des vergers.

Les progrès accomplis à ce jour montrent que le caractère participatif et itératif de l'approche de l'ADM peut aider

les producteurs ruraux à résoudre leurs problèmes et abattre les barrières qui s'opposent au développement des entreprises fondé sur l'utilisation durable des PFNL. Cependant, l'approche impose des normes rigoureuses concernant le temps et les ressources. La présence de facilitateurs compétents, d'un investissement adéquat en matière de formation (six jours environ pour chacune des trois phases de l'approche) et un soutien et une surveillance adaptés sur le terrain sont particulièrement importants. Du fait que l'ADM n'est pas un système qui assure des résultats immédiats, il convient de considérer cette approche comme un investissement à long terme dans la durabilité.

SOUTIEN AUX PETITS PRODUCTEURS POUR LA PRÉPARATION DE LEURS PLANS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Les priorités immédiates de l'initiative sont les suivantes:

- conclure des accords pour la fourniture de services de crédit;
- envisager un soutien direct pour l'achat des principaux facteurs de production;
- fournir du matériel pédagogique pertinent;
- assurer une aide financière supplémentaire à la gestion forestière, grâce aux contributions des donateurs de TREE AID, pour permettre aux entreprises villageoises d'investir dans une meilleure gestion des forêts et des terres boisées;
- recruter du personnel local et des spécialistes internationaux pour doter l'équipe de gestion de TREE AID de nouvelles compétences en matière de développement des entreprises.

Reconnaissant l'importance pour les familles pauvres d'un accès assuré aux ressources forestières et de leur contrôle aux fins de bénéficier de la mise en valeur des PFNL, TREE AID entreprend un grand projet de cinq ans (avec le financement du Département du développement international du Royaume-Uni [DFID]) dans le but de formuler des politiques et d'instituer un cadre institutionnel propices à la gestion forestière au Burkina Faso. Plutôt que sur un changement de politique, le projet met l'accent sur la



TREE AID

Formation sur le terrain des facilitateurs chargés de divulguer les méthodes d'analyse et développement des marchés, village de Kogyende, Barsalogo, Burkina Faso

mise en œuvre efficace et participative des politiques nationales de décentralisation de la gestion des ressources naturelles en vigueur et du code forestier. Le projet opérera avec de nouvelles structures publiques décentralisées et des organisations de la société civile au niveau du village ou de la commune (municipalité), des fournisseurs de services publics et des ONG partenaires locales au niveau du département (sous-provincial), les ministères pertinents du gouvernement au niveau national et des cercles d'étude en matière de gestion forestière au Mali et au Ghana, pays voisins.

À moyen terme, TREE AID envisage aussi de:

- constituer de nouveaux partenariats avec des organismes burkinabés afin d'incorporer au processus de soutien au développement des petites entreprises une gamme élargie de compétences et d'expériences;
- fournir une assistance supplémentaire aux groupes de producteurs et associations nouvellement établis en matière de développement commercial pour leurs plans de développement des entreprises;
- développer les services nationaux et régionaux d'information sur les marchés et de communication pour faciliter le passage des producteurs des marchés locaux aux marchés nationaux et internationaux, et les relier à des fournisseurs de services et aux responsables des politiques.

Ces plans seront exécutés en partenariat

avec la FAO et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) par le truchement de l'initiative *Forest Connect* (voir www.fao.org/forestry/site/42297).

La politique commerciale du gouvernement ne paraît pas poser de problèmes à l'heure actuelle, mais les difficultés potentielles sont les barrières officielles et informelles au commerce régional, les politiques fiscales locales des autorités municipales établies récemment, l'accès au marché pour les produits forestiers de substitution importés et les règlements commerciaux internationaux régissant les exportations des principaux produits forestiers comme les noix, le beurre de karité et la gomme arabique.

POUR L'AVENIR

L'initiative de l'entreprise villageoise d'exploitation des arbres suit son cours mais de nombreuses questions restent encore sans réponse:

- Quel est le niveau correct d'incitations susceptible d'aider les entrepreneurs à satisfaire leur besoin de capital financier sans encourager la dépendance?
- Comment les nouvelles entreprises peuvent-elles s'assurer l'accès à des ressources d'une valeur croissante sans priver les autres utilisateurs ou être évincées par des intérêts plus influents?
- Comment les structures sociales traditionnelles existantes, où la hiérarchie est fortement établie, peuvent-elles contribuer à la durabilité des résultats de l'initiative, tout en promouvant les groupes de producteurs représentatifs, et éviter que les particuliers ou les groupes dotés de

plus de pouvoir et d'influence politiques ou économiques n'accaparent tous les avantages?

- Comment garantir qu'un pourcentage approprié des revenus est réinvesti dans la gestion forestière durable?
- Quelle est la façon la meilleure de faciliter la communication active entre des groupes de producteurs et des réseaux géographiquement isolés?
- Comment régler au niveau du ménage les conflits liés, par exemple, à l'allocation de ressources humaines et financières visant à soutenir les nouvelles entreprises, et aux différents intérêts des hommes et des femmes?
- Comment encourager le gouvernement à mettre en valeur les PFNL afin de renforcer au maximum, non seulement les recettes tirées des exportations, mais aussi les avantages pour les ménages ruraux pauvres?

Toutefois, l'initiative de l'entreprise villageoise d'exploitation des arbres a déjà aidé les communautés rurales à analyser les possibilités, à planifier les demandes d'informations et à surmonter les problèmes immédiats liés à l'accès à l'information, au crédit et aux services. Elle les a aussi aidées à communiquer entre elles et à reconnaître leurs intérêts réciproques. En tant que telle, elle représente un pas en avant vers la création d'entreprises viables susceptibles de contribuer à réduire la pauvreté. ♦

Un environnement propice au développement des petites entreprises forestières

Les petites entreprises forestières représentent un moyen prometteur de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la conservation des ressources grâce à la gestion forestière durable. Leur transformation en entreprises commerciales économiquement viables exige un environnement propice sur le plan des lois et des politiques qui facilitent l'accès légal aux ressources, fournissent des incitations pour une gestion forestière rationnelle, soutiennent la création de valeur ajoutée et encouragent la formation d'un capital humain, social, matériel et financier pour une gestion efficace des forêts et des entreprises.

Une conférence internationale sur le développement des petites et moyennes entreprises pour la réduction de la pauvreté: opportunités et enjeux face à la mondialisation des marchés, tenue au Costa Rica du 23 au 25 mai 2006, a réuni près de 200 experts, praticiens, dirigeants d'entreprises et chefs de communautés venant du monde entier pour examiner les moyens institutionnels et les politiques permettant de rendre plus viables et durables les petites entreprises forestières en Afrique, Asie et Amérique latine. La conférence a été organisée par le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et la FAO, avec le soutien de l'Interchurch Organisation for Development Co-operation (ICCO), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), la Rainforest Alliance, le Fonds d'investissement multilatéral de la Banque interaméricaine de développement (FIM/BID), la Netherlands Development Organisation (SNV) et l'Unité régionale d'assistance technique (RUTA).

Par la suite, la FAO, le CATIE, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), la SNV et l'ICCO ont produit un énoncé des mesures à prendre pour surmonter les problèmes auxquels se heurte la promotion des petites et moyennes entreprises forestières viables, et du rôle que

les organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les entreprises et leurs partenaires commerciaux, peuvent jouer dans le processus.

Principales conclusions de la conférence et de l'énoncé des mesures à prendre
Les gouvernements peuvent prendre des mesures actives pour renforcer les petites entreprises forestières afin de réduire la pauvreté. Ils peuvent commencer par assurer et faciliter l'accès légal aux ressources forestières. La lutte contre l'exploitation illégale et la récolte anarchique des produits forestiers non ligneux (PFNL) réduira la concurrence déloyale. La simplification des démarches administratives exigées pour l'enregistrement des petites entreprises peut réduire les coûts et augmenter les possibilités de valorisation de leurs produits. Les incitations financières, y compris les allègements fiscaux pour le démarrage des petites entreprises, et les politiques d'achats locales et/ou respectueuses de l'environnement, peuvent aussi contribuer à ces objectifs.

Les petites entreprises peuvent améliorer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux des produits forestiers. L'amélioration des capacités techniques, commerciales et financières et la création d'institutions spécialisées de gestion commerciale permettent de conférer une valeur ajoutée au bois et aux PFNL, de réduire les coûts de production et d'administration, de faciliter les nouveaux partenariats commerciaux et de fournir une base pour la négociation de termes plus favorables de l'échange. La

création d'associations peut aussi promouvoir le processus d'amélioration.

La portée et la qualité des services de développement peuvent être renforcées. Il faut mettre davantage l'accent sur la formation et l'enseignement pour garantir une masse critique de fournisseurs ruraux de services de développement commercial. Les mécanismes fondés sur le marché pour la prestation de ces services sont essentiels pour assurer leur impact et leur durabilité.

Les services financiers sont indispensables pour la création et le développement des petites entreprises forestières. Des lignes de crédit spéciales ainsi que des services et mécanismes connexes doivent être mis en place en fonction des besoins et des caractéristiques de ces entreprises.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes de développement peuvent renforcer les capacités des petites entreprises forestières. Faciliter l'accès au marché et aux informations techniques constitue une priorité. Il est possible de financer des réseaux de communication pour améliorer les flux d'information, stimuler les partenariats entre entreprises et communautés, faciliter l'accès aux foires commerciales et fournir des services techniques, de développement des activités commerciales et financiers. Les ONG et les organismes peuvent appuyer les négociations multi-parties prenantes pour promouvoir la formulation de politiques plus favorables et des environnements commerciaux propices et contribuer au règlement des conflits. Dans de nombreux cas, il faut aussi un soutien pour obtenir un accès amélioré à certains créneaux (pour le bois certifié ou le commerce équitable des PFNL, par exemple) et pour améliorer les compétences en matière de commercialisation et de négociation. Les ONG, les organismes de développement et les fournisseurs de services de développement commercial devaient éviter le chevauchement des efforts.



Surmonter les barrières à l'accès des petits exploitants forestiers aux services financiers: le cas des entreprises forestières communautaires du Petén, Guatemala

R. Junkin

Un cadre juridique clair et un milieu institutionnel favorable, y compris des services techniques et commerciaux, encouragent les banques commerciales à fournir des services financiers aux concessions forestières communautaires.

Dans le monde entier, au cours des décennies écoulées, la croissance et le développement du secteur de la microfinance ont atteint des niveaux sans précédent. Le mouvement mondial en faveur du financement des petites entreprises et des micro-entreprises a touché plus de 94 millions de clients (González et Rosenberg, 2006). Malgré son énorme diffusion, des segments importants de la population de nombreux pays en développement souffrent encore du manque de services financiers. L'un des principaux défis que doit relever le secteur de la microfinance est la façon d'«étendre les frontières», de manière que les institutions financières puissent fournir des services durables aux populations hors des centres urbains, qui vivent dans les zones rurales les plus reculées.

Les communautés forestières n'ont souvent qu'un accès limité aux services financiers. Les secteurs de la microfinance et des services bancaires pour le développement cherchent désormais de façon croissante à atteindre les zones

rurales, mais l'accent porte normalement davantage sur l'agriculture. Peu d'importance est accordée à la façon d'atteindre les petites entreprises forestières. Les gouvernements et les organismes de développement internationaux se sont penchés principalement sur le financement des activités forestières en créant des incitations appropriées à la conservation des forêts; ils ont prêté moins d'attention à la fourniture de services financiers adaptés aux cycles économiques des populations qui tirent de la forêt leurs moyens d'existence.

Les services financiers comprennent essentiellement le crédit, l'épargne, l'assurance, les transferts d'argent et le crédit-bail. Ces services permettent aux particuliers et aux entreprises de répartir leurs dépenses au fil du temps – de façon que les frais qu'ils ne peuvent couvrir maintenant avec leur revenu actuel pourront être payés grâce au revenu antérieur (par de l'épargne ou une assurance), au revenu futur (par des emprunts) ou à une combinaison des deux (Rutherford, 2000). Le financement à petite échelle

La foresterie communautaire dans la Réserve de la biosphère maya, Petén, Guatemala



Ruth Junkin est spécialiste de la finance rurale, Center for the Competitiveness of Ecoenterprises (CeCoEco), Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), Turrialba, Costa Rica.

ou microfinance permet aux individus et aux petites entreprises d'accumuler les sommes d'argent nécessaires pour profiter d'occasions éventuelles, résoudre des problèmes et satisfaire en temps utile leurs besoins fondamentaux de consommation et d'investissement.

Un grand nombre de barrières empêchent les institutions financières d'opérer facilement en zone rurale. Elles comprennent :

- la dispersion géographique qui accroît les coûts encourus pour atteindre les clients;
- la concentration de l'activité économique sur quelques produits principaux, ce qui augmente les risques pour l'institution financière;
- la durée prolongée de nombreux investissements, notamment dans le secteur forestier;
- les questions de régime foncier, les faiblesses institutionnelles et l'inexpérience des producteurs travaillant dans le cadre d'accords contractuels rigides;
- une infrastructure inadéquate, y compris les communications, les routes et la distribution d'électricité;
- la méconnaissance des zones rurales, de la part des prestataires de services financiers, entrave la conception de produits financiers appropriés;
- des cadres réglementaires qui pénalisent les portefeuilles ruraux/agricoles.

Pour abattre ces barrières et fournir des possibilités améliorées de services financiers aux petites entreprises forestières il faut une combinaison de solutions. Le présent article décrit les facteurs en jeu en présentant le cas d'entreprises forestières communautaires qui travaillent dans des concessions dans la Réserve de la biosphère maya du Petén, Guatemala¹.

ENTREPRISES FORESTIÈRES COMMUNAUTAIRES DANS LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE MAYA

Le département du Petén au Guatemala a été largement exploité par les colons au cours des 40 dernières années et se compose donc principalement de trois

générations d'immigrants venus d'autres régions du pays. Ces immigrants ont défriché de vastes zones boisées pour pratiquer l'agriculture et le pâturage saisonniers. Ils ont également exploité des bois et des produits forestiers non ligneux (PFNL) précieux (SmartWood, 1999). Initialement, les entreprises d'exploitation industrielles avaient droit à un accès illimité au bois de valeur élevée de la région et étaient surveillées par l'entreprise publique Fomento y Desarrollo de Petén (FYDEP) administrée par l'État. Les entreprises ont obtenu des contrats d'exploitation de trois à cinq ans et payaient un impôt calculé sur la base du volume extrait. Du fait que ces contrats ne prévoyaient ni plan de gestion ni contrôle sur le rendement, les entreprises pouvaient extraire tout l'acajou qu'elles pouvaient (Carrera *et al.*, 2006) sans se soucier de la régénération des ressources. Cependant, à la suite de la création du Conseil national pour les aires protégées (CONAP) en 1989 et de la Réserve de la biosphère maya en 1990, tous les contrats d'exploitation dans la réserve ont été résiliés.

La Réserve de la biosphère maya couvre une superficie de 2,1 millions d'hectares, subdivisée en trois zones : une zone de base, consistant en parcs nationaux et biotopes protégés; une zone à usages multiples, où sont octroyées des concessions forestières; et une zone tampon, où une partie des terres appartient à des coopératives et des *ejidos* municipaux (terres publiques administrées par le gouvernement municipal), mais où l'utilisation du sol est généralement réglementée, même sur les propriétés privées (Carrera *et al.*, 2006). En 2004, la zone à usages multiples comprenait 13 concessions forestières communautaires, deux concessions industrielles et huit coopératives. Douze des concessions forestières communautaires étaient assistées par le programme de conservation de la biodiversité et de développement forestier durable (BIOFOR) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et Chemonics International.

Les concessions forestières octroyées par le CONAP pour 25 ans sont renouvelables. Les entreprises qui les ont obtenues peuvent extraire et vendre un volume limité de bois et de PFNL récoltés dans la zone de la concession, en fonction

de plans annuels soumis pour approbation au CONAP. Aux termes du contrat de concession, toutes les zones doivent être certifiées conformément aux normes du Forest Stewardship Council (FSC) dans les trois ans qui suivent l'attribution de la concession (Carrera *et al.*, 2006).

À la différence des populations rurales mieux établies, la population du Petén ne jouit pas de liens sociaux solides ancrés dans une histoire commune vécue en un endroit particulier. En revanche, des groupes de voisins, ou autres, à la recherche de débouchés autres que la petite agriculture, ont formé des entreprises forestières communautaires aux fins d'obtenir des concessions forestières. Ces entreprises ont été créées récemment; la plus ancienne a 13 ans (tableau 1). Vu leur jeunesse, le faible capital initial investi normalement et leurs connaissances essentiellement limitées à la petite agriculture, il est naturel qu'elles s'emploient encore à perfectionner leurs capacités d'entreprise.

Conformément aux conditions fixées pour obtenir une concession, toutes les entreprises sont légalement établies et soumettent des plans de gestion annuels aux autorités publiques. Nombre d'entre elles ont obtenu la certification du FSC, ce qui a attiré de nombreux nouveaux acheteurs des États-Unis, d'Europe, du Mexique et du Guatemala (Stoian et Rodas, 2006, par exemple), notamment pour l'acajou. Ces aspects positifs ne sont guère répandus chez les petites entreprises communautaires naissantes en Amérique latine.

Système de production

Étant donné que les concessions forestières communautaires sont des contrats à longue échéance assujettis à des plans de gestion à long terme (de 25 à 70 ans), les entreprises forestières communautaires récoltent une partie limitée de leur superficie chaque année (1 pour cent environ) (Ortiz, 2002). Elles contribuent ainsi à préserver la capacité de régénération de la forêt. Au début, les concessions exploitaient principalement l'acajou et le cèdre tropical, des essences à valeur élevée, en fonction d'une demande établie. Cependant, elles ont commencé à identifier des débouchés pour d'autres bois; en 2004, 18 différentes espèces étaient comprises dans les plans d'exploitation

¹ Des parties de cet article ont été adaptées à partir d'une étude de cas publiée par la FAO, 2005.

TABLEAU 1. Concessions forestières communautaires dans la zone à usages multiples de la Réserve de la biosphère maya

Organisation	Année d'octroi de la concession	Femmes	Hommes	Total
San Andrés	1999	11	167	178
Carmelita	1997	46	63	109
Cruce a la Colorada	2000	20	47	67
San Miguel	1994	4	35	39
La Colorada	2000	2	46	48
La Pasadita	1997	26	96	122
Uaxactún	1999	82	142	224
Arbol Verde	2000	33	309	342
Impulsosores Suchitecos	1998	0	27	27
Laborantes del Bosque	1999	21	68	89
Custodios de la Selva	2000	16	82	98
El Esfuerzo	2001	9	29	38
Total		270	1 111	1 381

annuels présentés par les entreprises communautaires (BIOFOR/Chemonics International, 2003).

Le processus de production des concessions forestières communautaires se déroule en trois étapes:

- **la planification** – elle comprend un plan général de gestion pour la période de la concession, un plan d'exploitation annuel et un recensement annuel, ainsi que le renouvellement de la certification tous les cinq ans;
- **l'extraction** – elle comprend l'ouverture de la route principale, celle des routes secondaires et le défrichage des dépôts de billes, le chaînage et le martelage, le défrichage des zones d'abattage, le traînage, la coupe et le transport;
- **la transformation** – elle comprend la vérification du volume, l'écorçage, le sciage, le séchage préalable, le classement, l'inventaire, l'aiguillage et les réparations.

Si le bois est vendu sous forme de bille – le type de vente traditionnel – le processus s'achève par le transport jusqu'à l'acheteur. Cependant, ce type de commercialisation ne donne qu'un minimum d'avantages sur le plan de la main-d'œuvre communautaire et ne permet d'obtenir qu'un faible prix final pour le produit. Certaines entreprises forestières communautaires vendent encore le bois coupé à l'aide de scies à chaîne, ce qui n'exige que de faibles coûts opérationnels mais produit de grandes quantités de déchets et offre peu de débouchés. La production de

sciages oblige parfois les entreprises à former des alliances avec des partenaires industriels. Toutefois, certaines entreprises commencent à acheter leur propres scieries, augmentant ainsi leur capacité de fournir des produits à valeur élevée et leur permettant d'offrir des services de sciage aux autres entreprises communautaires, ce qui représente une forme supplémentaire de revenu.

BESOINS FINANCIERS

Les besoins financiers varient suivant les entreprises forestières communautaires en fonction de la quantité de bois à récolter, de la distance entre la concession et la communauté, des décisions intérieures relatives au niveau des salaires et de la qualité du matériel dont dispose l'entreprise. La capacité de production de chaque concession varie suivant la densité du bois commercial trouvé. Pendant la récolte de 2004, les concessions appuyées par BIOFOR ont abattu des volumes allant de 315 à 1 791 m³ et de 116 à 1 008 arbres. Les coûts du processus d'extraction étaient compris entre 37,27 et 101,53 dollars EU le mètre cube (BIOFOR/Chemonics International, 2003).

Les organismes d'assistance technique ont collaboré étroitement avec les concessions forestières communautaires du Petén pour déterminer leurs coûts d'exploitation et leurs besoins financiers correspondants. Les plans d'exploitation annuels soumis au CONAP fournissent une ventilation des ressources financières nécessaires pour le cycle de production annuel.

Le tableau 2 donne trois exemples de la structure générale des coûts encourus par les concessions. Comme on le constate, l'extraction et le sciage représentent la majeure partie des coûts totaux d'exploitation (de 60 à 70 pour cent du total). Les coûts les plus importants dans les opérations d'extraction sont attribuables au chargement et au transport du bois et au traînage des billes jusqu'aux dépôts, coûts qui s'élèvent globalement à plus de 60 pour cent des coûts d'extraction. Il faut ajouter aux coûts d'extraction 6 pour cent pour l'entretien des routes principales. Ces coûts principaux sont dus, dans une large mesure, à la location d'engins lourds auprès de fournisseurs extérieurs (BIOFOR/Chemonics International, 2002). Le sciage contribue pour 73 pour cent aux coûts totaux de transformation, qui comprennent le personnel, le carburant, le matériel et l'utilisation de l'équipement et des machines.

Les coûts totaux pour les entreprises forestières communautaires relatifs à la récolte de 2004 étaient compris entre 60 691 et 240 834 dollars EU. Pour les 12 entreprises forestières communautaires assistées par BIOFOR, les coûts d'exploitation totaux pour la récolte de 2004 ont atteint 1,68 million de dollars.

Outre les coûts d'exploitation courants, les entreprises forestières communautaires ont recouru aussi au financement pour acheter des actifs fixes.

LES BANQUES COMMERCIALES SE MOBILISENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

Étant donné la jeunesse relative des entreprises forestières communautaires et l'origine socioéconomique de leurs propriétaires, la plupart ne disposent pas du capital nécessaire pour financer leurs coûts d'exploitation. La majorité des entreprises profitent d'une combinaison de ressources pour couvrir les coûts de leurs opérations, y compris la constitution de partenariats avec l'industrie du bois, les paiements anticipés des acheteurs, le recours à des prêteurs d'argent locaux et les petits prêts obtenus par le biais de l'Association des communautés forestières du Petén (ACOFOP), qui regroupe les associations communautaires liées à la Réserve de la biosphère maya (BIOFOR/Chemonics International, 2002). Cependant, les prestataires

TABLEAU 2. Exemples de la structure des coûts d'exploitation annuels des concessions forestières communautaires

Entreprise	Coût (quetzales)						Coût total (\$EU)	
	Plan général de gestion	Plan d'exploitation annuel	Extraction	Transformation	Taxes et certification	Administration		Total
Entreprise 1	30 200	21 441	151 999	165 560	40 468	81 933	491 600	60 691
% du total	6	4	31	34	8	17		
Entreprise 2	35 350	109 355	564 168	425 438	66 104	240 083	1 440 496	177 839
% du total	2	8	39	30	5	16		
Entreprise 3	39 700	128 363	814 039	533 317	110 211	325 126	1 950 755	240 834
% du total	2	7	41	27	6	17		

Source: En fonction des données provenant du programme BIOFOR/Chemomics International, 2003.

de services financiers les plus importants pour les entreprises forestières communautaires sont les banques commerciales – qui n'ont pas joué, dans le passé, un rôle actif dans la fourniture de tels services aux petites entreprises des zones rurales en Amérique latine.

BANRURAL ET BANCAFÉ

BANRURAL a commencé à opérer avec les concessions forestières communautaires en 1999, fournissant des prêts d'une valeur maximale de 100 000 quetzales (Q) (13 000 dollars EU environ) à trois concessions. Ces prêts ont été garantis par le nantissement de l'équipement ainsi que la présentation de contrats de vente. En 2002, la banque a accepté de fournir à quatre concessions des prêts plus élevés (de l'ordre de 400 000 Q ou 52 000 dollars EU) garantis par une lettre de crédit d'un importateur des États-Unis. Cependant l'expérience s'est soldée par un échec. L'importateur s'est révélé incapable d'acheter le bois qu'il avait commandé et a demandé aux concessions de chercher d'autres acheteurs. Les concessions ont demandé à la banque de prolonger la durée du prêt afin de leur permettre de trouver d'autres acheteurs et la banque a accepté. Toutes les concessions ont fini par rembourser le prêt, mais le paiement a été retardé et, dans un cas, la concession a dû vendre des actifs afin de s'acquitter de son engagement envers la banque.

Après cette expérience, en 2003, BANRURAL a hésité à octroyer des prêts d'une valeur élevée. Bien qu'elle ait continué à accorder de petits prêts de 100 000 Q au maximum, elle n'a plus accepté les lettres de crédit. En 2004, elle a repris à octroyer de gros prêts de l'ordre de 500 000 Q, à cause peut-être

de la concurrence croissante d'une autre banque commerciale, Bancafé.

Les rapports entre Bancafé et les concessions forestières communautaires ont commencé en 2003. Des représentants de l'ACOFOP et le bureau local de BIOFOR ont demandé à Bancafé l'octroi d'un financement pour les plans d'exploitation annuels d'un groupe de concessions. Les demandes de prêt étaient garanties par la promesse du soutien de l'ACOFOP et de BIOFOR. La même année, Bancafé a approuvé des prêts totalisant 10 millions de Q (1,3 million de dollars EU) à huit concessions forestières communautaires. Comme dans le cas de BANRURAL, ces prêts étaient basés sur ses actifs normaux et ne dépendaient donc pas de programmes spéciaux du gouvernement ou de donateurs. Au cours des trois derniers mois de 2006, Bancafé a fait faillite, du fait principalement de l'échec de ses investissements sur les marchés immobiliers étrangers. Son portefeuille dans le Petén a ensuite été transféré à BANRURAL.

Pendant la période de son activité, les prêts octroyés aux concessions forestières par Bancafé étaient garantis par un accord de solidarité entre les membres de l'ACOFOP. Afin de réunir les conditions voulues pour obtenir un financement, les concessions forestières avaient besoin d'un statut juridique et devaient être membres de l'ACOFOP. Les prêts se fondaient sur les besoins de trésorerie et des prévisions de vente incluses dans les plans d'exploitation annuels. Les garanties pour les prêts comprenaient l'acceptation de l'ACOFOP de couvrir les sommes non remboursées et le nantissement du bois récolté. La forte visibilité des concessions et leur intérêt à protéger leur réputation les poussaient

aussi à rembourser les prêts dans les délais établis. Dans les cas d'arriérés, l'ACOFOP a collaboré activement avec les concessions intéressées pour garantir le remboursement. Dans un cas particulier, l'ACOFOP a octroyé un prêt-relais à une concession afin de garantir le remboursement à Bancafé.

Les prêts octroyés aux concessions forestières représentaient un part importante du portefeuille de Bancafé pour la région du Petén – 45 pour cent en 2003 et 50 pour cent en 2004 (Superintendencia de Bancos de Guatemala, 2004). Les prêts étaient octroyés pour une période de 10 mois environ à 18 pour cent d'intérêt, les intérêts et le capital étant versés en une seule tranche finale.

À la fin de 2004, BANRURAL a commencé à négocier aussi des accords de prêt global avec les concessions par le biais de l'ACOFOP. En 2004, le prêt total avait atteint 11 millions de Q (1,4 million de dollars EU) et, en 2005, 9 millions de Q (1,16 million de dollars). Pour 2007, sept concessions ont obtenu des prêts au titre d'un accord global avec BANRURAL (A. Córdova, ACOFOP, communication personnelle).

Facteurs qui contribuent à la participation des banques commerciales

Le cas des entreprises forestières communautaires du Petén montre clairement qu'un milieu institutionnel et une structure de soutien appropriés favorisent la participation des banques commerciales. Les facteurs suivants ont contribué à rendre bancables les entreprises.

La taille des entreprises réduit les effets de la dispersion géographique. L'ampleur des opérations des entreprises forestières communautaires du Petén,

ainsi que la portée des services financiers nécessaires, rend la fourniture de ces derniers rentable pour les banques. De nombreux analystes ne considéreraient pas les prêts décrits dans ce cas comme microfinance. De fait, les niveaux des prêts totaux sont élevés. Toutefois, cela est dû aux caractéristiques des entreprises servies, et non aux moyens des ménages individuels qui participent à la concession. Le cas montre aussi la possibilité pour les familles pauvres d'organiser des activités commerciales susceptibles de profiter d'occasions qui ne leur auraient pas été offertes si elles travaillaient individuellement.

Au-delà du niveau de l'entreprise, afin de faciliter le financement, le projet BIOFOR et l'ACOFOP ont encouragé activement un groupe d'entreprises forestières communautaires à se présenter aux banques collectivement. Bancafé et plus tard BANRURAL ont pu baisser leurs coûts de transaction en traitant le groupe de prêts comme prêt global, et en négociant avec un client collectif, l'ACOFOP. Dans ces conditions, les banques ont intérêt à offrir des services apparentés, comme des transferts d'argent à des taux inférieurs et des prêts individuels aux membres de l'entreprise communautaire, afin de les attirer comme clients.

Enfin, les coûts de surveillance sont réduits pour les banques grâce aux relations établies avec l'ACOFOP et les organisations qui collaborent avec les entreprises forestières communautaires.

Les portefeuilles diversifiés et les services complémentaires réduisent au minimum les risques. Les banques commerciales peuvent diversifier leurs portefeuilles dans l'ensemble du pays. De cette façon, elles répartissent leurs risques sur un large éventail de clients et de types de prêts. Les risques sont donc inférieurs à ceux des portefeuilles concentrés dans une petite zone rurale.

Les services techniques et d'appui aux entreprises fournis par les organisations de la société civile et les organismes de développement internationaux fournissent une incitation supplémentaire aux banques commerciales à offrir des prêts plus importants aux entreprises communautaires. La solidarité entre les groupes,

comme il a été démontré avec l'ACOFOP, facilite clairement aussi l'accès aux banques commerciales. C'est ainsi que la garantie offerte par cette association et l'assistance à la surveillance, fournie tant par l'ACOFOP que par le programme BIOFOR/Chemonics, ont joué un rôle déterminant dans la décision de Bancafé d'octroyer des prêts aux entreprises.

Le plan d'exploitation annuel, fondé sur le recensement des arbres dans la zone de la concession, fournit une indication fiable des niveaux de production escomptés, et il est improbable que cette production ne se réalise pas. Bien que les entreprises communautaires soient nouvelles et continuent à révéler de grandes faiblesses de gestion, la demande actuelle pour de nombreux produits qu'elles offrent assure pratiquement leur viabilité financière – ce qui aide à réduire au minimum les risques pour les banques.

Le système des concessions forestières fournit un cadre juridique pour des droits d'utilisation clairs. Bien que les entreprises forestières communautaires ne détiennent pas de titres de propriété pour les forêts qu'elles exploitent, elles jouissent de droits légaux clairs à leur utilisation dans les concessions. La mesure dans laquelle elles peuvent y exploiter le bois et les PFNL est établie dans le plan général de gestion et les plans d'exploitation annuels. Bien que la terre elle-même ne puisse servir de garantie pour les prêts, le bois et les PFNL inclus dans le plan d'exploitation annuel peuvent être utilisés comme nantissement. L'approbation des plans par le gouvernement fournit aux banques une sécurité supplémentaire quant à la légitimité des activités économiques proposées.

Engagement à servir les zones rurales. Tant Bancafé que BANRURAL se sont engagées à servir les zones rurales et se sont donc attachées à mettre en place des services financiers susceptibles de répondre aux besoins de ce secteur.

CONCLUSION

Le développement des entreprises forestières communautaires du Petén, au Guatemala, a bénéficié considérablement de l'établissement d'un cadre

politique et réglementaire clair, ainsi que de la disponibilité et de l'articulation de services techniques, commerciaux et financiers.

Les services techniques ont appuyé l'établissement initial du régime de concession, ainsi que la capacité des groupes communautaires d'adhérer à ce régime. Les services commerciaux leur ont permis de mettre en place des entreprises grâce à la création d'une structure et d'une organisation internes, à l'identification de débouchés commerciaux et à la conception de produits adaptés aux exigences du marché. Les services financiers ont consenti aux entreprises de satisfaire leurs besoins de trésorerie pour les opérations et d'investir dans les infrastructures aptes à améliorer l'offre de leurs produits. La fourniture de services financiers par les banques commerciales, à la différence des acheteurs de produits forestiers, a donné aux entreprises un surcroît d'indépendance et la capacité d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits.

Simultanément, la présence d'un cadre juridique clair et de services techniques et commerciaux s'est révélée déterminante pour encourager les banques commerciales à entrer en jeu. L'ACOFOP a joué un rôle de promotion important en faveur de ses membres vis-à-vis des banques commerciales. Des représentants du projet BIOFOR, en tant que prestataires de services commerciaux, ont également encouragé activement la participation de ces banques. Chaque type de service est essentiel et dépend aussi du succès qu'obtiennent les autres aux fins d'aider les entreprises forestières communautaires à atteindre leurs objectifs individuels, ainsi que l'objectif commun, à savoir, le développement économique des communautés pauvres de la région. ♦



Bibliographie

- BIOFOR/Chemonics International.** 2002. *Informe de asistencia técnica en servicio: planificación de aprovechamiento forestal y aserrío de 12 empresas forestales comunitarias, gestión 2003.*
- BIOFOR/Chemonics International.** 2003. *Informe de asistencia técnica en servicio: planificación de aprovechamiento forestal y aserrío de 12 empresas forestales comunitarias, gestión 2004.*
- Carrera, F., Stoian, D., Campos, J.J., Morales, J. et Pinelo, G.** 2006. Forest certification in Guatemala. Dans B. Cashore, F. Gale, E. Meidinger et D. Newsom, éd. *Confronting sustainability: forest certification in developing and transitioning countries*, p. 363–406. New Haven, Connecticut, E.-U.A, Yale School of Forestry and Environmental Studies.
- FAO.** 2005. *Microfinance et petites entreprises forestières.* Étude FAO forêts n° 146. Rome.
- González, A. et Rosenberg, R.** 2006. *The state of microfinance—outreach, profitability, and poverty: findings from a database of 2600 microfinance institutions.* Washington, DC, E.-U.A, Groupe consultatif d’assistance aux plus pauvres (GCAP).
- Ortiz, S.** 2002. *Comercialización de productos maderables en concesiones forestales comunitarias en Petén, Guatemala.* Serie Técnica, Informe n° 326. Turrialba, Costa Rica, Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE).
- Rutherford, S.** 2000. *The poor and their money.* New Delhi, Inde, Oxford University Press.
- SmartWood.** 1999. *Resumen público de certificación de: Sociedad Civil Impulsores Suchitecos.* Melchor de Mencos, Guatemala.
- Stoian, D. et Rodas, A.** 2006. *Community forest enterprise development in Guatemala: a case study of Cooperativa Carmelita R.L.* Report in the ITTO–Forest Trends comparative study “Community-Based Forest Enterprises in Tropical Countries: Status and Potential”. Washington, DC, E.-U.A, Forest Trends.
- Superintendencia de Bancos de Guatemala.** 2004. Sistema Bancario Integración de la Cartera Vigente al 31 de Octubre de 2004. Guatemala, Guatemala. ♦

Les associations de gestion forestière – l'importance de la coopération pour les propriétaires forestiers

L. Jylhä

En Finlande, où la foresterie familiale et à petite échelle est la coutume, un réseau bien développé d'associations de gestion forestière fournit aux propriétaires forestiers des informations, des avis et un soutien à la gestion.

La foresterie en Finlande est souvent une foresterie familiale: des particuliers et des familles possèdent 60 pour cent des forêts finlandaises, et les propriétés ont une superficie moyenne de 23 hectares seulement



K. SALONEN

La gestion forestière durable exige les compétences et les avis de forestiers spécialisés et la motivation des propriétaires forestiers. Des informations sur les ressources forestières, une communication efficace et des structures organisationnelles de soutien sont aussi nécessaires.

En Finlande, un réseau à trois niveaux relie les propriétaires forestiers privés au niveau local et au-delà (voir la figure). Le présent article met en évidence le rôle des associations de gestion forestière locales dans l'aménagement des forêts privées et la fourniture de services aux propriétaires. Il donne aussi des exemples de la façon dont le modèle finlandais est adopté par d'autres pays.

LA FORESTERIE FINLANDAISE – CARACTÉRISÉE PAR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

La foresterie finlandaise repose fortement sur les forêts privées. Des particuliers et des familles possèdent

60 pour cent des forêts du pays. Il existe 440 000 forêts privées appartenant à près d'un million de propriétaires, y compris les copropriétaires de forêts. Les propriétés sont de taille exiguë; la superficie moyenne est de 23 hectares seulement. La foresterie finlandaise est communément désignée sous le nom de foresterie familiale: c'est une foresterie à petite échelle gérée par des particuliers et des familles, et les forêts sont transmises par héritage d'une génération à l'autre. Cependant, cette foresterie privée produit 80 pour cent environ du bois brut national acheté par l'industrie.

Au cours des dernières décennies, des changements socioéconomiques spectaculaires, notamment l'évolution de la structure par âge de la population rurale, l'urbanisation croissante et le passage de la propriété par voie d'héritage, ont influencé la structure de la propriété forestière familiale. Parmi les propriétaires forestiers privés, le pourcentage d'exploitants a diminué, alors que le

Lea Jylhä est conseillère principale en matière de forêts, Syndicat central des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers (MTK), Helsinki, Finlande.

nombre de salariés et de retraités a augmenté. Les forestiers non-agriculteurs possèdent désormais 81 pour cent des forêts familiales et les retraités forment le groupe le plus important de propriétaires forestiers. Malgré l'exode général vers les villes dans l'ensemble de la Finlande, la plupart des propriétaires forestiers vivent encore dans des zones rurales peu peuplées.

Le modèle fragmenté et changeant de propriété forestière représente un défi particulier pour la gestion forestière viable et la logistique; la constitution de réseaux et la coopération sont essentielles à une communication et des opérations efficaces.

LES ASSOCIATIONS DE GESTION FORESTIÈRE – L'ORGANISATION AUTONOME DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

En Finlande, les associations de gestion forestière jouent un rôle crucial dans la promotion de la gestion forestière durable et la communication des informations aux familles propriétaires de forêts. Il existe 150 associations locales dotées de plus de 300 bureaux dans le pays. Ces associations sont des forums organisés indépendamment qui fournissent à la demande un soutien aux propriétaires forestiers. En tant qu'organisations sans but lucratif spécialisées dans la gestion de forêts privées, elles emploient environ 1 000 forestiers spécialisés, qui offrent des services et des conseils aux propriétaires forestiers, et 650 travailleurs forestiers qui entreprennent les activités pratiques de sylviculture et de récolte demandées par les propriétaires. Les 4 500 propriétaires forestiers qui font partie des conseils et des commissions

des associations de gestion forestière où ils ont instauré un climat de confiance représentent une immense ressource pour la constitution de réseaux et la communication.

Une gamme étendue de services

Les associations de gestion forestière travaillent en collaboration étroite avec les propriétaires forestiers pour toutes les questions relatives aux forêts (voir l'encadré). Elles offrent des cours de formation et des conseils et fournissent une assistance spécialisée en matière forestière, protégeant ainsi les intérêts des propriétaires et les aidant à réaliser leurs objectifs. Les conseillers des associations donnent une orientation individuelle aux propriétaires de près de 130 000 propriétés forestières chaque année, soit 40 pour cent environ des membres des associations de gestion forestière. En raison du nombre croissant de femmes possédant des forêts – 40 pour cent des propriétaires sont maintenant des femmes – des cours spéciaux de gestion forestière sont organisés pour elles.

Les associations se chargent, dans une large mesure, de la planification des mesures forestières et de leur application dans les forêts privées, travaillant de concert avec les propriétaires forestiers.

En 2006, elles ont préparé ou mis à jour des plans d'aménagement forestier pour 200 000 hectares environ. De 80 à 90 pour cent des activités liées à la production de bois dans les forêts privées sont entreprises par les associations de gestion forestière. Elles s'occupent aussi de 75 pour cent environ de la planification préliminaire des ventes de bois et



À cause du climat boréal de la Finlande, le temps qui s'écoule entre l'établissement d'un peuplement et sa coupe définitive est long, et va de 60 à 120 ans en fonction de l'essence et de la qualité du site – mais les forêts familiales sont transmises d'une génération à l'autre par héritage; seules les essences indigènes sont utilisées et, dans la plupart des cas, il s'agit de l'épicéa (*Picea sylvestris*, montré ici) et du bouleau commun (*Betula pendula*)

Services fournis par les associations de gestion forestière

Services forestiers

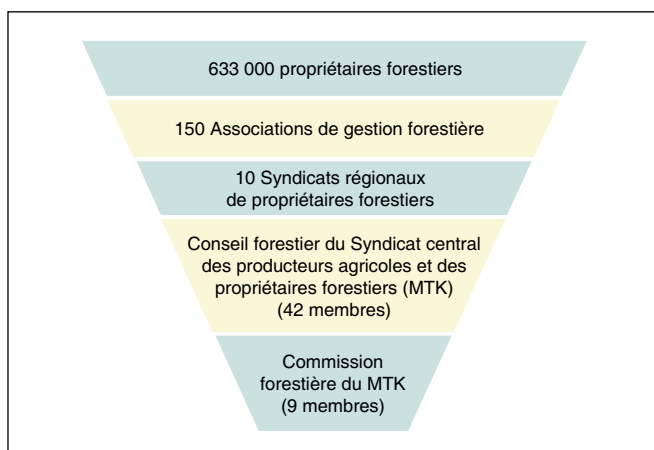
- Régénération forestière et courtage pour le matériel de reproduction végétal
- Gestion de peuplements de plantules et de jeunes forêts
- Gestion des forêts naturelles
- Certification forestière

Services de vente du bois

- Préparation d'un plan de vente du bois
- Procuration pour les ventes de bois
- Supervision de l'exploitation et du cubage du bois
- Services d'exploitation et d'achat

Services consultatifs et d'évaluation

- Formation, orientation et conseils en matière de travaux forestiers
- Service des impôts forestiers
- Évaluations des propriétés forestières
- Estimation des dommages forestiers
- Préparation et mise à jour des plans forestiers



Organisation des propriétaires de forêts privées en Finlande

fournissent une assistance précieuse lors des opérations de vente.

Les associations mettent en œuvre et surveillent quelque 90 pour cent de la régénération forestière dans les forêts privées (80 000 hectares chaque année). L'accent porte notamment sur la rentabilité des forêts en raison de son impact direct sur la vitalité de l'environnement et la viabilité des autres sources de revenus ruraux.

Les propriétaires forestiers qui n'ont ni le temps ni l'occasion de participer activement à la gestion de leurs forêts ou à la vente du bois peuvent donner une procuration aux associations. L'urbanisation a accru le pourcentage de propriétaires qui recourent à cette solution; à l'heure actuelle, près de 45 pour cent des ventes de bois récolté dans les forêts privées sont réalisées par procuration.

Un domaine croissant d'activité des associations de gestion forestière est celui des services liés à la protection de la nature. Elles fournissent, par exemple, des avis sur la gestion des écosystèmes forestiers protégés et aident les propriétaires à identifier et gérer les habitats précieux. Les associations agissent aussi en qualité d'organisations-cadres pour les propriétaires forestiers en matière de certification collective de la gestion forestière.

Pour atteindre tous leurs membres, les associations de gestion forestière publient des bulletins d'information spéciaux. En 2006, près de 500 numéros ont été envoyés aux propriétaires forestiers. La plupart des associations ont leur propre site web qui donne des informations sur les nouvelles pratiques de gestion forestière, les marchés du bois, la législation forestière et les décisions prises lors de processus internationaux sur les politiques forestières, par exemple.

Gouvernance et financement indépendants

Les associations de gestion forestière sont gouvernées et financées intégralement par les propriétaires forestiers qui élisent aussi leur administration. La loi relative à ces associations leur permet de recevoir de ces propriétaires une redevance pour la gestion. Chaque propriétaire forestier, hormis ceux qui ne possèdent que de très petites surfaces (moins de 4 hectares), verse une rede-

vance et devient ainsi automatiquement membre de l'association de la zone où sa forêt est située. Les propriétaires de petites forêts exemptes de cette redevance peuvent aussi devenir membres. Le nombre total de propriétaires dans les associations s'élève actuellement à 633 000, avec presque 320 000 propriétaires.

Un membre d'une association de gestion forestière peut exercer une influence tant sur les décisions que sur la façon dont elle opère. Le conseil de l'association est l'organisme de décision le plus important. Les membres élisent le conseil à l'aide d'un bulletin de vote postal et tous les membres ont les mêmes droits de participer aux élections et de nommer des candidats.

La redevance statutaire pour la gestion forestière payée par les propriétaires représente environ 15 pour cent du revenu des associations et doit servir en premier lieu à des fins consultatives, de formation et de diffusion d'informations à l'intention des propriétaires forestiers pour promouvoir la gestion forestière. Parmi les autres sources de revenus, figurent les frais de service, les versements effectués pour la planification et la surveillance des opérations sylvicoles et les frais de livraison du bois pour la vente.

Les associations de gestion forestière ont établi des systèmes de contrôle de la qualité et des réactions en retour des clients pour garantir le bon niveau de leur travail, et elles sont responsables de toute perte causée par la non-observation du plan d'aménagement convenu – encore qu'en pratique cela n'a jamais représenté un problème.

Les centres forestiers, qui sont les autorités forestières régionales, surveillent les associations de gestion forestière pour vérifier qu'elles opèrent conformément à la loi relative aux associations de gestion forestière et que la redevance pour cette gestion est utilisée aux fins prévues par la loi.

LA CONSTITUTION DE RÉSEAUX A DES RACINES PROFONDES

La fourniture volontaire de conseils sylvicoles et la coopération entre les propriétaires forestiers privés en Finlande repose sur une longue histoire et tradition. Les premières associations de ges-



Les conseils individuels et les visites sur les lieux font partie intégrante des activités d'une association de gestion forestière: un propriétaire forestier et un conseiller d'une association de gestion forestière comparent les mesures proposées dans le plan d'aménagement avec la situation réelle de la forêt

tion forestière ont été fondées dès la fin de la domination russe en 1907. Elles ont été établies pour les mêmes raisons qui justifient leur existence actuelle: surveiller l'état des forêts et servir les intérêts des propriétaires forestiers en matière de gestion et de ventes de bois.

La première loi relative aux associations de gestion forestière a été stipulée en 1950. Elle répondait à une question fondamentale liée au fonctionnement des associations à savoir, le financement. La société finlandaise voulait garantir que la formation et les services de consultation étaient disponibles pour chaque propriétaire forestier. Ce principe a également été inclus dans la loi de 1999; à la section 1 de la loi relative aux associations de gestion forestière, la tâche de ces associations est décrite comme suit:

«L'association de gestion forestière est un organisme composé de propriétaires forestiers dont le but est de promouvoir la rentabilité de leurs pratiques forestières et la réalisation des autres objectifs qu'ils ont fixés pour la foresterie, et d'améliorer la gestion et l'utilisation durables des forêts sur le plan économique, écologique et social.»

Les services consultatifs ont joué un rôle important en Finlande dès la fin du dix-neuvième siècle. Les conseils et la vulgarisation en matière forestière se sont avérés les moyens les plus efficaces de promouvoir la foresterie durable et de motiver les propriétaires forestiers. Il est particulièrement important que les propriétaires forestiers eux-mêmes assument la responsabilité de mettre en place des associations de gestion forestière et de maintenir et renforcer la productivité des forêts privées.

PRESSIONS POLITIQUES AUX NIVEAUX RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

Une organisation à trois niveaux étend la constitution de réseaux des propriétaires forestiers au-delà du niveau local, permettant leur participation au développement du secteur forestier et aux processus décisionnels. Dix syndicats régionaux de propriétaires forestiers établissent un lien entre les associations de gestion forestière locales et l'organisation nationale qui protège les intérêts des propriétaires forestiers, à savoir le Syndicat central des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers (MTK). Les syndicats coordonnent, développent et orientent les activités des associations locales, assurent la promotion de la foresterie privée et protègent les intérêts des propriétaires de forêts privées. Ils fournissent aussi une orientation et une assistance pour la commercialisation des produits forestiers. Comme au niveau local, les propriétaires forestiers sont responsables de la prise de décisions stratégiques aux niveaux régional et national; les membres du conseil et de la commission des syndicats des propriétaires forestiers et du conseil forestier du MTK sont tous des propriétaires forestiers élus par les membres des associations de gestion forestière.

Le conseil forestier du MTK est l'organisation centrale nationale des propriétaires de forêts privées. Il sert les intérêts des propriétaires forestiers privés dans les marchés de bois rond, et influence les politiques forestières au niveau national, au sein de l'Union européenne, et sur le plan international en participant à des processus comme la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (CMPFE)

et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Le MTK communique les faits nouveaux, survenus dans ces processus ou leurs résultats, aux associations de gestion forestière par le biais d'un bulletin mensuel. Les décisions des processus forestiers internationaux influencent ainsi la planification de la gestion forestière, les opérations et les systèmes d'information des associations de gestion forestière.

Le MTK participe aussi activement à la coopération européenne et internationale avec les familles propriétaires de forêts par son adhésion à la Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF) et à l'Alliance internationale des familles forestières (IFFA).

Cette structure organisationnelle et la coopération avec les organisations internationales de propriétaires de forêts privées permettent à ces derniers de participer aux processus forestiers mondiaux et de contribuer aussi à assurer que des informations à jour sur les faits nouveaux survenus en matière de politiques forestières internationales soient diffusés au niveau local.

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ENTRE ORGANISATIONS APPARENTÉES

La notion finlandaise d'association de gestion forestière a stimulé l'intérêt des propriétaires forestiers d'autres pays. De nombreuses délégations de pays d'Europe centrale et orientale, qui rétablissent la propriété privée de leurs forêts, se sont rendues en Finlande pour étudier les expériences de ces associations. Bien que la situation dans ces pays soit très différente de celle de la Finlande, nombre de défis qu'ils doivent relever sont communs: comment atteindre efficacement les grands groupes de propriétaires forestiers, comment motiver ces propriétaires et les inciter à participer à la gestion forestière, comment promouvoir la durabilité et améliorer la viabilité économique des opérations.

Nombre des pratiques qui ont eu un résultat favorable en Finlande pourraient aussi être mises en œuvre dans d'autres pays. La Finlande a collaboré avec d'autres pays dans des projets liés à la création de modèles efficaces de certification collective fondés sur les associations de propriétaires forestiers, et a donné des conseils aux vulgarisateurs

forestiers et aux propriétaires en matière de cubage du bois. La coopération a été particulièrement étroite avec les pays Baltes mais s'est également étendue au-delà de l'Europe.

Un des exemples cités est la création d'organisations de propriétaires forestiers au Mexique, où la législation forestière réformée encourage la foresterie privée durable et formule des dispositions spéciales pour la promotion d'organisations qui soutiennent la foresterie privée. En 2003, une délégation d'autorités forestières mexicaines et de représentants du secteur privé s'est rendue en Finlande pour étudier les organisations forestières du secteur privé finlandaises et établir des liens. Les expériences ont été appliquées à la structuration et la mise en place d'organisations et de services consultatifs au Mexique. L'organisation nationale centrale, la Confédération des organisations de producteurs forestiers (Confederación Nacional de Organizaciones de Silvicultores, CONOSIL), a été instituée en 2005. Elle comprend environ 670 000 membres enregistrés dans 218 associations locales. Ces associations sont membres de 32 syndicats étatiques qui font partie de la CONOSIL. En 2006, la commission de la CONOSIL a rendu visite au MTK en Finlande et les deux organisations ont signé un protocole de coopération qui prépare la base de l'échange d'informations, publications, visites d'étude et compétences.

La coopération et la constitution de réseaux entre les organisations de propriétaires forestiers dans d'autres pays ont fourni des informations utiles et des réactions en retour relatives aux expériences de toutes les parties concernées. La coopération plus étroite a renforcé également la participation des propriétaires forestiers aux débats internationaux sur les politiques forestières. Des antennes communes comme le site web de l'IFFA (www.familyforestry.net) ont servi à diffuser les informations et les expériences. ♦

Promouvoir la petite foresterie en Lituanie par la constitution d'un réseau de commercialisation pour les échanges de bois et les services forestiers

A. Gaižutis

En Lituanie, où la restauration de la propriété forestière privée crée une multitude de petites propriétés fragmentées, la constitution de réseaux de coopératives de propriétaires et d'entreprises forestiers renforce l'importance commerciale des forêts privées.

En Lituanie, les forêts figurent parmi les ressources naturelles les plus importantes. La foresterie et les industries forestières jouent un rôle important dans l'économie nationale, représentant environ 4 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Le secteur bénéficie à l'heure actuelle d'une grande priorité dans la vie économique du pays.

Depuis que la Lituanie a regagné son indépendance en 1991, la structure de la propriété des terres et des forêts a changé considérablement. Les citoyens ont retrouvé la liberté de faire du commerce et de posséder des terres qui avaient été nationalisées sous le régime soviétique. La réforme agraire et la restitution des terres dans le secteur forestier a commencé à partir de forêts qui étaient presque entièrement publiques – dont près de 26 pour cent consistaient en forêts paysannes collectives transférées à l'État lorsque les exploitations collectives ont été abolies, il y a 15 ans. Bien que le processus de restitution ne soit pas encore terminé, il a déjà restauré les droits de propriété à des milliers de personnes et créé une variété de formes de propriétés.

Le grand nombre de propriétaires fores-

tiers (plus de 200 000) et l'exiguïté et la fragmentation des propriétés (4,6 hectares en moyenne) entravent l'approvisionnement durable en bois rond dans les forêts privées. Le rétablissement des droits de propriété privée sur les forêts s'est heurté à certains problèmes, comme l'attitude négative des fonctionnaires forestiers, qui hésitaient à renoncer à leur autorité dans les territoires autrefois sous leur contrôle. Il faudra du temps pour changer ces attitudes vis-à-vis de la gestion forestière, car la Lituanie n'a ni tradition de gestion organisée des forêts privées ni expérience en matière de coopératives ou associations de propriétaires forestiers.

Toutefois, la coopération entre les propriétaires privés se renforce. L'Association des propriétaires forestiers de Lituanie (FOAL) (voir www.forest.lt) soutient la constitution d'un réseau de coopératives de propriétaires forestiers et autres entreprises qui fournissent tous les services forestiers, y compris le commerce du bois rond. Le réseau des membres de la FOAL est désormais le plus grand fournisseur de bois tiré des forêts privées et l'un des principaux acteurs du marché national du bois rond.

Établissement d'une nouvelle forêt sur des terres jadis agricoles par des membres d'une coopérative de propriétaires forestiers dans le district de Moletai, Lituanie, au printemps de 2006



Algis Gaižutis est professeur agrégé du Département de la commercialisation, Université de Vilnius, et président de l'Association des propriétaires forestiers de Lituanie, Vilnius, Lituanie.

Faits et chiffres: ressources forestières et administration des forêts en Lituanie

Superficie forestière	2,1 millions d'hectares (33,5% des terres émergées)
Forêts publiques	1,05 million d'hectares (50% du couvert forestier)
Forêts destinées à la restitution	0,3 million d'hectares (14% du couvert forestier)
Forêts privées	0,77 million d'hectares (36% du couvert forestier)
Nombre de propriétaires forestiers privés	232 000
Nombre de propriétés privées	149 000
Taille moyenne des forêts privées	4,6 ha

Le présent article décrit certaines des expériences liées à la création d'un système de services et de commercialisation pour la vente du bois provenant de forêts familiales privées, aidant ainsi la petite foresterie privée à obtenir une position visible en Lituanie.

RESSOURCES FORESTIÈRES

La superficie totale des forêts de Lituanie s'élève à 2,1 millions d'hectares, soit 33,5 pour cent des terres émergées (FAO, 2006). D'après les statistiques de l'inventaire forestier national, la situation des forêts s'améliore et la superficie forestière et les ressources en bois augmentent. Un développement viable du secteur forestier permettrait d'accroître les valeurs et de renforcer les fonctions sociales, environnementales et économiques des forêts.

Le volume total du matériel sur pied s'élève à 400 millions de mètres cubes (FAO, 2006). La superficie forestière moyenne par habitant est de 0,6 hectare et le volume moyen du matériel sur pied par habitant de 199 mètres cubes. L'accroissement annuel actuel des forêts lituanien dépasse 13,1 millions de mètres cubes, et celui par hectare s'élève à 6,5 mètres cubes (Service forestier public de Lituanie, 2007).

RÉGIME DE PROPRIÉTÉ DES FORÊTS

Avant 1920, 65 pour cent des forêts lituanien étaient privés. Au titre de la réforme agraire des années 20, la nationalisation d'une partie des terres a réduit la part des forêts privées à 32 pour cent. Lorsque les Soviétiques ont annexé la Lituanie en 1940, ils ont nationalisé toutes les propriétés privées, y compris les forêts qui sont devenues à 100 pour cent domaniales.

L'État possède actuellement la moitié environ de la superficie forestière du pays. Au 1^{er} avril 2007, les forêts privées représentaient 35 pour cent de l'ensemble des forêts (770 000 hectares), et 14 pour cent de la superficie forestière était mise en réserve en vue de la restitution (300 000 hectares) (Service forestier public de Lituanie, 2007).

Environ 460 000 personnes ont présenté des demandes de rétablissement de leurs droits de propriété et quelque 40 000 pour acheter des terres et/ou des forêts. La superficie totale des terres ayant fait l'objet d'une demande de privatisation est de 3,73 millions d'hectares. En outre, 500 000 hectares environ de terres agricoles marginales (privées, pour l'essentiel) devraient être boisées à l'avenir par les propriétaires forestiers publics et privés. Ce processus a déjà démarré; les plans prévoient l'établissement de quelque 200 000 hectares de nouvelles forêts d'ici 2020 (Ministère de l'agriculture de Lituanie, 2002). Au 1^{er} avril 2007, la Lituanie avait 232 000 propriétaires forestiers privés (Service forestier public de Lituanie, 2007). Le

nombre total de forêts privées est de 149 000, du fait que les forêts familiales sont détenues en général conjointement par plusieurs propriétaires. La propriété forestière des entreprises est une nouveauté et représente plusieurs milliers d'hectares. C'est ainsi que la société Bangenes Miskas Ltd possède 3 000 hectares, alors que plusieurs autres entreprises ont des propriétés forestières comprises entre 1 000 et 2 000 hectares.

Depuis l'accession de la Lituanie à l'Union européenne, le 1^{er} mai 2004, toutes les sociétés enregistrées dans le pays ont pu acheter des forêts. Les citoyens d'autres pays n'ont pas encore le droit de posséder des terres forestières ou agricoles en Lituanie; après l'accession à l'Union européenne, le gouvernement a établi une période de transition de sept ans avant de permettre aux étrangers d'acheter des terres ou des forêts.

Il est attendu qu'à la fin du processus de restitution, de 45 à 47 pour cent des terres forestières, soit plus de 900 000 hectares, seront détenues par des privés (y compris des sociétés) (Gaižutis, 2005).

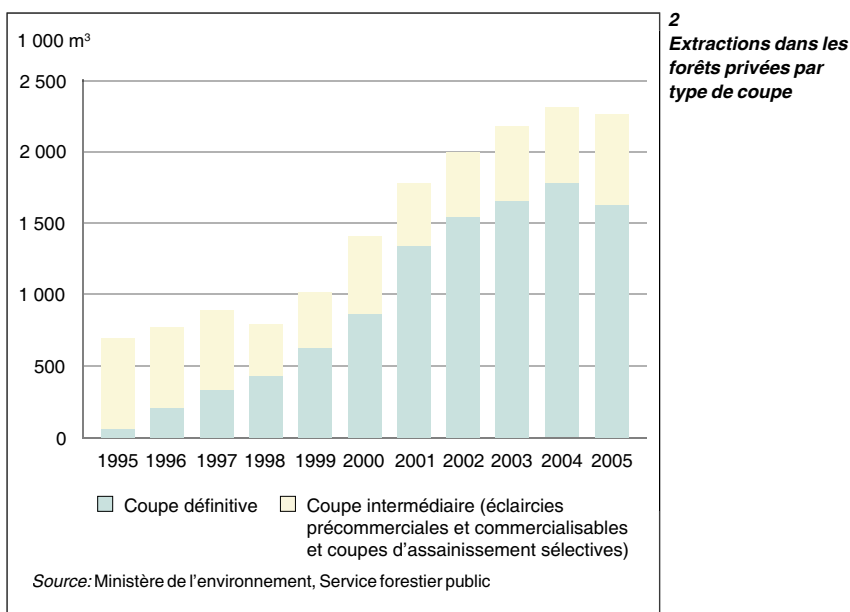
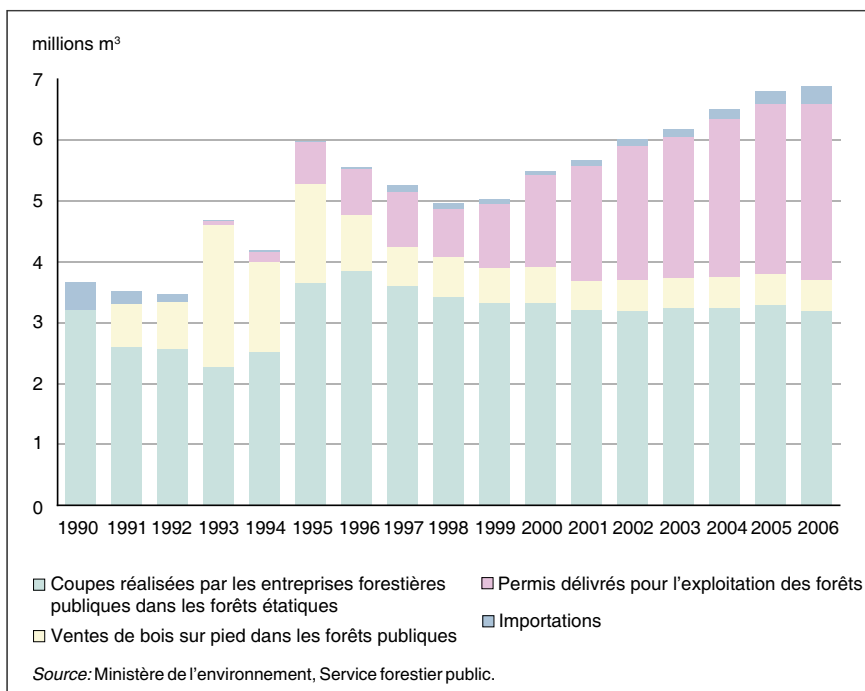
APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Au cours de ces dernières années, les approvisionnements en bois rond provenant de forêts privées se sont accrûs régulièrement (figure 1). Les forêts privées produisent actuellement quelque 3 millions de mètres cubes par an, soit 40 à 47 pour cent des disponibilités totales en bois rond. La coupe définitive représente un haut pourcentage des extractions (figure 2). Dans les forêts tant privées que publiques, l'exploitation est réalisée presque entièrement par des entreprises privées. Près de 53 pour cent du bois rond est encore vendu par des entre-

Une journée en forêt organisée par une association de propriétaires forestiers locale dans le district de Kaunas – un événement très apprécié qui réunit les propriétaires forestiers familiaux



1 Disponibilités de bois rond en Lituanie, 1990–2006



2 Extractions dans les forêts privées par type de coupe

prises forestières publiques (figure 3). Les forêts mises en réserve à des fins de restitution représentent un potentiel annuel supplémentaire de 1,5 million de mètres cubes de bois qui sont protégés actuellement par des restrictions sur la coupe en raison de l'incertitude de leur appartenance.

COOPÉRATION RENFORCÉE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS

La foresterie ne joue qu'un rôle faible,

voire négligeable, dans l'économie du ménage pour de nombreux propriétaires forestiers familiaux en Lituanie. À cause de l'exiguïté et de la fragmentation des propriétés, la gestion forestière est compliquée et relativement coûteuse. Le problème est aggravé par le fait que de nombreux propriétaires forestiers ont des connaissances limitées ou inexistantes en matière de gestion forestière, et vivent normalement loin de leur propriété. Néanmoins, les Litoniens préfèrent reprendre leur droits de pro-

priété plutôt que de dépendre de la faible compensation offerte par l'État, qui est comprise entre 300 et 400 euros par hectare. En revanche, le prix du marché de peuplements jeunes ou adultes (le matériel sur pied plus la terre forestière) dans des forêts de conifères commerciales peut varier entre 7 000 euros et plus de 15 000 euros par hectare, si bien que les propriétaires forestiers ont de bonnes possibilités d'en tirer un revenu. La forêt est en outre une importante source de bois de feu pour de nombreux ménages.

L'Association des propriétaires forestiers de Lituanie (FOAL), une organisation publique nationale qui représente et unit les propriétaires de forêts, contribue à la mise en place de structures de gestion pour la foresterie privée. Établie en 1993, la FOAL a maintenant plus de 5 500 membres actifs. Elle travaille aussi avec des non-membres par le truchement de 38 associations régionales.

La FOAL a appuyé la constitution d'un réseau de coopératives de propriétaires forestiers et d'entreprises qui collaborent. La première coopérative a été fondée en 1998, et peu de temps après d'autres ont été créées, à mesure que s'intensifiait la demande de bois rond des industries et celle de services forestiers des propriétaires (Gaižutis, 2005). Le réseau comprend actuellement de 25 à 30 petites entreprises et coopératives et continue à s'étendre rapidement. Ces entreprises emploient plus de 130 forestiers spécialisés, offrant aux propriétaires la gamme complète des services de gestion forestière et de commercialisation sous l'égide de la FOAL. Toutefois, la demande de services dépasse encore les capacités actuelles.

Le réseau opère à deux niveaux. Sur le terrain, les coopératives donnent des conseils aux propriétaires forestiers locaux et unissent leurs volumes de production. Ces derniers sont ensuite commercialisés par l'entremise de sociétés commerciales qui se spécialisent dans l'approvisionnement en bois rond des grands acheteurs.

En 2001, la FOAL a créé un système d'information sur le marché nommé "Infomedis" (c'est-à-dire «information sur les arbres») (voir www.forest.lt/index.php?1123976489), un bulletin mensuel fournissant des données à jour sur les ventes et les prix du bois rond



COOPÉRATIVE AUKŠTATIJOS SILAS

Des coopératives de propriétaires forestiers ont acheté du matériel moderne pour le transport du bois afin de garantir la stabilité des livraisons de bois

dans les forêts privées, qui est distribué par courrier électronique.

Les membres des coopératives de propriétaires forestiers ont établi une entreprise de commercialisation, Ekomediena Ltd (voir www.ekomediena.lt), pour centraliser les échanges de bois avec les principaux clients nationaux et étrangers. Cette entreprise opère avec succès depuis octobre 2002. D'autres groupes industriels forestiers se sont joints aussi au réseau de la FOAL – comme la société de production de panneaux et mobilier à base de bois, Vakaru Medienos Grupe (VMG), et Bange, la principale société commerciale située dans la capitale, laquelle exporte du bois rond (bois de pâte et grumes) notamment en Pologne, Fédération de Russie, Allemagne et Suède.

Bien que les volumes fournis par chacune des coopératives et des entreprises de la FOAL soient limités, 70 à 80 pour cent de leur bois rond est vendu par l'entremise de sociétés commerciales spécialisées appartenant au réseau, qui fournissent à l'heure actuelle de 20 000 à 25 000 mètres cubes de bois rond par mois. Étant un important fournisseur, ce réseau est à même de garantir la stabilité et des conditions favorables tant aux acheteurs de bois rond qu'aux producteurs – des propriétaires forestiers familiaux.

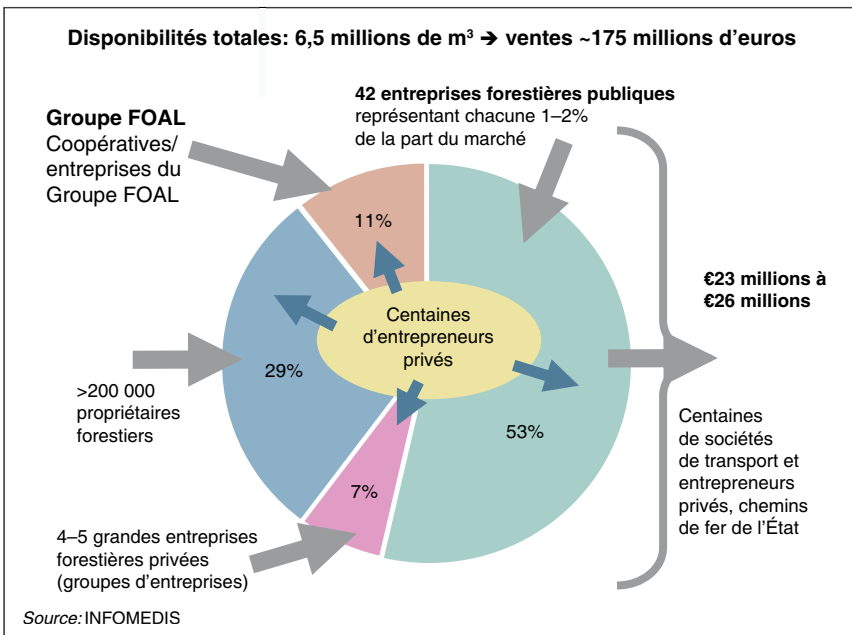
Le volume de bois rond commercialisé par le biais du réseau de la FOAL s'est accru, passant de 30 000 mètres cubes seulement en 2001 à 650 000 mètres cubes en 2006 – soit de 2 166 pour cent (figure 4). Simultanément, les disponi-

bilités totales en bois rond provenant des forêts privées de Lituanie ne se sont guère accrues, passant de 35 à 40 pour cent seulement. C'est pourquoi les entreprises comprises dans le réseau de la FOAL ont accaparé une part supplémentaire du marché; en 2006, elles ont vendu 26 pour cent de bois rond venant des forêts privées (par rapport à 2 pour cent seulement en 2001) et 10 pour cent de l'ensemble de l'approvisionnement en bois rond de la Lituanie. La FOAL est le principal fournisseur de bois rond lituanien depuis 2004.

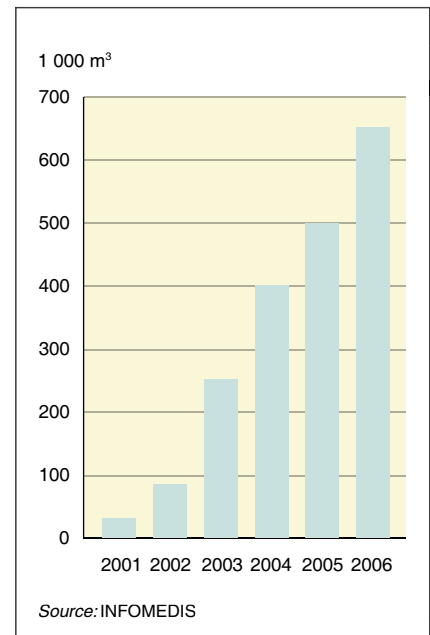
Les propriétaires forestiers peuvent participer au réseau de diverses façons. Ils peuvent être membres à part entière d'une coopérative; ils peuvent signer un accord de gestion forestière à long terme; ils peuvent vendre du matériel sur pied (ou une forêt entière) par le biais du réseau; ou ils peuvent simplement acheter des services forestiers.

La FOAL occupe une place très importante dans le commerce du bois en Lituanie, grâce à son pouvoir de négociation à grande échelle qui lui permet d'obtenir des prix de vente supérieurs de 10 pour cent environ à la moyenne du marché. Ces avantages sont transmis aux propriétaires forestiers. Avant la création des coopératives, le bois rond des forêts privées était vendu à 20 pour cent de moins que la moyenne du marché.

3 Principaux acteurs dans le marché du bois rond en Lituanie



4 Ventes de bois rond par des entreprises appartenant à la FOAL



CONCLUSION

Les perspectives pour le réseau de la FOAL sont très favorables. Les grands acheteurs du marché lui font confiance. Elle envisage aussi de nouvelles alliances, une coopération et une intégration verticale qui pourraient lui assurer des avantages futurs qu'elle pourra transmettre aux petits propriétaires forestiers qui sont membres des coopératives. ♦



Bibliographie

- FAO.** 2006. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 – progrès vers la gestion forestière durable*. Étude FAO forêts n° 147. Rome. Disponible sur internet: www.fao.org/docrep/009/a0400f/a0400f00.htm
- Gaižutis, A.** 2005. Gaining a position for small-scale private forestry through creation of marketing system for wood trade: case of Lithuania. Dans S. Mizaras, éd. *Small-scale forestry in a changing environment*, p. 130-136. Actes d'un colloque international, Groupe de recherche de l'IUFRO 3.08.00, Vilnius, Lituanie, 30mai-4juin2005. Kaunas, Lituanie, Institut de recherche forestière de Lituanie.
- Ministère de l'agriculture de Lituanie.** 2002. The programme of afforestation of Lithuania for 2004-2020. Disponible sur internet: www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=198062 [En lituanien]
- Service forestier public de Lituanie.** 2007. Private forest statistics. Kaunas, Lituanie, Ministère de l'environnement. Disponible en ligne: www.lvmi.lt/vmt [En lituanien] ♦

Stimuler la petite arboriculture – les leçons d’Afrique et d’Asie

A.A. Nawir, H. Kassa, M. Sandewall, D. Dore, B. Campbell, B. Ohlsson et M. Bekele

Des études de cas portant sur l’Éthiopie, l’Indonésie, l’Afrique du Sud et le Viet Nam montrent comment promouvoir la petite production communautaire de bois.

Entre 1990 et 2005, la superficie des plantations forestières tropicales s’est accrue, passant de 69 à 93 millions d’hectares (FAO, 2006). Bien que les plantations représentent 11 pour cent de la superficie forestière totale dans la région Asie et Pacifique et seulement 2 pour cent en Afrique, ces deux régions encouragent fortement la participation du secteur privé et des petits producteurs à l’établissement de plantations qui relevait jadis principalement du gouvernement (Persson, 2003; Sam et Trung, 2001).

Les petites plantations forestières fournissent un éventail d’avantages aux communautés rurales, y compris du bois de feu, du fourrage et du bois d’œuvre pour la construction et les usages quotidiens, ainsi que des bienfaits environnementaux et des occasions de loisir. Pourtant, ces petits producteurs et les ménages pauvres ne profitent guère des avantages commerciaux procurés par le bois des plantations et les produits ligneux transformés, bien que dans les pays en développement les plantations fournissent annuellement des produits qui valent des milliards de dollars.

Le présent article décrit différents programmes grâce auxquels les petits exploitants participent à l’établissement et à la gestion des plantations de production. Ils traduisent le lien qui relie, sans solution de continuité, la gestion réalisée par les arboriculteurs eux-mêmes aux initiatives des entreprises privées, au milieu duquel se situe la gestion conjointe parrainée par le gouvernement. Pour chacun de ces programmes, l’article identifie les incitations principales – définies comme «paiements ou services qui renforcent l’avantage comparatif des plantations forestières par rapport à d’autres utilisations du sol et stimulent ainsi les investissements dans l’établissement et la gestion des plantations» (Enters, Durst et Brown 2003) – qui encouragent la participation des petits exploitants à l’arboriculture, bien que les stratégies varient, naturellement, entre les pays et suivant les conditions locales. L’article met en évidence l’importance de politiques et d’une législation favorables, et de droits de propriété et de gestion des terres boisées clairs et sûrs, comme conditions propices à l’arboriculture artisanale durable.

Ani Adiwinata Nawir est chercheuse au Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, Indonésie.

Habtemariam Kassa est chercheur au CIFOR, Addis-Abeba, Éthiopie.

Mats Sandewall et **Bo Ohlsson** sont chercheurs à la Swedish University of Agricultural Sciences, Umeå, Suède.

Dale Dore est directeur du Shanduko, Centre for Agrarian and Environmental Research, Harare, Zimbabwe.

Bruce Campbell est directeur du Forest and Livelihoods Program du CIFOR, situé à la Charles Darwin University, Darwin, Australie.

Melaku Bekele est doyen du Wondo Genet College of Forestry and Natural Resources, Shashemene, Éthiopie.



Des agriculteurs de la zone de Debre Berhan en Éthiopie plantent des arbres principalement autour des maisons

H. KASSA



Au Viet Nam, des plantations à cultures multiples comprenant des arbres forestiers et fruitiers permettent aux agriculteurs à revenu faible et moyen de relever leur niveau de vie

LA FORESTERIE PAYSANNE EN ÉTHIOPIE, EN INDONÉSIE ET AU VIET NAM

En Éthiopie, la foresterie paysanne remonte à plus d'un siècle. Dès 1910 environ, les plantations privées établies autour d'Addis-Abeba approvisionnaient la capitale en énergie et matériel de construction. Dans les années 70, le gouvernement a appuyé la «foresterie paysanne» fondée sur la propriété communautaire, mais l'absence de plans rationnels de gestion a entraîné la dégradation de ces plantations au fil du temps, et les relations entre les communautés et l'État en matière de gestion et/ou de propriété de ces plantations restaient incertaines (Abebe, 1998). Le pays n'a pas encore instauré un mécanisme de soutien pour encourager les agriculteurs et les entrepreneurs commerciaux à pratiquer la foresterie commerciale (Million, 2001).

En Indonésie, la petite foresterie paysanne commerciale réalisée sur des terres communautaires a été pratiquée depuis les années 70 et il est largement estimé qu'elle a eu beaucoup plus de succès que les plantations industrielles établies à grande échelle par des entreprises concessionnaires dans les forêts publiques, en particulier pour ce qui est du paysage et des avantages socioéconomiques (Nawir *et al.*, 2007). La foresterie paysanne contribue pour 43 pour cent à la superficie totale des plantations forestières du pays, 3,43 millions de ménages participant à la gestion de 4,2 millions d'hectares (FAO, 2001; Ministère des forêts, Indonésie, 1998). Les espèces les plus répandues comprennent *Paraserianthes falcataria* et le teck (*Tectona grandis*).

Au Viet Nam, dans les années 70, les

coopératives ont commencé à établir des plantations pour approvisionner les entreprises publiques en matières premières. La foresterie paysanne privée est apparue après la mise en vigueur des réformes politiques instituant le marché libre en 1987 et l'allocation et la privatisation des forêts qui en ont été la conséquence. Depuis le début des années 90, les politiques et la législation ont soutenu le développement de la foresterie paysanne. Le programme de reboisement de cinq millions d'hectares de 1998 prévoyait le reboisement de quelque 2 millions d'hectares d'ici 2010, ainsi que l'établissement de plantations forestières artisanales pour le marché et pour la protection de l'environnement, grâce aux efforts du secteur privé. Depuis lors, plus de 80 000 hectares ont été reboisés annuellement (FAO, 2006). La foresterie paysanne s'est étendue et a prospéré aussi dans les zones industrialisées du pays (Sam et Trung, 2001). Divers systèmes agroforestiers ont été créés en fonction des besoins et des conditions de différents groupes socioéconomiques.

Principales incitations en faveur des agriculteurs

Revenus escomptés du bois tiré des plantations. Les petits exploitants pratiquant la foresterie paysanne sont normalement autofinancés. Les revenus escomptés représentent généralement une incitation suffisante à entretenir les plantations. Cependant, les gouvernements ont souvent fourni des semences gratuites aux petits exploitants. Dans les trois provinces du Viet Nam examinées (M. Sandewall, B. Ohlsson, K. Sandewall et L.S. Viet, en préparation), rares étaient les possibilités de prêts bancaires leur permettant d'investir dans les plantations forestières.

Créneau particulier pour le bois produit grâce à la foresterie paysanne. À Java, Indonésie, les petits exploitants forestiers disposent d'un créneau dans les petites entreprises familiales. Ces entreprises préfèrent souvent acheter le bois (le teck, par exemple) provenant de la foresterie paysanne pour éviter les négociations souvent épineuses avec les grandes entreprises de transformation; pour négocier les prix plus facilement, étant donné qu'aucun prix normalisé n'est appliqué; et pour profiter de procédures administratives plus simples et des distances souvent plus courtes. Toutefois, malgré ces avantages, les petits exploitants font appel aux intermédiaires (courtiers en bois) pour exploiter et transporter le bois jusqu'aux acheteurs. De ce fait, ces arboriculteurs n'ont qu'un faible pouvoir de négociation en matière de prix. Dans le nord du Viet Nam, parmi les marchés pour le bois produit par les plantations artisanales, figurent l'indus-



Petites pépinières privées – activités d'entreprise dans la région industrielle forestière du nord du Viet Nam

trie minière, les consommateurs de bois de feu dans les zones urbaines et l'industrie exportatrice de copeaux. Un marché particulièrement influent est la *Bai Bang Pulp and Paper Mill*, qui achète quelque 200 000 tonnes de bois annuellement à un grand nombre de petits exploitants principalement.

Risques et coûts de transaction encourus par les intermédiaires. Les intermédiaires pourraient accaparer le pourcentage le plus élevé des marges bénéficiaires, mais ils courent aussi un grand nombre de risques et il leur faut couvrir des coûts de transaction bien supérieurs à ceux des arboriculteurs. Ils obtiennent du bois de qualité mixte auprès d'un grand nombre de producteurs et reçoivent de faibles prix pour le bois de qualité médiocre. Les prix n'étant pas contrôlés, ils doivent les négocier avec de nombreux acheteurs et vendeurs. Ils doivent en outre traiter avec les autorités et supporter le coût des restrictions gouvernementales sur les opérations après récolte, dont le transport du bois, coût qui est souvent ajusté à l'aide de pots-de-vin. L'abolition ou la réduction de ces restrictions pourrait éliminer ces «redevances» informelles et aider les intermédiaires à offrir des prix plus attractifs. Simultanément, il est fondamental de conférer des pouvoirs aux petits exploitants en améliorant leur accès aux marchés et aux informations sur les marchés pour qu'ils puissent obtenir des prix plus favorables.

INITIATIVES PARRAINÉES PAR LE GOUVERNEMENT: GESTION CONJOINTE DES PLANTATIONS EN INDONÉSIE ET EN ÉTHIOPIE

Les Gouvernements d'Indonésie et d'Éthiopie ont lancé des programmes de gestion conjointe des plantations pour surmonter les problèmes croissants de l'exploitation illégale et de l'empiètement sur les forêts en faisant intervenir les communautés locales. Ces gouvernements espèrent qu'en allouant aux communautés le droit d'établir et de gérer les plantations pendant certaines périodes, et en leur garantissant une part des bénéfices tirés de la vente du bois, ils pourront renforcer leur engagement vis-à-vis de la gestion forestière durable.

La gestion conjointe des plantations fait appel aux coopératives commu-

nautaires ou à des groupes locaux et à différents niveaux du gouvernement – provincial ou de district, par exemple. En Éthiopie, depuis les années 90 environ, le gouvernement a confié la gestion de certaines plantations (*Eucalyptus* spp. normalement) aux communautés. En Indonésie, cette forme de gestion se répand rapidement depuis la mise en vigueur de la politique de décentralisation de 1998. Tout récemment, le gouvernement a donné la priorité au développement des plantations par de petits exploitants ruraux sur une superficie de 5,4 millions d'hectares dans le cadre du programme de plantations à assise communautaire (Ministère des forêts, Indonésie, 2006).

Principales incitations offertes par le gouvernement

Incitations directes à planter. Les gouvernements ont longtemps fourni des subventions ou des incitations financières par une série de mesures comprenant l'octroi de crédits pour l'établissement de plantations, d'intrants matériels, de semences gratuites, d'une main-d'œuvre rétribuée pour des projets publics et des programmes de prêts. Toutefois, les coûts d'entretien en sont souvent exclus. En Indonésie, ces incitations directes sont représentées en général par des fonds de reboisement, qui sont les revenus que le gouvernement reçoit des concessions forestières et qui sont affectés au financement de la remise en état des forêts dégradées (Nawir *et al.*, 2007). Malgré leur longue histoire, les incitations directes pourraient n'avoir qu'un impact marginal. Dans certains cas, elles pourraient même déterminer une distribution injuste des fonds et décourager ainsi la plantation d'arbres (Enters, Durst et Brown 2003). Toutefois, les incitations financières ne sauront être efficaces sans des politiques et des conditions propices, comme la sécurité de la propriété (Williams, 2001).

L'assurance du partage des avantages découlant du bois récolté. Des accords de partage équitable et loyal entre l'État et les groupes communautaires ont attiré de nombreux petits exploitants à l'arboriculture, notamment en Éthiopie et aux Philippines (Calderon et Nawir, 2006). En Indonésie, cette stratégie fait encore

l'objet de débats animés, de nombreuses personnes estimant que le gouvernement ne devrait pas agir comme une entreprise commerciale qui reçoit les revenus de l'exploitation des plantations.

Droits de gestion à long terme. Les gouvernements ont assigné de façon croissante aux communautés des droits de gestion dont la durée est comprise entre 25 à 60 ans, à la suite de changements économiques et politiques qui favorisent la participation plus active des communautés à la gestion des forêts, y compris le développement des plantations forestières. Une telle politique a été appliquée en Éthiopie depuis les années 90 environ et a été adoptée en Indonésie en 2007. En Éthiopie, les nouvelles politiques régionales d'administration foncière permettent la délivrance de certificats de propriété foncière aux détenteurs de terres, et les propriétaires ont le droit de louer leurs parcelles à d'autres pour 25 ans au maximum; toutefois, la terre ne peut être achetée ou vendue officiellement.

INITIATIVES DES ENTREPRISES: PROGRAMMES DE PLANTATIONS ARTISANALES EN AFRIQUE DU SUD ET INDONÉSIE

Les programmes de plantations artisanales en Afrique du Sud ont été lancés par deux grandes entreprises, Sappi (depuis 1983) et Mondi (depuis 1989), qui ont œuvré de concert avec des petits planteurs d'eucalyptus sur les terres communales du KwaZulu Natal, le long de la côte orientale de l'Afrique du Sud. Les programmes sont nés du besoin de terres pour la production de bois brut et pour stimuler le développement des scieries. Aujourd'hui, plus de 10 000 petits exploitants, dont 80 pour cent sont des femmes, cultivent des eucalyptus sous contrat pour Mondi et Sappi (Chamberlain *et al.*, 2005).

Les entreprises indonésiennes ont introduit les programmes de plantations artisanales en 1999/2000 pour régler les conflits fonciers qui éclataient sans trêve dans leurs concessions (Nawir, Santoso et Mudhofar, 2003). Malgré l'absence de statistiques officielles sur le total de plantations artisanales, un nombre croissant d'entreprises travaillent avec les petits arboriculteurs au titre



Plantation artisanale dans le Zululand, Afrique du Sud

de leur engagement vis-à-vis de leurs responsabilités sociales. C'est ainsi que dix entreprises de plantation d'*Acacia mangium* ont établi des programmes de plantations artisanales sur une superficie de 180 000 hectares environ, soit près de 11 pour cent de la superficie de leurs concessions (A.A. Nawir et ComFor-Link, en préparation). Les entreprises estiment que c'est un moyen efficace d'assurer un approvisionnement en bois durable tout en partageant les avantages (et les risques) avec les communautés locales. En outre, il offre aux petits arboriculteurs la chance d'exploiter leurs terres en friche pour en tirer des revenus économiques futurs.

Principales incitations en faveur des petits arboriculteurs

Soutien financier à l'arboriculture et à l'entretien des arbres. Les entreprises qui mettent en œuvre des programmes de plantations artisanales fournissent d'importantes incitations aux petits exploitants pour les encourager à constituer des partenariats en vertu d'un contrat, conformément aux conditions locales et aux besoins des partenaires, en garantissant des prix équitables, en fournissant aux communautés des services sociaux et en formant des associations ou des comités de producteurs qui agissent en qualité d'instance pour l'examen de questions d'intérêt économique réciproque. Les arboriculteurs sont chargés par l'entreprise d'assumer la responsabilité de la surveillance des terres et des arbres gérés conjointement, en les protégeant, par exemple, contre le vol et/ou le feu. Pour résoudre les problèmes financiers, les entreprises Sappi et Mondi paient un acompte – calculé *grosso modo* en fonc-

tion du prix du loyer foncier – une fois que les petits exploitants ont établi avec succès leurs plantations. Ce paiement est en réalité un prêt sur la valeur des arbres au moment de la récolte. D'autres incitations comprennent l'accès à des clones d'*Eucalyptus* améliorés, souvent à des prix subventionnés; des intrants à des prix concurrentiels; des programmes de formation et de vulgarisation; et la fourniture d'une assistance aux villageois âgés disposant de terres suffisantes mais privés de main-d'œuvre. Les entreprises supportent aussi tous les coûts liés à la récolte et au transport jusqu'à l'entrée de la scierie, opérations sous-traitées à d'autres membres de la communauté.

Marchés garantis, bien que les prix devront être négociés. La mesure dans laquelle les entreprises offrent un marché garanti varie entre les différents programmes de plantations artisanales. En situation de monopsonne (un seul acheteur), dans le cas par exemple des acacias cultivés par des petits exploitants à Sumatra, Indonésie, les entreprises tendent à acheter à des prix faibles. Compte tenu de la croissance des marchés locaux pour certaines espèces feuillues, elles doivent acheter à un prix concurrentiel pour éviter que les exploitants aillent vendre leur bois ailleurs. En Afrique du Sud, pendant les périodes d'offre excédentaire, les entreprises ont introduit un système de quotas de livraison qui donne aux arboriculteurs sous contrat la priorité par rapport à ceux qui sont indépendants. Lorsque les sources de bois se sont faites rares, le système des quotas a été abandonné et certains arboriculteurs ont préféré vendre leurs produits indépendamment aux prix du marché.

Assistance pendant la période entre la plantation et la récolte. La longue période qui s'écoule entre la plantation et la récolte (de six à huit ans, au moins, même pour les essences à croissance rapide) pose un problème pour les communautés qui n'ont que de rares autres sources de revenus. Pour surmonter les problèmes financiers pressants des petits exploitants à faible revenu durant cette période, Sappi a offert des avances annuelles supplémentaires, sans intérêt, pour l'entretien des plantations et la protection contre les incendies. Mondi a établi un intérêt de 10 pour cent pour des prêts similaires. En Indonésie, des terrains ont été fournis aux arboriculteurs pour l'établissement de cultures de rente non forestières afin de surmonter ce problème.

CONDITIONS PROPICES À LA PARTICIPATION DES PETITS EXPLOITANTS À L'ARBORICULTURE

Les conditions les plus propices à la production des petits exploitants sont des politiques favorables dans divers secteurs de la gestion et de la commercialisation, un régime foncier clair et sûr et des droits sur la récolte, y compris le droit de gérer, d'exploiter, de transporter et de commercialiser le bois produit. La prise de

À Sumatra, Indonésie, les revenus tirés de l'établissement concurrentiel de plantations de palmiers à huile peuvent encourager les planteurs à rompre leur contrat et abandonner les programmes de plantations artisanales d'Acacia



conscience accrue de la responsabilité sociale des entreprises, définie comme «l'engagement permanent des entreprises à se comporter de manière éthique et à contribuer au développement économique, tout en améliorant la qualité de la vie des travailleurs et de leurs familles, ainsi que des communautés locales et de l'ensemble de la société» (World Business Council for Sustainable Development, 1999), pourrait encourager aussi les grandes entreprises privées et publiques à accorder davantage d'attention à la promotion de l'arboriculture artisanale.

Politiques de soutien à l'arboriculture

Un cadre stratégique clair pour garantir les droits des communautés de gérer les forêts publiques, et des règlements locaux propices conformes aux initiatives communautaires locales ont été à l'origine du succès de la foresterie paysanne et de la gestion conjointe des plantations en Indonésie (Nawir *et al.*, 2007).

En Éthiopie, une politique forestière formulée récemment fournit aux agriculteurs des incitations fiscales proportionnelles au nombre d'arbres plantés. Le gouvernement encourage aussi le secteur privé à investir dans la foresterie. Il a aboli les contrôles sur les prix et la commercialisation des produits forestiers, préparant ainsi la voie à la création d'un marché du bois ouvert et concurrentiel. Les agriculteurs font face désormais à des restrictions limitées sur la vente des produits tirés des arbres.

Au Viet Nam, tant la politique générale (la création d'un marché libre) que les politiques et une législation spéciales ont soutenu les plantations forestières artisanales privées.

Un régime foncier clair et sûr

L'Afrique du Sud offre un exemple intéressant de la manière dont les petits exploitants ont planté des arbres pour assurer leurs droits fonciers dans les zones communautaires et la raison de ces actions. Le gouvernement entendait établir des plantations forestières dans des zones communautaires le long des côtes pour fixer les dunes. Sous la menace d'éviction de leur zone, les ménages ont décidé de planter eux-mêmes des eucalyptus. Au titre du système de régime foncier patriarcal des Zoulous, une veuve peut s'assurer la propriété des terres

appartenant à son mari décédé en y plantant des eucalyptus. Les programmes de plantations artisanales ont joué un rôle fondamental en aidant les femmes à obtenir la propriété foncière dans le cadre de ce système (Cairns, 2003).

La nouvelle proclamation forestière en Éthiopie reconnaît la propriété forestière privée et encourage la gestion conjointe des forêts par les communautés et l'État. Elle assure aussi la sécurité de la propriété et le transfert des droits sur des terres boisées, conformément à la nouvelle proclamation fédérale sur l'utilisation et la gestion des terres. La redistribution des terres devient de moins en moins fréquente en Éthiopie, et les responsables des politiques prennent aussi des mesures pour réduire l'insécurité de la propriété par le biais, par exemple, de politiques qui permettent la délivrance de titres de propriété foncière aux propriétaires fonciers, comme décrit plus haut.

Une grande partie de la forêt naturelle des montagnes du Viet Nam a été exploitée et défrichée en faveur de la culture itinérante pendant les années 60, 70 et 80. L'allocation de terres (assignation de droits de propriété officiels à long terme) à des ménages individuels et des entités vers 1990 a exercé un impact favorable presque immédiat sur le nombre de plantations forestières et de cultures de rapport établies par les petits exploitants. Entre 1990 et 2005, la superficie des plantations forestières de production au Viet Nam s'est accrue de 7 pour cent par an, grâce principalement aux initiatives paysannes (FAO, 2006).

Attention mondiale croissante accordée à la responsabilité sociale des entreprises

Les entreprises comme Sappi et Mondi en Afrique du Sud encouragent les programmes des petits exploitants, non seulement pour en tirer des bénéfices, mais aussi pour apparaître responsables aux plans social et environnemental. Ils doivent démontrer – et non pas seulement au gouvernement, aux organisations non gouvernementales et à la communauté, mais de plus en plus souvent à leurs actionnaires – qu'ils pratiquent un commerce loyal et transparent avec les petits exploitants des communautés pauvres. La certification internationale du Forest Stewardship Council (FSC) est

une marque de responsabilité sociale de ces entreprises. Malgré ces signes positifs, des appels ont été lancés en faveur de l'attribution accrue de pouvoirs aux petits exploitants, en renforçant leur capacité de négociation (Chamberlain *et al.*, 2005; Howard *et al.*, 2005; Cairns, 2003; Mayers et Vermeulen, 2002).

Quelque 40 pour cent de la superficie forestière du Viet Nam appartient aux entreprises forestières publiques qui, de tout temps, ont employé une importante main-d'œuvre. Le système fait actuellement l'objet d'une réforme, et les plantations forestières publiques sont remplacées progressivement par la foresterie paysanne. Une des préoccupations des entreprises forestières publiques est de procurer des emplois et des moyens d'existence à leurs anciens travailleurs. La location de la gestion de leurs forêts à des agriculteurs et des entrepreneurs est une pratique très répandue et conforme à la responsabilité sociale des entreprises.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les petits exploitants participent à la production de bois tiré des plantations dans le cadre de divers programmes. La foresterie paysanne a été guidée par l'espoir d'obtenir des revenus de la vente de bois. La gestion conjointe des plantations vise à faire participer les communautés à la solution des problèmes de l'exploitation illégale et de l'empiètement sur les forêts. Les programmes de plantations artisanales en Afrique du Sud ont été établis en tenant compte des besoins des entreprises de se procurer des matières premières, alors qu'en Indonésie le motif prédominant a été le règlement des conflits fonciers qui peuvent gravement compromettre les opérations d'une entreprise. Chacun de ces programmes exige des incitations financières et autres pour stimuler la participation des petits exploitants à l'arboriculture.

Des systèmes d'accès sûr à la terre reconnus sur le plan local et national, des politiques et une législation favorables et des marchés fiables et stables ont contribué notablement à l'établissement des petites plantations forestières privées. Dans un contexte national, l'impact global des petites plantations en Asie et Afrique est considérable. L'attribution de pouvoirs aux petits exploitants



Bibliographie

– notamment en améliorant leur accès aux marchés et aux informations sur les marchés et en réduisant les coûts de transaction élevés – est également importante, afin de soutenir les bénéfices tirés des petites plantations et d'encourager ainsi les investissements.

Les gouvernements peuvent s'attaquer à certains des problèmes liés à la propriété en créant des mécanismes comme les accords de gestion forestière conjointe. Les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux œuvrant pour le développement doivent s'employer davantage pour aider les petits exploitants à améliorer la qualité de leurs produits, afin de mieux les commercialiser sur les marchés locaux et internationaux et d'accroître leur pouvoir de négociation. Il est important de répertorier les industries et de connaître leurs capacités d'achat pour améliorer la compréhension des marchés potentiels. Aider les petits producteurs à apposer un label sur leurs produits pourrait leur permettre d'entrer dans le créneau du «commerce équitable». Les gouvernements pourraient aussi fournir des incitations commerciales comme la réduction des impôts et des sources fiables de matières premières pour les entreprises qui achètent les produits des projets de gestion forestière communautaire.

Les partenariats entre entreprises et petits exploitants en matière de plantations forestières sont promus de façon croissante comme moyen d'assurer aux petits arboriculteurs un accès aux marchés. Parmi les questions qui nécessitent une attention à cet égard figurent la façon d'accéder aux marchés et de les conserver, l'obtention de prix intéressants pour les producteurs, la fourniture d'une assistance technique pour garantir la qualité et la quantité adaptées du produit, et la formulation de stratégies favorables pour les petits exploitants à faible revenu pendant la période qui s'écoule entre la plantation et la récolte. Toutefois, le succès de ces partenariats dépend de la capacité de l'entreprise et de la communauté d'œuvrer de façon créative afin d'obtenir des avantages réciproques. En outre, la participation et le soutien du gouvernement, grâce à l'établissement de règlements favorables, sont indispensables pour instaurer un climat propice à l'investissement, au commerce et aux affaires en général. ♦

- Abebe, T.** 1998. *Tenants of the State – the limitation of revolutionary agrarian transformation in Ethiopia 1974–91*. Dissertation de maîtrise. Lund University, Lund, Suède.
- Cairns, R.** 2003. *Outgrower timber schemes in KwaZulu-Natal – do they build sustainable rural livelihoods and what interventions should be made?* Instruments for Sustainable Private Sector Forestry, South Africa report series. Londres, Royaume-Uni et Pretoria, Afrique du Sud, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR)-Environmentek.
- Calderon, M. et Nawir A.A.** 2006. *An evaluation of the feasibility and benefits of forest partnerships to develop tree plantations: case studies in the Philippines*. CIFOR Working Paper n° 27. Bogor, Indonésie, CIFOR.
- Chamberlain, D., Essop, H., Hougaard, C., Malherbe, S. et Walker, R.** 2005. *The contribution, costs and development opportunities of the forestry, timber, pulp and paper industries in South Africa*. Johannesburg, Afrique du Sud, Genesis Analytics (Pty) Ltd.
- Enters, T., Durst, P.B. et Brown, C.** 2003. Que faut-il faire pour promouvoir le développement des plantations forestières? Incitations en faveur de l'arboriculture dans la région Asie-Pacifique. *Unasylya*, 212: 11-18.
- FAO.** 2001. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2000 – rapport principal*. Étude FAO forêts n° 140. Rome.
- FAO.** 2006. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 – progrès vers la gestion forestière durable*. Étude FAO forêts n° 147. Rome.
- Howard, M., Matikinca, P., Mitchell, D., Brown, F., Lewis, F., Mahlangu, I., Msimang, A., Nixon, P. et Radebe, T.** 2005. *What role does forestry play in reducing poverty in South Africa, and how can that role be improved?* Case Studies of Partnerships for Timber Production. Johannesburg, Afrique du Sud, IIED et Department of Water Affairs and Forestry.
- Mayers, J. et Vermeulen, S.** 2002. *Company–community forestry partnerships: from raw deals to mutual gains?* Instruments for Sustainable Private Sector Forestry series. Londres, Royaume-Uni, IIED.
- Million, B.** 2001. *Country report – Ethiopia*. Forestry Sector Outlook Study for Africa, FOSA/WP/26. Rome, FAO. Disponible sur internet: www.fao.org/docrep/004/ab582e/ab582e00.htm
- Ministère des forêts, Indonésie.** 1998. *Data kegiatan penghijauan dan reboisasi Inpres 1976/1977–1997/1998*. (Données sur le reboisement et le boisement dans le cadre du projet Inpres en 1976/1977–1997/1998.) Djakarta, Indonésie. [En indonésien]
- Ministère des forêts, Indonésie.** 2006. *Pembangunan Hutan Tanaman Rakyat*. (Programme de plantation communautaire) Présenté à l'atelier national sur le programme de plantation communautaire, Djakarta, Indonésie, 20 décembre. [En indonésien]
- Nawir, A.A., Murniati, Rumboko, L., Hiyama, C. et Gumartini, T.** 2007. Portraits of rehabilitation projects in Indonesia: impacts and lessons learnt. Dans A.A. Nawir, Murniati et L. Rumboko, éd. *Forest rehabilitation in Indonesia: where to after more than three decades?* Bogor, Indonésie, CIFOR.
- Nawir, A.A., Santoso, L. et Mudhofar, I.** 2003. *Towards mutually beneficial company–community partnerships in timber plantations: lessons learnt from Indonesia*. Working Paper n° 26. Bogor, Indonésie, CIFOR.
- Persson, R.** 2003. *Assistance to forestry – experiences and potential for improvement*. Bogor, Indonésie, CIFOR.
- Sam, D.D. et Trung, L.Q.** 2001. Forest policy trends in Viet Nam. Dans *Policy Trend Report 2001*, p. 69–73. Kanagawa, Japon, Institut des stratégies environnementales mondiales (IGES). Disponible sur internet: www.iges.or.jp/en/fc/report1.html
- Williams, J.** 2001. Financial and other incentives for plantation establishment. Dans *Proceedings of the International Conference on Timber Plantation Development*, Manille, Philippines, 7-9 novembre 2000, p. 87-101. Quezon City, Philippines, Department of Environment and Natural Resources, Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et FAO.
- World Business Council for Sustainable Development.** 1999. *Corporate social responsibility – meeting changing expectations*. Genève, Suisse. ♦

Vulnérabilités des petites plantations

J. Carle

Une partie importante des forêts plantées (y compris les plantations forestières et les éléments plantés des forêts semi-naturelles) appartient à de petits exploitants. Sur les 272 millions d'hectares de forêts plantées dans le monde (à l'exception des arbres hors forêt), les petits exploitants, qui détiennent entre 0,5 et 100 hectares, possèdent 26 pour cent du total, les entreprises privées 15 pour cent et le gouvernement 59 pour cent (FAO, 2006). En outre, sur les 205 millions d'hectares de forêts plantées gérées pour leurs fonctions de production, les petits exploitants en possèdent 32 pour cent, les entreprises du secteur privé 18 pour cent et les gouvernements 50 pour cent.

Les forêts plantées des petits exploitants se caractérisent par la diversité des sites, des mécanismes, des espèces, des pratiques sylvicoles, des rotations, et des usages adaptés à leurs besoins financiers et susceptibles d'assurer l'utilisation durable des terres. Dans les pays en développement, les petites plantations peuvent contribuer favorablement à la concrétisation de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, ce qui fournit aux gouvernements et aux entreprises privées une bonne raison d'établir des politiques et des incitations visant à encourager l'investissement des petits exploitants dans ces forêts plantées. Cependant, de nombreux petits exploitants, notamment dans les pays en développement, sont particulièrement vulnérables aux problèmes commerciaux, techniques, stratégiques, juridiques, réglementaires et institutionnels qu'ils doivent reconnaître et surmonter. Parmi eux figurent :

- le manque de politiques et de procédures claires et habilitantes concernant le régime foncier, la propriété des cultures et le droit de gérer, récolter, transporter et commercialiser les produits forestiers;
- des incitations complexes et un accès limité aux fonds destinés au développement pouvant être investis dans les forêts plantées,

Jim Carle est Forestier principal (plantations et protection), Service de la mise en valeur des ressources forestières, Département des forêts, FAO, Rome



Pépinière et plantations forestières artisanales à proximité de Luanda, Angola

le problème étant aggravé par les taux d'intérêt élevés et les besoins pressants de biens en garantie du remboursement des prêts;

- les connaissances techniques insuffisantes et le faible accès à l'information sur le matériel génétique et de reproduction, les pratiques de pépinière, la préparation du site, la plantation, l'entretien, la sylviculture, la protection (contre les insectes, les maladies, d'autres ravageurs, les incendies), la récolte et le cubage, et la valeur des produits forestiers exploités;
- le manque de connaissance du commerce et des affaires et un pouvoir de négociation insuffisant en matière de contrats et d'accords (récolte, transport, ventes);
- l'accès limité aux informations commerciales sur les produits, les caractéristiques techniques, les prix en vigueur, les taux contractuels de la récolte et du transport et les retombées sur les décisions portant sur l'investissement et la gestion;
- la fragmentation et l'isolement des petites usines de production, et les problèmes connexes de communication et de constitution de réseaux de base;
- le manque de services techniques et de vulgarisation, de la part du gouvernement, susceptibles d'appuyer l'investissement du petit exploitant dans les forêts plantées;
- les inconvénients que les outils de gestion forestière durable (codes de bonnes pratiques, certification) peuvent présenter pour l'investissement des petits exploitants.

Ces vulnérabilités peuvent accroître les risques et compromettre le rendement technique

et commercial des investissements des petits exploitants dans les forêts plantées – qualité médiocre de ces forêts et de leurs produits, faibles rendements, prix contractuels élevés, faibles prix des marchés et partage inéquitable des avantages.

Les associations des petits exploitants, outre les organisations gouvernementales et non gouvernementales, ont donc un rôle de plus en plus important à jouer en représentant leurs membres dans le dialogue sur les politiques, en fournissant un soutien technique et des services de vulgarisation, et en étayant la commercialisation et les prises de décisions commerciales afin d'améliorer les revenus de l'investissement de leurs membres dans les forêts plantées.



Bibliographie

FAO. 2006. *Global planted forests thematic study, results and analysis*. Planted Forests and Trees Working Paper FP38E. Rome.

Les petites opérations forestières: exemples de la région Asie et Pacifique

P. Dugan

Des exemples pris au Viet Nam, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et en République démocratique populaire lao montrent comment l'exploitation forestière entreprise à l'aide de la traction animale et de simples outils réduit les dommages causés à l'environnement, tout en créant des emplois et des revenus au profit des communautés pauvres.

Dans les opérations d'exploitation forestière conventionnelles pratiquées dans de nombreux pays aujourd'hui, de grosses grumes sont extraites de la forêt à l'aide de puissants boteurs, de débusqueuses et d'engins de débardage, empilées sur de grands camions, transportées le long de larges routes, déposées dans de grandes scieries et ensuite passées à travers des scies de tête, des dresseuses, des ébouteuses et des rogneuses pour produire du bois d'œuvre destiné à la construction, à la fabrication de meubles et à d'autres utilisations. L'ampleur de ces opérations est souvent justifiée par le besoin d'obtenir des économies d'échelle dans l'approvisionnement en matières premières des usines industrielles de pâte et papier, contreplaqué, sciages et fabrication de panneaux, ce qui crée des emplois et des recettes d'exportation essentielles aux économies de beaucoup de pays.

Cependant, lorsque les communautés vivant aux alentours des forêts demandent des volumes plus modestes de sciages grossiers, principalement pour leur usage personnel, pour la vente ou la transformation en produits à valeur ajoutée (meubles, par exemple), l'ex-

ploitation artisanale peut offrir des avantages compatibles avec les objectifs internationaux de réduction de la pauvreté, conservation de l'environnement et partage plus équitable des richesses tirées des ressources naturelles.

L'exploitation artisanale comporte le sciage des grumes dans la forêt elle-même. Après l'abattage, les arbres sont tronçonnés (c'est-à-dire coupés en travers en sections), et sciés en long à l'aide de scies manœuvrées par deux bûcherons pour transformer les grumes rondes en planches. Les planches sont entassées sur des traîneaux et débardées par traction animale ou à l'aide de petits tracteurs, pour être vendues ou transformées ultérieurement dans les villages avoisinants. Ces méthodes de débardage à faible puissance sont réalisables car les chargements moyens des traîneaux (0,5 m³ environ) ne pèsent que de 250 à 500 kg (USAID, 1998). La construction de pistes de débardage exigées dans les opérations d'exploitation conventionnelles est remplacée par des sentiers temporaires étroits (près de 0,8 m de large) percés dans le sous-bois à l'aide de machettes. La végétation coupée durant l'opération est déposée en travers du

Scie manuelle manœuvrée par deux bûcherons utilisée pour la coupe primaire de grumes dans la forêt



Patrick Dugan est expert forestier principal, Japan Overseas Forestry Consultants Association (JOFCA) et, actuellement, coordonnateur du projet de la FAO «Renforcer l'exploitation forestière durable en Asie».

sentier pour protéger le sol et réduire la friction qui interdirait le mouvement des traîneaux. L'utilisation répétée d'un sentier, qui pourrait déterminer la formation de ravines, est facilement évitée car les opérations d'exploitation se déplacent régulièrement d'un lieu à un autre.

Les chargements légers et le débardage à faible puissance causent normalement moins de dommages environnementaux que les chargements lourds qui prédominent dans les opérations d'exploitation conventionnelles. Une planification attentive des pistes de débardage et des procédures adaptées peuvent minimiser considérablement les dommages dus au traînage par tracteur, mais malheureusement l'observation des bonnes pratiques est l'exception plutôt que la règle dans de nombreux pays tropicaux.

EXTRACTION DES CIMES ET DES BRANCHES AU VIET NAM

Au Viet Nam, toutes les forêts sont considérées comme propriétés publiques. Les entreprises forestières publiques engagent des entrepreneurs en exploitation forestière pour récolter le bois d'œuvre et les rétribuent par mètre cube de production. Lorsque les entrepreneurs tronçonnent les arbres coupés, ils pratiquent normalement la dernière coupe au-dessous de la première branche et laissent une partie du tronc et l'ensemble du houppier (cimes et branches) dans la forêt, car il n'est pas rentable d'extraire ce matériel à l'aide de boteurs, de camions autochargeurs ou d'autres engins d'exploitation conventionnels.

Jusqu'à tout récemment, les règlements régissant l'utilisation des cimes et des branches étaient vagues. Les villageois pouvaient obtenir la permission de les ramasser pour des usages domestiques (bois de feu, par exemple), mais la vente de ce matériel était soit interdite soit sévèrement limitée, entre autres à la discrétion des fonctionnaires de l'Entreprise forestière publique. Cette situation a changé en 2005 grâce à la décision n° 40/2005/QĐ-BNN du Premier Ministre qui énonçait le règlement relatif à l'exploitation du bois et d'autres produits forestiers, autorisant la récolte par les villageois des cimes et des branches et promouvant la participation communautaire active à la gestion forestière.

Au village de So Pai, province de Gia

À So Pai, Viet Nam, des cimes et des branches – matériel auparavant laissé dans la forêt – sont extraites pour être vendues aux fabricants de meubles et à d'autres entreprises de transformation



P. DUGAN

L'emploi de buffles pour le débardage réduit les dommages causés au sol et à la végétation résiduelle – et permet d'éviter les coûts élevés de l'équipement et le brûlage de combustibles fossiles (Viet Nam)



P. DUGAN

Lai, dans les montagnes du centre du Viet Nam, les habitants exploitent ces parties des arbres coupés à l'aide de buffles et de *cong-nong* – de petits tracteurs assemblés localement. Les villageois vendent leur production aux fabricants de meubles et à d'autres entreprises de transformation du bois dans la ville voisine de Kanak – à 20 km environ de la forêt. Les entreprises de transformation achètent volontiers cette matière première et les villageois sont heureux d'avoir une nouvelle source de revenus. Les coûts moyens de la production directe (y compris le débardage et le transport par camion jusqu'à Kanak) s'élèvent à 415 000 dongs (₫) environ le mètre cube (à peu près 25 dollars EU). Les entreprises de transformation de Kanak achètent la matière première au prix moyen de 840 000 ₫ (50 dollars EU environ) (Manila, 2006). Manifestement, cette forme de petite exploitation est une entreprise rentable pour les villageois de So Pai.

Les activités entreprises à So Pai sont l'un des éléments du projet régional soutenu par la FAO, «Renforcement de l'exploitation forestière durable en Asie», qui encourage la mise en œuvre des pratiques d'exploitation à impact

limité compatibles avec les nouvelles orientations de la gestion forestière, suggérées par la Décision 40. Pham Minh Thoa, Directeur adjoint du secteur forestier et responsable national du projet de la FAO, confirme que l'extraction des cimes et des branches n'est que le premier pas. La transformation au niveau du village est envisagée comme l'étape suivante, qui commencera par le sciage grossier du bois suivant des dimensions adaptées aux entreprises de transformation de Kanak, en vue de leur conversion en meubles et autres produits. Les étapes nécessaires pour assurer des bénéfices réciproques aux villageois de So Pai, aux entreprises de transformation de Kanak et au gouvernement, comprendront des négociations sur les prix, la qualité et le calendrier des livraisons, ainsi que l'établissement de règlements et de procédures du gouvernement pour la perception des redevances frappant les produits semi-finis. À l'heure actuelle, les redevances et les taxes sont calculées au mètre cube de matière première.

En juin 2007, les fonctionnaires du gouvernement local et d'autres décideurs ont assisté aux opérations de So

Pai pendant une reconnaissance sur le terrain parrainée par le projet de la FAO. La visite a été couverte par le réseau de télévision national. Vu la prise de conscience croissante des avantages financiers, environnementaux et sociaux de la foresterie artisanale, l'expérience de So Pai pourrait servir de modèle à bien d'autres forêts ailleurs au Viet Nam.

SCIERIES MOBILES EN PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

À la fin des années 90, le Programme de développement communautaire de l'environnement de la région des îles, appuyé par l'Union européenne (UE), a fourni des scieries mobiles aux villageois des îles, en même temps qu'une assistance technique en matière d'organisation et de planification des opérations de sciage, et une formation. Les scieries servaient à produire du bois grossièrement scié dans la forêt; des chars à bœufs traînaient ensuite le bois jusqu'au bord de route et des camions le transportaient aux usines de finissage. Au fil du temps, le programme a été rebaptisé pour devenir le Programme écoforestier de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui reçoit aussi l'appui de l'Union européenne. Le bois produit par les villageois, et certifié comme bois originaire de forêts gérées durablement, a été exporté vers des marchés d'outremer.

La résistance des bûcherons traditionnels, et la pression exercée par le gouvernement pour créer des revenus immédiats en promouvant l'exportation des grumes, ont entravé l'expansion du système des scieries mobiles. En outre, le gouvernement a du mal à surveiller le grand nombre de petites opérations disséminées sur de vastes zones et d'empêcher des bûcherons illégaux de se servir des scieries mobiles. C'est pourquoi de nombreux forestiers gouvernementaux hésitent à promouvoir ce système. Cependant, l'idée s'est enracinée et les communautés ont joui des avantages liés à l'emploi et au revenu et, ce qui est important, de la reconnaissance de leur aptitude à participer activement à la gestion forestière. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales (ONG) continuent à plaider en faveur de l'adoption des principes de la gestion forestière durable, communautaire et artisanale. Les expériences

Fonctionnement d'une scierie mobile dans la forêt, Papouasie-Nouvelle-Guinée



FAO/FO-5684/P-DURST

tirées de ces deux programmes fournissent une base pour le développement des petites opérations en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

LES PRODUCTEURS LAOTIENS ONT ADOPTÉ LES PETITES OPÉRATIONS

En République démocratique populaire lao, les politiques qui favorisent les petites opérations forestières sont déjà en vigueur. Des opérations compatibles avec ces politiques – l'accent portant sur l'exploitation à impact limité – sont en cours dans le village de Naphakeo dans le district de Mahaxai, province de Khammouane, dans le cadre du projet régional soutenu par la FAO.

Des quotas de production forestière en République démocratique populaire lao sont attribués annuellement par le gouvernement et, dans la plupart des cas, sont compris entre 1 000 et 2 000 m³ par unité de forêt de production. Les superficies vont de 500 à 1 000 hectares. Malgré les volumes relativement modestes produits par quota, les pratiques d'exploitation conventionnelles (extraction à l'aide d'engins lourds, par exemple) sont appliquées habituellement. Toutefois, les producteurs tendent à se tourner progressivement vers les petites opérations.

Les forêts de Naphakeo renferment un mélange d'essences à valeur élevée (diptérocarpacées, par exemple) et d'espèces de *Lagerstroemia* actuellement sous-exploitées. Les villageois scient ces dernières, à la main, en planches ou coupent le bois en bardeaux de toit, ces deux produits servant aux usages locaux. Tirant parti de ces pratiques villageoises, le projet cherche des marchés pour le bois tiré des essences de *Lagerstroemia*.



FAO/FO-5685/P-DURST

Maison construite avec le bois provenant de la scierie mobile

mia. D'après les résultats des premières enquêtes, les côtés de tiroir créeraient un marché potentiellement rentable si des liens peuvent être établis avec une petite ou moyenne entreprise intéressée à traiter des volumes limités de bois scié grossièrement. Cela permettrait de transformer une pratique villageoise en une source fiable de revenu pour les habitants. De fait, une technique artisanale adaptée et à impact limité existe déjà. Le défi actuel consiste à l'appliquer sur une plus grande échelle.

ELLES EXIGENT TOUTES DES RÉGLEMENTS FAVORABLES

Bien que les petites opérations aient démontré leur valeur dans de nombreux pays, des contraintes fondamentales s'opposent encore à l'utilisation optimale de la vaste ressource asiatique en main-d'œuvre rurale sous-employée et



Formation de forestiers villageois laotiens en techniques d'exploitation forestière à impact limité

en compétences traditionnelles. Au sommet de la liste des contraintes, ou très près du sommet, se situe la question des procédures de cubage. Dans la plupart des pays, les règlements interdisent la mise en quartelles dans les forêts par crainte qu'elle n'encourage l'exploitation illégale et rende difficile la perception des impôts. Bien qu'elles ne doivent pas être ignorées, ces préoccupations tendent à freiner l'utilisation des techniques aptes à résoudre un problème, qui est essentiellement lié à l'application de la loi et de la surveillance aux grandes et petites opérations d'exploitation forestières. La modification des règlements de cubage et le droit d'effectuer les premières opérations de transformation dans la forêt sont un premier pas essentiel vers la création des conditions qui renforceraient le rôle de la foresterie artisanale.

CONCLUSION

L'exploitation forestière est un thème qui soulève presque toujours des controverses. Les approches axées sur la récolte artisanale n'échappent pas à cette règle générale. Certains estimeront que l'extraction des cimes et des branches au Viet Nam réduit le recyclage des éléments nutritifs. D'autres, qui adoptent aussi un point de vue environnemental, justifieront ces opérations en notant que l'élimination de matériel combustible contribue à réduire la menace d'incendies de forêts. Du point de vue de la gestion, les forestiers du gouvernement soutiendront que la surveillance efficace de nombreuses petites opérations est pratiquement impossible. Par ailleurs, les ONG participant à la gestion fores-

tière souligneront qu'avec de l'aide, les communautés et les autorités locales peuvent renforcer leurs propres capacités de surveillance et de protection des forêts dont elles dépendent pour l'eau et d'autres avantages.

Les détracteurs de la première transformation entreprise dans la forêt noteront que l'efficacité de la conversion est inférieure à celle d'une scierie bien gérée. Une étude menée aux Philippines, par exemple, a constaté que l'efficacité de conversion d'une scierie allait de 60 à 70 pour cent contre 50 à 55 pour cent lorsque les grumes étaient converties en planches grossières ou mises en quartelles dans la forêt (statistiques de la Philippine American Timber Co. production). Cette comparaison met en évidence les options des prises de décision dont il est important de tenir compte en matière de petite exploitation forestière.

Est-il est justifiable d'accepter une efficacité de transformation réduite pour créer de nouveaux emplois et dépenser moins de devises en équipement lourd? Vu la variabilité des conditions forestières, des situations socioéconomiques et des objectifs de l'exploitation forestière, il est difficile de proposer une réponse unique à cette question. Lorsqu'elles sont entreprises selon des pratiques de gestion rationnelle, la petite exploitation et la récolte conventionnelle sont deux composantes importantes de la foresterie. De fait, la combinaison de ces deux opérations pourrait bien représenter le chemin à suivre, en supposant une réglementation qui favorise la constitution de partenariats entre les communautés et les entreprises dans le secteur forestier.

Considérant le pour et le contre, les possibilités qu'a la petite exploitation forestière d'augmenter les emplois et de réduire la pauvreté ne peuvent être ignorées. La production moyenne d'une équipe dotée d'une scie à main manœuvrée par deux bûcherons est comprise entre 0,25 et 0,50 m³ par jour (Bagong Pagasa Foundation, 2006). Même au prix très raisonnable de 40 dollars EU le mètre cube, le revenu journalier moyen de chaque membre de l'équipe serait d'environ 5 dollars EU ($0,25 \times 40 \div 2 = 5$), chiffre qui est bien supérieur aux maigres gains avec lesquels des millions de personnes subsistent dans les pays en développement. En outre, pour ce qui est de la conservation des forêts, les possibilités d'emploi de l'exploitation forestière artisanale offrent une solution de rechange pratique à la déforestation généralisée, déterminée par le besoin de survivre et pratiquée sur brûlis, qui est un obstacle important à la réalisation des buts sociaux, économiques et environnementaux de la gestion forestière durable.

C'est dans ce contexte déterminant que la petite exploitation forestière mérite plus d'attention, notamment dans les domaines de la formulation des politiques, de la recherche, de la formation, de l'organisation des communautés, des liens avec les marchés et de la complémentarité éventuelle avec l'exploitation conventionnelle. ♦



Bibliographie

- Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).** 1998. Consultant's report on mission to Naan-Panansalan Community Forestry Project in Davao del Norte Province, the Philippines. Manille, Philippines.
- Bagong Pagasa Foundation.** 2006. Production statistics. Palawan, Philippines.
- Manila, A.** 2006. Mission Report for Project GCP/RAS/192/JPN. ♦

Une coopérative de propriétaires forestiers au Japon: obtenir les avantages de la certification pour les petites forêts

I. Ota

Au Japon, pays riche en forêts dont la plupart appartiennent à de petits exploitants, les coopératives de propriétaires forestiers souhaitent obtenir la certification pour revivifier les activités forestières locales.

Le Japon figure parmi les pays les plus densément boisés du monde. Sa superficie forestière de 25 millions d'hectares couvre 66 pour cent des terres. Le volume de son matériel sur pied dépasse 4 milliards de mètres cubes (Forestry Agency of Japan, 2006). La majeure partie de ses ressources forestières est contenue dans des plantations de résineux, qui contribuent pour 40 pour cent environ à la superficie forestière totale du pays. Les deux principales espèces plantées sont le cèdre du Japon (*Cryptomeria japonica*) et le cyprès du Japon (*Chamaecyparis obtusa*), deux espèces de résineux indigènes. Dans le passé, des efforts énormes ont été déployés pour établir de vastes plantations forestières destinées principalement à boiser les pentes raides des petites îles du Japon.

Plus de la moitié des forêts du Japon appartiennent au secteur privé, la plupart étant de petites dimensions. Bien que 2,5 millions de propriétaires individuels possèdent au moins 0,1 hectare de forêt, la superficie moyenne n'est que de 2,7 hectares et les forêts sont normalement

fragmentées. Environ 1,5 million de ces propriétaires ont moins de 1 hectare.

Pour surmonter les difficultés associées à ces petites propriétés forestières fragmentées et en tirer des avantages économiques, les coopératives de propriétaires forestiers travaillent activement au profit de leurs membres dans l'ensemble du pays. Ils préparent des plans forestiers pour le compte des propriétaires forestiers afin de faciliter l'octroi de subventions de l'État pour la plantation d'arbres et l'entretien des peuplements. Elles fournissent aussi des services en matière d'exploitation, de transport et de vente du bois, et gèrent même, dans quelques cas, des scieries et d'autres usines de transformation pour ajouter de la valeur au bois tiré des forêts de leurs membres.

Le présent article décrit les activités et les enjeux d'une coopérative japonaise de propriétaires forestiers, qui utilise la certification comme outil de commercialisation des produits forestiers et pour encourager les propriétaires forestiers à gérer leurs forêts plus activement. La certification accordée à la Coopérative de propriétaires forestiers de Yusuhara par le Forest Stewardship Council (FSC) est à l'origine d'un grand nombre d'avantages dont bénéficie la petite foresterie.

LA CERTIFICATION FORESTIÈRE AU JAPON

La certification forestière a été introduite au Japon en 2000. Le nombre de certificats, concernant la gestion forestière et la chaîne de responsabilités, octroyés par le FSC a progressivement augmenté depuis lors. À l'heure actuelle, 24 forêts japonaises, dont la superficie totale s'élève à 276 460 hectares (en juin 2007), ont été certifiées par cet

Ikuo Ota est professeur agrégé, Faculté d'agriculture, Ehime University, Matsuyama, Japon.

Les forêts de Yusuhara



I. Ota



Peuplement de cèdres du Japon (*Cryptomeria japonica*), bien aménagé et certifié par le FSC, dans la Coopérative de propriétaires forestiers de Yusuhara

organisme pour la gestion forestière. En outre, 444 organisations ont reçu un certificat pour la chaîne de responsabilités. Cette superficie forestière est la troisième la plus étendue dans le monde après le Royaume-Uni et les États-Unis. Onze des 24 certificats de gestion forestière ont été octroyés à des coopératives de propriétaires forestiers pour leur rôle de gestionnaires des ressources de forêts appartenant à de multiples propriétaires. Ce type de certification collective s'avère rationnel et efficace dans des pays comme le Japon, où la plupart des propriétés forestières sont exiguës et où l'initiative individuelle serait trop coûteuse ou difficile à administrer.

Du fait des normes de qualité rigoureuses et des coûts élevés de la certification du FSC, le secteur forestier estimait nécessaire un système de certification national et a créé, à cette fin, un conseil pour la protection de l'écosystème, le SGEC (Sustainable Green Ecosystem Council), en 2003. Il existe à présent 41 forêts certifiées par le SGEC qui couvrent une superficie totale de 391 780 hectares (en avril 2007). Ce programme de certification est bien adapté aux forêts municipales et aux grandes entreprises, mais le nombre de coopératives de propriétaires forestiers certifiées par le SGEC est inférieur à celui approuvé par le FSC.

LA COOPÉRATIVE DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE YUSUHARA: UN EXEMPLE RÉUSSI DE CERTIFICATION DU FSC

Yusuhara est une petite municipalité peu peuplée située dans une zone montagneuse reculée du sud-ouest du Japon, dans la préfecture de Kochi de l'île de Shikoku. Elle compte 4 200 habitants,

soit une population qui est inférieure à la moitié de celle d'il y a 50 ans. La superficie de la municipalité est de 23 651 hectares, dont 21 321, ou 90,1 pour cent, sont couverts d'une forêt dense.

La Coopérative de propriétaires forestiers de Yusuhara (YFOC), la seule de ce type dans la municipalité, a été établie en 1956. Elle compte à l'heure actuelle 1 245 ménages membres et environ 40 employés à plein temps, ainsi que 30 travailleurs forestiers sous contrat. La coopérative se compose de quatre sections: affaires générales, production forestière, gestion forestière et transformation du bois. Les activités de certification forestière sont réalisées par la section de production forestière, chargée de l'exploitation et des opérations d'éclaircie, et par la section de gestion forestière, qui s'occupe de la plantation d'arbres, du sarclage et de la construction de routes. La coopérative gère un parc à grumes et une scierie qui relèvent de la section de transformation du bois.

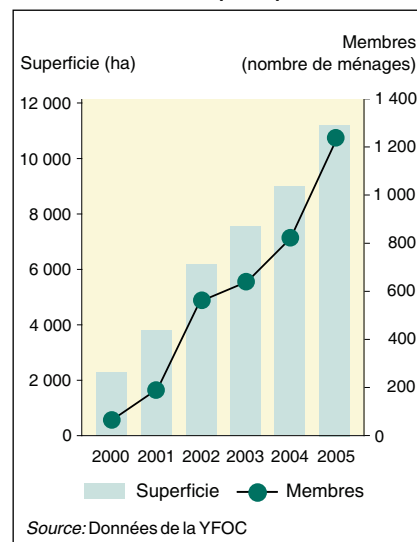
En octobre 2000, la YFOC a obtenu la certification forestière du FSC par l'entremise de SmartWood. C'était la deuxième forêt japonaise à recevoir cette certification et la première à en bénéficier avec une coopérative de propriétaires forestiers agissant en qualité de gestionnaire des ressources. Au moment de l'évaluation, il fallait remplir 10 conditions environ dans un laps de temps allant de un à cinq ans, mais le rendement général de la gestion forestière de la coopérative est élevé. Ce bon résultat est attribuable principalement à deux facteurs: une longue tradition de pratiques forestières rationnelles et les efforts faits par la YFOC pour respecter les nouvelles normes internationales en faveur de l'environnement au fil des ans.

RENDEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CERTIFICATION DU FSC

La certification du FSC a déterminé plusieurs changements dans la YFOC. Les journaux forestiers et les médias locaux ont souvent décrit les réalisations remarquables de cette coopérative de petits propriétaires forestiers. Tout d'un coup, Yusuhara et la YFOC sont devenues célèbres. Le moral du personnel et des travailleurs de la coopérative a été relevé et, par là même, la motivation des propriétaires forestiers. Les activités forestières étant normalement pénibles, dangereuses et faiblement rétribuées, la plupart des travailleurs n'éprouvent guère de fierté pour leur métier. Il semble que la certification du FSC a contribué à améliorer cette situation.

Les avantages économiques directs ne sont devenus évidents qu'au bout de trois ans. Au début, la superficie forestière certifiée ne couvrait que 2 250 hectares, et la production de bois certifiée par le FSC était très limitée. En outre, il n'y avait pratiquement pas de demandes pour les grumes et les sciages portant l'étiquette du FSC de la part des acheteurs habituels. Si le manque d'avantages économiques devait se prolonger, les coûts de l'évaluation et des vérifications annuelles auraient créé des difficultés pour une petite organisation comme la YFOC. Néanmoins, elle a continué à étendre sa superficie forestière certifiée, faisant participer un plus grand nombre

1
Tendances de la certification du FSC par superficie forestière et du nombre de membres participants de la YFOC



de ses propriétaires forestiers; à l'heure actuelle, presque tous les membres de la YFOC font partie du groupe certifié par le FSC (figure 1). L'extension de la superficie forestière certifiée et le nombre accru de membres de la coopérative montrent comment les propriétaires forestiers de Yusuhara ont compris progressivement la valeur de la certification du FSC. L'administration municipale a aussi fourni des ressources humaines et des crédits pour agrandir la forêt certifiée par le FSC.

Après cette expansion lente mais régulière, la YFOC a commencé à recevoir directement des commandes de sciages, certifiés par le FSC, pour la construction de maisons, de la part de constructeurs respectueux de l'environnement dans les centres urbains comme Osaka. Les informations sur le rôle de la YFOC, comme fournisseur de sciages certifiés par le FSC, se sont répandues de bouche à oreille. Dès 2003, les constructeurs étaient devenus les principaux acheteurs des produits de la coopérative (figure 2). Avant 2003, la scierie de la YFOC expédiait ses produits, selon l'usage au Japon, principalement aux grossistes et aux marchés aux enchères. Il est important de noter dans ce cas la différence du prix moyen des sciages suivant les acheteurs. En 2005, les grossistes payaient environ 33 882 yens (280 dollars EU) le mètre cube, les marchés aux enchères payaient 22 811 yens (189 dollars EU), alors que le



Les constructeurs paient davantage pour les sciages certifiés. Ici, des sciages prêts pour l'expédition portant l'étiquette du FSC et provenant de la scierie de la coopérative

prix pour les constructeurs était de 85 958 yens (710 dollars EU).

Il est difficile d'évaluer combien le pourcentage d'augmentation du prix payé par les constructeurs est dû à la certification et combien dépend de leurs exigences particulières. La YFOC vend aux grossistes et aux marchés aux enchères des perches et des poutres, sans séchage au séchoir, mais aux constructeurs, elle vend du bois scié sur mesure, séché au séchoir et dressé. C'est pourquoi le coût de la production de sciages pour les constructeurs est supérieur d'au moins 15 000 yens (124 dollars EU) au mètre cube; toutefois la hausse du prix de vente suffit pour rendre la transaction directe avec les constructeurs rentable pour la coopérative.

Au vu des bonnes perspectives annoncées par ce nouveau marché, la YFOC a décidé en 2005 de se doter d'un nouveau matériel de sciage et d'une installation de séchage pour accroître sa capacité de production. Elle a passé avec succès la réévaluation du FSC la même année. Il est indubitable que la certification a fortement contribué à la revitalisation des activités forestières dans cette ville rurale et au développement économique de la coopérative de petits propriétaires forestiers.

CONCLUSIONS

La question du prix supérieur à celui du marché pour le bois certifié est sujette à controverse. Les avantages économiques découlant de la certification peuvent être obtenus avec et sans cette augmentation. Le cas de la Coopérative de propriétaires forestiers de Yusuhara propose un autre moyen pour réaliser des gains économiques moyennant la certification. Les intermédiaires ne sont pas normalement



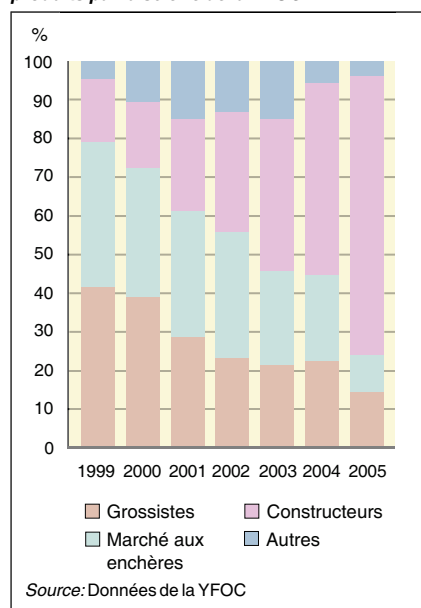
La certification a rehaussé la fierté et le moral du personnel de la Coopérative des propriétaires forestiers de Yusuhara

disposés à acheter du bois certifié à un prix plus élevé que celui du marché. Dans le cas présent, les constructeurs respectueux de l'environnement (ou dont les clients tiennent à la protection de l'environnement) qui demandent du bois certifié ne l'obtiendront pas des détaillants mais des scieries certifiées. Les transactions directes entre la scierie et le constructeur se justifient dans ce cas et sont mutuellement satisfaisantes. C'est un type de créneau qui va en se développant vu la préoccupation croissante pour l'environnement qui règne au Japon aujourd'hui.

La certification forestière a apporté un autre avantage aux petits propriétaires forestiers à savoir, la confiance en soi. Elle encourage un grand nombre d'entre eux à mieux gérer leurs forêts. Celles de Yusuhara se sont développées progressivement grâce à de meilleures pratiques d'entretien comme les opérations d'éclaircie précommerciales et commerciales. Des représentants de plus de 100 entreprises, organisations et gouvernements locaux se rendent à Yusuhara chaque année pour voir la forêt gérée suivant les normes du FSC et connaître les pratiques de gestion forestière locales.

La clé du succès pour les petits propriétaires du Japon a été la certification forestière du FSC, et elle pourrait l'être aussi pour ceux de bien d'autres pays. ♦

2 Changements de destination des sciages produits par la scierie de la YFOC



Bibliographie

Forestry Agency of Japan. 2006. *Forest and forestry white paper*. Tokyo. [En japonais] ♦



LA FAO ET LA FORESTERIE

Ateliers sur l'application des lois forestières: faire le point et avancer

Au cours de ces quelques dernières années, la FAO et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) ont collaboré activement en matière d'application des lois forestières. Outre la publication conjointe de l'Étude FAO Forêts n° 145, 2005 «*Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier*», les deux partenaires ont organisé une série d'ateliers régionaux pour identifier les problèmes inhérents à ce domaine et stimuler les progrès au niveau du terrain. Les ateliers ont réuni des représentants d'organisations gouvernementales intéressées, d'organisations régionales et internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, pour analyser et approuver des mesures concrètes et réalisables.

Le dernier des quatre ateliers s'est tenu à l'intention des pays du Sud-Est asiatique, du 11 au 13 septembre 2007, à Manille, Philippines. Organisé par la FAO et l'OIBT avec le Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines, l'atelier a réitéré l'engagement de haut niveau de la Déclaration ministérielle de Bali, en septembre 2001, à savoir lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce de ses produits. Il a fait le point sur les initiatives lancées, entre autres, par le processus EA-FLEG (application des lois forestières et gouvernance en Asie de l'Est), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Partenariat pour les forêts d'Asie et l'Union européenne (par le biais du processus EU-FLEGT [Plan d'action pour l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce]).

L'atelier a été organisé autour de trois éléments clés de toute stratégie visant l'amélioration de l'application des lois forestières et de la gouvernance. Les participants ont mis en évidence les besoins généraux et les mesures nécessaires à prendre, identifiant les problèmes les plus graves, formulant des recommandations concrètes et définissant le rôle des différentes parties prenantes dans leur mise en œuvre.

- **Cadre stratégique et juridique.** En premier lieu, les gouvernements devront s'engager à réviser et corriger les lois périmées et les appliquer ensuite équitablement. Les lois devront être harmonisées aux niveaux national et sous-national. Il faudra renforcer les mécanismes permettant d'améliorer la coordination et la collaboration régionales, notamment en ce qui concerne les questions transfrontières.
- **Capacité institutionnelle.** Pour renforcer les capacités institutionnelles et favoriser l'application plus rigoureuse des lois forestières et la gouvernance, les pays devront mettre en place des processus multi-parties prenantes visant à garantir la transparence, éviter les conflits d'intérêt et contrôler les rendements dans un cadre général de bonne gouvernance. Les participants aux ateliers ont exhorté les organisations régionales et internationales comme la FAO, l'OIBT et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) à offrir leur soutien à ces processus.
- **Connaissances et information.** Il importe de garantir la disponibilité, la transparence, la fiabilité et la communication de l'information en temps utile et de prendre les mesures urgentes nécessaires.

Toutes les parties prenantes ont reconnu l'importance de forger des

alliances stratégiques pour une mobilisation efficace des ressources nécessaires à l'application des mesures – encourager, par exemple, la responsabilité sociale institutionnelle, assurer les allocations budgétaires du gouvernement et obtenir l'appui accru des donateurs aux accords institutionnels transitoires et à la création de capacités. Les participants ont également reconnu l'importance d'engager des parties prenantes qui n'étaient pas représentées à l'atelier comme les médias, les analystes des politiques et les experts juridiques.

Les participants ont prié instamment les gouvernements à s'engager de façon explicite à mettre en œuvre les mesures recommandées lors des prochaines réunions sur l'application des lois forestières et la gouvernance.

Des ateliers analogues ont été tenus dans la sous-région amazonienne, en Amérique centrale et en Afrique centrale.

Directives volontaires pour les forêts plantées et la gestion des incendies de forêts

À la suite d'une collaboration instaurée avec une gamme étendue de partenaires et de parties prenantes, la FAO a produit et diffusé deux séries de directives volontaires sur la gestion responsable des forêts plantées (disponibles en ligne: www.fao.org/docrep/009/j9256f/j9256f00.htm) et sur la gestion des feux (www.fao.org/docrep/009/j9255f/j9255f00.htm). Élaborées lors de consultations techniques et d'experts, de débats aux réunions des six commissions régionales des forêts de la FAO en 2006, et formulées grâce à un grand nombre d'informations venant des partenaires, ces directives portent sur les dimensions sociales, culturelles, environnementales et économiques des forêts plantées et de la gestion des incendies dans différents systèmes d'utilisation des terres. Elles encouragent aussi la participation des parties prenantes au dialogue sur les politiques, la planification stratégique et les actions intersectorielles.

Les directives fournissent un examen exhaustif des responsabilités des décideurs, au titre d'engagements internationaux, en matière de politiques, planification et gestion. Elles énoncent aussi des principes et les actions stratégiques nécessaires pour la gestion responsable des forêts plantées et celle des incendies aux niveaux national, sous-national et du terrain. Les deux séries de directives volontaires sont des outils qui peuvent contribuer à la gestion forestière durable, ainsi qu'à établir des objectifs plus généraux de soutien aux moyens d'existence et au développement.

La dix-huitième session du Comité des forêts de la FAO, qui s'est tenue en mars 2007, a recommandé à la FAO d'œuvrer de concert avec ses pays membres et ses partenaires, afin de renforcer les capacités de mise en œuvre de ces directives. La FAO envisage d'aider les pays à préparer des analyses des besoins pour identifier les domaines où un soutien est nécessaire pour leur application, y compris par le biais d'ateliers régionaux. Les directives serviront à organiser, souligner et promouvoir les investissements nécessaires dans la gestion forestière durable et la viabilité des moyens d'existence.

Les organisations sont invitées à utiliser ces outils de gestion qui sont disponibles actuellement en anglais, français et espagnol, et la FAO se réjouit de collaborer avec des groupes nombreux de parties prenantes à leur mise en œuvre.



Des copies papier peuvent être obtenues en envoyant une demande par courrier électronique à jim.carle@fao.org

Remise en état des forêts côtières d'Aceh, Indonésie

Un projet de restauration de la végétation le long des côtes indonésiennes ravagées par le tsunami de décembre 2004 touche à sa fin, mais les villageois locaux continueront à bénéficier de ses avantages. Huit villages de la province d'Aceh ont participé au programme forestier de la FAO pour la remise en état rapide des forêts dans les pays asiatiques touchés par le tsunami. Les villages ont été désignés en fonction des dommages écologiques subis, du taux de dégradation environnementale et du niveau de soutien communautaire.

Le projet, dont le coût s'élève à 1,2 million de dollars EU, est financé par le Gouvernement de la Finlande; il a démarré au milieu des années 2005 et prendra fin en septembre 2007. Il avait pour objectif de remettre en état et de restaurer les ressources arborées et forestières côtières dans les zones touchées par le tsunami moyennant une approche participative, dans le cadre de la gestion intégrée de la zone côtière. Depuis l'établissement des plantations en septembre 2006, le projet a reboisé une bande côtière de 247 hectares à l'aide de mangroves, pins et cocotiers. Le projet ne visait pas seulement à améliorer l'environnement d'Aceh, mais a contribué aussi à rendre viables les moyens d'existence des habitants des communautés côtières et à stimuler la reprise économique et sociale.

Le Gouvernement indonésien a estimé que 25 000 hectares de forêts de mangroves et près de 49 000 hectares de forêts côtières ont disparu dans le nord de Sumatra à cause du tsunami de 2004. Il est difficile de déterminer si la perte des mangroves ou des forêts côtières d'Aceh était due uniquement au tsunami, ou si la conversion des côtes en étangs d'élevage ou en champs de riz en est aussi partiellement responsable. Les mangroves côtières jouent un rôle important en répondant à une variété de besoins: elles permettent d'arrêter l'érosion du sol, offrent des frayères pour le poisson, freinent les ondes de tempête et fournissent du bois qui est converti en charbon de bois à utiliser comme combustible. Les crabes et les crevettes prospèrent dans les forêts de mangrove mais se sont raréfiés depuis le tsunami.

Le projet a cherché à sensibiliser les habitants à l'importance des mangroves et de la bande côtière, de façon à offrir une incitation à la communauté à gérer les zones côtières pour en tirer des avantages à long terme. Des centaines de milliers de plantules ont été fournies et la communauté a participé directement, non seulement à la plantation et à l'entretien de la végétation côtière, mais aussi à la commercialisation de ses produits après avoir reçu un cours de formation. Les villageois participant au reboisement et à l'entretien des cultures – dont certains étaient des survivants du tsunami appauvris et fragilisés par la catastrophe – reçoivent chacun 35 000 Rp (4 dollars EU environ) pour une journée de travail. Le projet a donc aidé les villageois pauvres à gagner de l'argent tout en recréant leurs forêts côtières.

Pour les récompenser du reboisement et de l'entretien de la bande



FAO/FO-GRI/R/S. THIRUJITTI

côtière, les groupes prenant part au projet ont reçu un financement destiné aux soins à donner aux plantules jusqu'à leur établissement définitif, opération qui prendra environ deux ans. Les zones plantées ont été clôturées pour empêcher les porcs et le bétail de les piétiner. Le projet a obtenu des chefs de district et de village une lettre garantissant la protection de la bande reboisée. Bien que les hautes vagues qui ont déferlé en mai 2007 aient balayé quelques-uns des arbres, les villageois les ont rapidement replantés. Les pêcheurs locaux savent que les mangroves sont nécessaires pour préserver leurs moyens d'existence.

La FAO aide l'Afghanistan à relancer son secteur forestier

Pendant les années de guerre, les ressources forestières de l'Afghanistan ont été surexploitées pour satisfaire aux moyens d'existence essentiels de sa population. Depuis 2005, la FAO a contribué à la relance du secteur forestier du pays.

L'Afghanistan est un pays à faible couvert forestier; aujourd'hui seul 2,1 pour cent de son territoire est boisé. Cependant, les forêts et les arbres contribuent notablement aux moyens d'existence locaux. Les forêts afghanes sont de trois types: des formations mixtes de pins, cèdres et chênes dans l'est, une bande de pistachiers dans le nord et des systèmes agroforestiers irrigués et des jardins familiaux sur les terres qui sont arrosées. Les arbres sont maintenant plantés autour des villes et en bordure de route.

L'utilisation anarchique des ressources naturelles a déterminé la déforestation et la dégradation des forêts. La bande de pistachiers a été réduite de façon spectaculaire par le ramassage intensif de bois de feu, et les forêts de cèdres restantes par la surexploitation à des fins d'exportation illégale. De nombreux arbres plantés dans les jardins familiaux ont été abandonnés et sont maintenant menacés par les demandes croissantes de bois pour la reconstruction du pays.

Un projet technique et institutionnel à l'appui de la relance du secteur forestier, mis en œuvre au titre du Programme de coopération technique de la FAO, a aidé le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage à créer des conditions propices à l'investissement dans le secteur forestier et à son développement. L'assistance de la FAO s'est concrétisée par les mesures suivantes:



- formulation d'une politique de développement du secteur forestier national, sa traduction dans les langues locales et sa mise en œuvre décentralisée;
- élaboration d'un plan stratégique établissant dix priorités pour le développement du secteur forestier;
- formulation d'un nouveau code forestier;
- renforcement des capacités du personnel de base en matière de vulgarisation des techniques de plantation d'arbres, de règlement des différends et de préparation d'accords institutionnels pour la participation communautaire, grâce à la formation et à des tournées d'étude en Chine et en Inde;
- remise en état des pépinières forestières à Kaboul et dans les provinces moyennant un appui technique et la fourniture de matériel pédagogique;
- amélioration du partenariat de la Direction des forêts avec les organisations non gouvernementales locales et les communautés qui s'occupent de la gestion forestière, grâce à l'organisation d'activités conjointes, comme des cours de formation, des enquêtes et des ateliers.

Une nouvelle stratégie de la FAO pour les forêts

La FAO met au point une nouvelle stratégie pour ses activités forestières afin de mieux les harmoniser avec l'évolution rapide du secteur forestier. En effet, l'influence des changements intervenus, comme la mondialisation économique, l'accélération du changement climatique et la transformation des communications mondiales, est ressentie de façon croissante dans le domaine forestier. Lors de sa dix-huitième session en mars 2007, le Comité des forêts (COFO) a invité la FAO à réviser son plan stratégique forestier actuel, approuvé en 1999, avant la prochaine session du COFO en mars 2009. La nouvelle stratégie sera formulée dans le cadre des réformes mises en œuvre à l'ONU et à la FAO; une évaluation externe indépendante de la FAO, actuellement en cours, contribuera aussi à concrétiser les résultats.

La FAO cherchera à obtenir une grande participation au processus. Les commissions régionales des forêts de l'Organisation fourniront une importante voie de communication pour la transmission des opinions des pays membres. La FAO offrira aussi à ses organisations partenaires des occasions de contribuer, y compris aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), au secteur privé et à la société civile.

La FAO contribue au lancement du nouveau programme stratégique pour la gestion forestière durable du Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a lancé un nouveau programme stratégique pour la gestion forestière durable dans le cadre d'une série de programmes visant à aider les pays à mettre en œuvre les conventions mondiales sur l'environnement. Le nouveau programme est né en juin 2007 pendant la trente et unième session du Conseil du FEM, tenue à Washington DC, États-Unis. Bien que le Fonds ait, depuis de nombreuses années, apporté son soutien

à des projets forestiers qui favorisent l'environnement mondial, cette nouvelle stratégie représente une approche coordonnée des activités du FEM en matière forestière qui appuiera ses objectifs mondiaux concernant la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres.

En tant que suivi de cette décision, la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont préparé un cadre pour un programme stratégique à l'intention du FEM qui identifie les priorités du soutien dans le secteur forestier. Il décrit les principaux domaines de gestion que le FEM soutiendra, les types de soutien qui seront fournis (investissement, conseils techniques, renforcement des capacités) et les lieux (pays, régions, types de forêts) qui en ont le plus besoin. La stratégie porte sur les domaines de gestion forestière suivants:

- activités visant à renforcer le financement de la conservation de la biodiversité dans les forêts et les aires forestières protégées;
- extension des aires forestières protégées;
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes;
- mesures prises pour promouvoir la conservation de la biodiversité dans les forêts hors des aires protégées;
- investissements dans la production durable de bioénergie;
- activités à l'appui de la gestion de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie;
- projets visant à réduire la dégradation des terres dans les fragments de forêts et à l'orée des bois.

Une autre innovation que le Conseil du FEM a approuvée consiste à éliminer la distinction entre les organismes de mise en œuvre et d'exécution. Auparavant, la Banque mondiale, le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), étaient les seules organisations de mise en œuvre des projets du FEM, alors que la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les banques régionales de développement, agissaient en qualité d'agences d'exécution. Autrefois, les projets devaient être soumis par le biais des agences de mise en œuvre. Du fait de la nouvelle décision, chaque agence du FEM peut élaborer des projets dans les domaines où elle possède un avantage comparatif et les soumettre directement au FEM.

La FAO a été identifiée comme une agence du FEM dont l'avantage comparatif est la foresterie, et elle a déjà profité de cette nouvelle occasion pour préparer des projets forestiers en Côte d'Ivoire, en Équateur, au Ghana, en République islamique d'Iran, en République démocratique populaire lao, au Mozambique et au Pérou. Ces projets ont été soumis au FEM, et un certain nombre d'autres projets forestiers sont en préparation à l'heure actuelle et seront soumis au FEM l'an prochain. Commentant ces nouveaux faits, Wulf Killmann, le point de contact avec le FEM du Département des forêts de la FAO, a déclaré: «Le Département des forêts de la FAO est maintenant prêt à élaborer des projets forestiers au titre du FEM, et nous nous réjouissons de collaborer avec des pays intéressés à obtenir un soutien du FEM pour la mise en œuvre de leurs politiques et programmes forestiers».

Les pays qui souhaitent participer avec la FAO à la préparation de projets forestiers du FEM peuvent écrire à: wulf.killmann@fao.org



LE MONDE FORESTIER

La grande réunion des petits entrepreneurs

Les communautés autochtones et d'autres communautés forestières ont de tout temps aménagé et protégé les forêts, et géré de petites entreprises forestières. Cependant, jusqu'à très récemment, ces entreprises ont opéré surtout à l'ombre des industries forestières établies et leur contribution à la conservation des forêts, à l'emploi et au développement local a été, dans une large mesure, sous-estimée. Malgré l'impact important qu'elles exercent sur la conservation des ressources naturelles, elles se heurtent à un grand nombre de problèmes qui vont de l'insécurité de la propriété de la terre, au manque de soutien financier, à l'excès de bureaucratie, aux impôts élevés et à l'inaccessibilité des marchés.

À Rio Branco, Brésil, du 16 au 20 juillet 2007, a eu lieu une réunion sans précédent d'entrepreneurs communautaires forestiers et de responsables des politiques, provenant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale et du Sud, pour étudier comment promouvoir le développement durable des opérations communautaires.

La conférence internationale sur la gestion forestière et les entreprises communautaires a réuni plus de 250 dirigeants de communautés forestières, d'organisations forestières publiques, d'industries forestières et de groupes d'écologistes provenant de plus de 40 pays. Elle était organisée par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Initiative des droits et des ressources, l'Alliance mondiale de la foresterie communautaire et l'Union mondiale pour la nature (UICN), et hébergée par le gouvernement de l'État d'Acre et le Gouvernement du Brésil par le biais de la nouvelle organisation forestière brésilienne.

Le programme comprenait des études de cas et les conclusions du rapport *Community-based forest enterprises in tropical forest countries: status and potential*, sollicité par l'OIBT et produit par *Forest Trends* et l'Initiative des droits et des ressources. Le rapport, qui a été distribué à la conférence, passait en revue les dirigeants d'entreprises communautaires, d'autres communautés forestières, les dirigeants de fédérations communautaires, des forestiers spécialisés et des décideurs, donateurs et organisations de diffusion. Il montrait que les entreprises forestières communautaires emploient plus de 110 millions de travailleurs et que les communautés forestières sont chargées de la gestion de 370 millions d'hectares environ de forêts naturelles dans le monde. Malgré leurs maigres ressources financières, techniques et technologiques, les entreprises communautaires forestières investissent annuellement dans les forêts du monde 2,5 milliards de dollars EU.

Les études de cas présentées à la conférence portaient sur la gestion communautaire des forêts pour la production de bois et de sciages au Mexique, l'élevage de papillons en République-Unie de Tanzanie, et l'extraction d'huile de semences de *Pongonia* pour la convertir en carburant biologique en Inde.

Selon les recommandations, les participants s'engageaient à :

- travailler de concert pour faire en sorte que l'accès légal à la terre et aux ressources naturelles soit inclus dans les lois nationales;
- exercer une pression sur les gouvernements pour qu'ils consacrent des lignes de crédit exclusivement aux entreprises communautaires;
- adopter des mesures de lutte contre la pauvreté, encourager



FAO/JOSSM/FRANCE/ANORD

la justice sociale et formuler des politiques en faveur des communautés;

- lancer un appel pour la suspension immédiate des taxes élevées imposées par les gouvernements sur les entreprises forestières communautaires;
- obtenir une aide économique et administrative pour atteindre les marchés de consommateurs qui écoulent des produits durables;
- créer, par le biais de l'OIBT, un fonds spécial pour le financement des organisations communautaires.

En outre, le groupe entier des délégués africains (26 fonctionnaires et chefs de communautés provenant de 12 pays) a émis une déclaration sollicitant un appui énergique pour le continent africain, afin de réaliser le potentiel d'entreprises forestières communautaires. Ils ont demandé instamment que se poursuivent les débats sur l'élaboration d'un plan à durée établie visant à développer systématiquement la propriété foncière, sa gestion et les entreprises forestières communautaires dans les pays africains, conformément à des objectifs réalisables convenus, d'ici à 2015.

Premier séminaire de haut niveau sur les biocombustibles en Afrique

Comme dans le reste du monde, le secteur des biocombustibles est l'un des plus dynamiques et changeants d'Afrique. Le continent a des besoins énormes en énergie qui sont largement insatisfaits. Du fait des prix croissants et instables du pétrole, l'intérêt porté aux biocombustibles a flambé au cours des cinq dernières années. Plusieurs pays africains, les importateurs nets de pétrole, en particulier, ont pris des mesures pour développer les biocombustibles, notamment les combustibles liquides, pour assurer des disponibilités stables, sûres et respectueuses de l'environnement. Dans d'autres parties du monde en développement, de nouvelles technologies axées sur les biocombustibles, comme la gazéification et le biogaz commencent à démontrer leurs possibilités commerciales.

Conformément à son plan général d'élaboration de politiques et de stratégies pour la création d'énergies propres, nouvelles et renouvelables, notamment les biocombustibles, la Commission de



l'Union africaine, avec le Gouvernement du Brésil et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), a organisé le premier séminaire de haut niveau sur les biocombustibles en Afrique. Tenu au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, Éthiopie, du 30 juillet au 1^{er} août 2007, le séminaire a réuni quelque 250 participants qui représentaient les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines, les institutions de l'ONU, la communauté scientifique, le secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le séminaire intitulé «Développement durable des biocombustibles en Afrique: possibilités et défis», était organisé pour aider les responsables des politiques, le secteur privé, les institutions régionales et d'autres parties prenantes clés de l'industrie des biocombustibles, à prendre des décisions, avisées concernant les politiques, stratégies, programmes et projets en matière de biocombustibles en Afrique.

Le séminaire a souligné qu'étant donné le climat africain, les vastes ressources foncières et la disponibilité de main-d'œuvre, les biocombustibles pourraient fournir l'énergie nécessaire pour l'industrialisation et la réduction de la pauvreté. Ils sont à même de diminuer la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles importés, d'augmenter la sécurité énergétique et de contribuer à réduire le taux de changement du climat mondial, ce qui accroîtra l'accès de l'Afrique aux financements liés au climat. Les cultures énergétiques nécessaires pour la production de biocombustible peuvent représenter une importante source d'emplois pour les communautés rurales d'Afrique. Toutefois, les risques ne manquent pas, y compris l'avancée des frontières agricoles, la déforestation, les problèmes environnementaux associés aux monocultures et à la sécurité alimentaire.

L'expérience brésilienne en matière de biocombustibles a été présentée comme un modèle à appliquer éventuellement en Afrique. Le séminaire a également examiné les techniques de conversion des biocombustibles pour la production d'éthanol, de biodiesel, de biogaz et pour la gazéification de la biomasse. Des questions relatives aux politiques, aux cadres réglementaires, au financement et à la durabilité environnementale ont été traitées.

Une table ronde ministérielle s'est réunie le dernier jour du séminaire au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration d'Addis-Abeba sur le développement durable des biocombustibles en Afrique. La déclaration lance un appel en faveur de la formulation de politiques et cadres réglementaires propices; de la participation de l'Afrique aux débats mondiaux sur la durabilité; de l'élaboration de principes directeurs sur les biocombustibles pour renforcer la compétitivité africaine; et de la réduction au minimum des dangers du développement des biocombustibles pour les petits producteurs. Elle invite les partenaires du développement à favoriser la coopération nord-sud et sud-sud, les institutions de financement publiques à soutenir les projets de biocombustibles et propose l'établissement d'un forum pour promouvoir l'accès à l'information et aux connaissances dans ce domaine.

Les recommandations émanant des sessions plénières ont été concrétisées dans un plan d'action pour le développement des biocombustibles en Afrique, qui a été joint à la Déclaration d'Addis-Abeba. Il souligne que les politiques, stratégies et lois existantes, qui régissent le développement énergétique, transcendent les limites sectorielles et intéressent les institutions s'occupant de la foresterie,

de l'agriculture, de l'environnement, de l'eau, des industries, de l'électricité et du pétrole, mais que la coordination des rôles de ces institutions dans le développement des biocombustibles est un problème complexe. Il note aussi la difficulté d'assurer que les plantations énergétiques répondent durablement aux demandes croissantes d'énergie, sans occuper des terres vouées à la production de cultures vivrières. La concurrence peut être évitée en intensifiant la production alimentaire sur les terres agricoles existantes, en établissant de vastes plantations forestières et en utilisant des pratiques forestières modernes.

Aider la foresterie à aider les pauvres

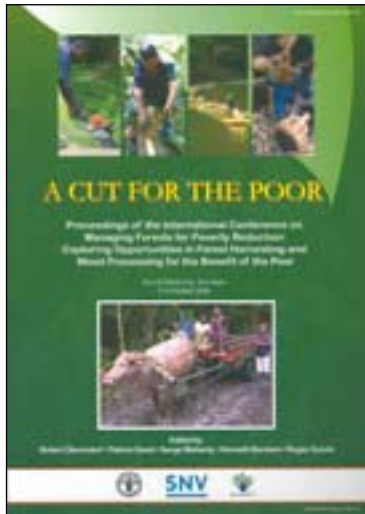
La pauvreté invalidante, les conflits violents, l'insécurité de la propriété et l'accès limité aux ressources de base sont des défis quotidiens que doivent relever 300 millions de villageois ruraux qui vivent dans les forêts, souvent en voie de disparition, ou leurs alentours, en Asie et dans le Pacifique.

Pour mettre en évidence les succès et les échecs qu'ils ont connu en mettant la foresterie au service des pauvres de façon plus efficace, le Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique et l'Initiative des droits et des ressources (une coalition d'organisations communautaires forestières) ont organisé une conférence internationale intitulée «La réduction de la pauvreté et les forêts: régime foncier, marchés et réformes politiques», à Bangkok, du 4 au 7 septembre 2007, à laquelle ont participé environ 300 personnes.

Au cours de la session d'ouverture, des experts venant de cinq pays asiatiques ont décrit leur expérience directe de vie rurale et leurs opinions sur les thèmes de la pauvreté persistante, des conflits sociaux armés, du besoin de réformes juridiques, des obstacles à l'utilisation et à la surveillance communautaires des forêts et de l'insécurité des droits de propriété. Les débats ont porté sur des concepts, des problèmes et des enseignements tirés en matière de réformes forestières visant à aider les pauvres, ainsi que les possibilités et les menaces inhérentes, et le renforcement des capacités. Les participants ont examiné le rôle des communautés, le régime foncier des forêts, les marchés et les entreprises, et les politiques et la gouvernance dans le domaine forestier.

Le rapport *Land, forest and people: facing the challenges in South-East Asia*, préparé par le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF), le Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique, l'Initiative des droits et des ressources et Forest Peoples Programme, a été distribué lors de la conférence. Résultat d'examen nationaux détaillés et d'ateliers régionaux, il révèle la situation précaire de millions de personnes dont la survie dépend des forêts en voie d'épuisement rapide de l'Asie du Sud-Est, montrant qu'un immense fossé s'est creusé entre les choix juridiques et les réalités. Le rapport note que bien des personnes qui dépendent des forêts le font dans un climat d'insécurité et illégalement; le résultat en est la pauvreté, la marginalisation et parfois la violence. D'importants progrès se réalisent, toutefois, dans les réformes des politiques et, dans toute la région, les communautés bénéficient de plus en plus souvent de droits légaux à l'égard des forêts.

Le rapport peut être téléchargé à: www.recoftc.org



Réduire la pauvreté par la production forestière à petite échelle

A Cut for the Poor. 2007. R. Oberndorf, P. Durst, S. Mahanty, K. Burslem et R. Suzuki, éd. Actes d'une conférence internationale: *Managing Forests for Poverty Reduction: Capturing Opportunities in Forest Harvesting and Wood Processing for the Benefit of the Poor*. Ho Chi Minh-Ville, Viet Nam, 3-6 octobre 2006. Bangkok, Thaïlande, FAO, Organisation des Pays-Bas pour le développement (SNV) et Centre de formation en foresterie communautaire pour la région Asie et Pacifique.

Le tiers environ des forêts du monde sont gérées principalement pour la production de bois et d'autres produits forestiers. Une grande partie de cette production est réalisée à grande échelle par des entreprises commerciales. Cependant, la petite production forestière (comme le démontre ce numéro d'*Unasylva*) offre maintes possibilités de redressement des moyens d'existence des pauvres. La récolte, le transport, la transformation et la commercialisation des produits forestiers sont autant d'occasions de créer des revenus en zones rurales, occasions qui peuvent être améliorées par des moyens tant institutionnels que technologiques.

Cet ouvrage comprend les actes d'une conférence internationale tenue à Ho Chi Minh-Ville, Viet Nam, en octobre 2006. Il passe en revue les possibilités qu'offrent les pratiques forestières et de transformation du bois à petite échelle et à coefficient élevé de main-d'œuvre de réduire la pauvreté, d'identifier les contraintes, de profiter des occasions et de connaître le chemin à suivre.

La publication présente 19 mémoires regroupés sous les thèmes suivants: politiques et législation, questions économiques, modes de gestion forestière et questions institutionnelles, aspects techniques et accès aux marchés. Des mémoires individuels portent sur des questions fondamentales comme la décentralisation, les besoins de simplification de la gestion forestière communautaire, le partage des avantages, la valorisation des produits forestiers, la gestion des risques, la récolte de bois communautaire et à petite échelle et les petites entreprises forestières. Un grand nombre de ces mémoires contiennent des études de cas, en provenance notamment de pays asiatiques (Bhoutan, Chine, République démocratique populaire lao, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Viet Nam) mais aussi du Cameroun et du Ghana.

On trouvera également dans cet ouvrage la déclaration de la conférence, les discours d'ouverture et une synthèse de la conférence.

Ce volume ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui veulent en savoir davantage sur ces thèmes après avoir lu les articles de ce numéro d'*Unasylva*. Pour en obtenir un exemplaire, contacter Patrick.Durst@fao.org.

Coordonner les politiques entre la foresterie et les autres secteurs

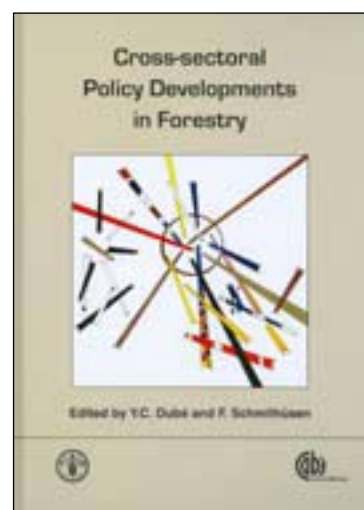
Cross-sectoral policy developments in forestry. Y.C. Dubé et F. Schmithüsen, éd.

2007. Wallingford, Royaume-Uni, FAO et CAB-International. ISBN 978-92-5-105641-7.

Étant une ressource essentielle au développement économique et social, les forêts méritent une attention particulière dans divers domaines stratégiques. La protection des forêts et les pratiques forestières sont étroitement reliées, par exemple, aux politiques publiques qui concernent le changement climatique, la biodiversité, la gestion de l'eau et l'agriculture. Les liens intersectoriels des politiques publiques sont, dès lors, indispensables, non seulement pour la promotion de la gestion forestière durable, mais aussi pour le développement durable en général.

Cet ouvrage a été préparé dans le but de renforcer la prise de conscience et la compréhension des impacts favorables et défavorables potentiels des politiques non forestières sur la gestion forestière durable, et d'encourager la formulation de politiques mieux harmonisées entre les administrations forestières et d'autres organismes sectoriels et parties prenantes.

La publication réunit plus de 20 mémoires présentés à une session technique sur les liens intersectoriels dans le domaine forestier, organisée par la FAO et l'Institut fédéral suisse de technologie (ETH), au vingt-deuxième congrès mondial de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) à Brisbane, Australie, en 2005. Ces mémoires sont complétés par d'autres présentés par de nombreux conférenciers invités. Ensemble, ils fournissent une documentation très diversifiée des progrès accomplis à l'heure actuelle dans la création des conditions politiques, économiques et



sociales indispensables pour une gestion et une utilisation durables des ressources forestières, et indiquent les obstacles à franchir afin d'atteindre cet objectif.

La première partie de l'ouvrage présente des aspects généraux et mondiaux à prendre en compte dans le cadre de la coordination des politiques intersectorielles – l'impact des chocs extérieurs, comme la flambée soudaine des prix du pétrole, sur la gestion forestière, les effets des politiques énergétiques et commerciales sur les marchés mondiaux du bois et l'influence de la décentralisation sur l'intégration des multiples exigences pesant sur les forêts. Elle examine les changements de politique survenus après certains accords internationaux, comme le Protocole de Kyoto et la Convention sur la lutte contre la désertification, les intérêts partagés et divergents de l'agriculture et de la foresterie dans le développement rural durable, et l'introduction de systèmes de comptabilité nationale plus détaillés susceptibles de relier plus étroitement les prises de décisions dans le secteur forestier à la planification du développement national.

Dans la deuxième partie, les auteurs examinent les liens intersectoriels des politiques aux niveaux régional, national et local. Les chapitres sur l'Afrique se concentrent, dans une large mesure, sur l'agroforesterie, le régime foncier et les questions de parité, la nécessité d'une intégration accrue des politiques pour promouvoir le reboisement et le boisement, et les processus de planification multi-parties prenantes. En ce qui concerne l'Asie, les aspects environnementaux et économiques de la foresterie, les liens entre les produits forestiers non ligneux (PFNL), la construction de routes et les effets de la population sur la conversion des forêts, ainsi que la contribution de la gestion forestière communautaire à l'économie locale et nationale sont mis en évidence.

Les chapitres sur l'Europe et les Amériques mettent en évidence des modèles d'exigences concurrentielles entre l'utilisation des ressources, l'expansion industrielle et les fortes contraintes imposées sur l'environnement. Parmi les défis constatés en Amérique du Sud, figurent l'effet de ces exigences environnementales sur les pratiques de gestion forestière et les systèmes transfrontières de gestion des bassins versants.

Il ressort du tableau général le besoin d'améliorer la planification et la coordination des politiques à divers niveaux et dans plusieurs secteurs économiques. Un appel est lancé en faveur de la constitution de réseaux régionaux et nationaux en vue de créer et d'échanger des informations et des connaissances sur les bonnes pratiques.

Cette publication est une ressource précieuse pour les responsables des politiques, les propriétaires fonciers et les représentants d'organisations non gouvernementales. Elle servira aussi aux étudiants et aux chercheurs s'intéressant à la foresterie et à l'environnement. Il est espéré qu'elle contribuera à l'adoption d'approches mieux intégrées et plus efficaces du développement aux niveaux des pays et des communautés.

Manipulation génétique en matière forestière

Genetically modified forests: from Stone Age to modern biotechnology. R.D. Burdon et W.J. Libby. 2006. Durham, Caroline du Nord, E.-U., A., Forest History Society.

Le terme «biotechnologie» est entré dans l'usage courant dans les



années 80. Bien qu'il soit utilisé principalement pour indiquer de façon spécifique la manipulation génétique des végétaux et des animaux, au sens large – d'après les auteurs de ce petit volume – le concept couvre tout ce qui associe la biologie à la technologie.

Écrit par deux scientifiques forestiers renommés, cet ouvrage s'adresse aux étudiants, aux responsables des politiques, aux gestionnaires forestiers, aux propriétaires de forêts et aux écologistes. Il est facile à lire et utilise une terminologie aisément comprise. Des encadrés et des notes marginales contribuent à clarifier le texte à l'aide d'exemples et d'études de cas spécifiques. Les termes plus spécialisés sont en caractères gras dans le texte lorsqu'ils sont employés pour la première fois, et expliqués d'une manière simple dans un bref glossaire. Le traitement scientifiquement rationnel, clair et neutre de questions complexes et souvent controversées, agrémentées de traits d'esprit, rend ce livre très agréable à lire non seulement pour les profanes mais aussi pour les spécialistes et tous ceux qui ont une préparation scientifique.

Comme le fait noter l'avant-propos – «l'histoire va de l'époque où l'homme dépendait pour survivre de la chasse et de la cueillette de produits sauvages jusqu'aux essais menés dans un laboratoire stérile où des gènes particuliers sont prélevés sur un arbre et greffés sur un autre». L'histoire de la génétique et de l'amélioration des arbres est décrite dans une série de chapitres brefs et bien illustrés sur: les efforts accomplis dans le passé pour améliorer les arbres, la science de l'hybridation, l'amélioration conventionnelle des arbres, la sylviculture clonale, la science du génie génétique et l'hybridation des arbres au début du vingt et unième siècle. Tout en présentant un excellent examen des progrès accomplis récemment dans la haute technologie, la publication précise aussi que le génie génétique forestier a présenté et présente encore bien plus d'atouts que le simple travail au niveau moléculaire.

Pendant le siècle écoulé, l'emploi de techniques d'amélioration conventionnelles a permis à l'homme d'accélérer la croissance des arbres forestiers sur certains terrains afin de répondre aux besoins humains et environnementaux croissants en bois et en produits non ligneux, tout en conservant les forêts sur d'autres terres gérées pour une protection stricte. Les analyses économiques ont démontré que

l'amélioration des arbres assure un rendement de l'investissement supérieur à toute autre pratique forestière. Comme le soulignent les auteurs, la conservation des ressources génétiques forestières doit être considérée comme faisant partie intégrale des programmes d'amélioration des arbres, assurant ainsi leur durabilité.

Cependant, la domestication des arbres forestiers a souvent suscité la méfiance du grand public ou le scepticisme des spécialistes, du fait peut être que de nombreuses personnes estiment que les valeurs esthétiques, de récréation et spirituelles des forêts sont incompatibles avec la valeur commerciale de leurs produits ligneux et non ligneux. Plus récemment, des inquiétudes réelles et imaginées quant aux risques du génie génétique ont enflammé ultérieurement les débats.

C'est ainsi que des défis redoutables sont apparus – non seulement sur le plan technique (comment appliquer, par exemple, les nouveaux progrès des techniques de la génétique, de la biochimie, de la biologie moléculaire et des sciences informatiques à la foresterie), mais aussi sur le plan environnemental, éthique et religieux. Comme le notent les auteurs, l'acceptation sociale, tant publique que politique, est nécessaire pour concrétiser les avantages potentiels de l'utilisation de la biotechnologie en foresterie. Ils soulignent que la gestion des risques visant à apaiser les inquiétudes soulevées par le génie génétique, et un système validé de contrôle, seront indispensables pour obtenir cette acceptation.

L'ouvrage se termine par un examen de la question suivante: la biotechnologie devrait-elle ou non être appliquée aux arbres à l'avenir? Quelles que soient les controverses concernant la technologie utilisée, les auteurs notent que deux importantes questions interconnectées restent encore sans réponse:

- Comment satisfaire les exigences d'une population mondiale croissante et plus prospère sans recourir à des matériaux moins respectueux de l'environnement que le bois?
- Comment les forêts naturelles et leurs valeurs inhérentes peuvent-elles être conservées malgré l'accroissement des populations humaines et animales et leurs aspirations à une meilleure qualité de la vie?

Le volume conclut en soulignant que les biotechnologies (y compris le génie génétique) comprennent, comme toute autre nouvelle technologie, des risques et des inquiétudes inhérents. Dans la mesure où ces risques peuvent être réduits au minimum, les biotechnologies susceptibles de renforcer le rôle des plantations forestières et contribuer directement ou indirectement à la conservation des environnements naturels, sont des outils viables capables de satisfaire les besoins humains.

Pour acheter cette publication, voir: www.foresthistory.org

Les insectes nuisibles des forêts tropicales

Tropical forest insect pests – ecology, impact, and management. K.S.S. Nair. 2007. Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press. ISBN 978-0-521-87332-1.

Une grande partie de la documentation sur l'entomologie forestière porte sur les insectes des forêts tempérées. Cet ouvrage comble ainsi une importante lacune. Il promeut une meilleure compréhension théorique de la dynamique des populations d'insectes nuisibles et

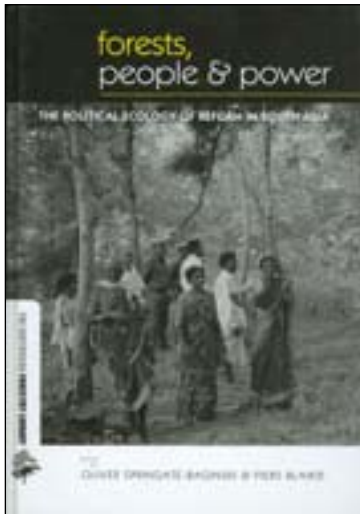


des causes des infestations survenant dans les forêts tropicales. Il décrit les insectes des forêts naturelles et des plantations, ainsi que ceux du bois entreposé, et formule des recommandations pour leur maîtrise et leur gestion.

Le volume se compose de dix chapitres. Un aperçu des caractéristiques des forêts tropicales et de leur gestion est suivi d'une introduction aux insectes de ces forêts, qui examine leur diversité structurelle et fonctionnelle et la notion de ravageur. Le troisième chapitre étudie les fonctions écologiques des insectes dans l'écosystème forestier. Les trois chapitres suivants décrivent l'incidence des insectes nuisibles sur les forêts naturelles, les plantations et le bois entreposé, respectivement. Le chapitre 7 analyse les conditions dans lesquelles les populations d'insectes prolifèrent et sont réglementées par la nature. Le chapitre suivant présente des questions générales d'entomologie forestière et compare les réactions aux insectes nuisibles des plantations par rapport aux forêts naturelles, des plantations d'espèces exotiques par rapport aux espèces indigènes, et des monocultures par rapport aux plantations mixtes. Le chapitre 9 se consacre à différentes techniques de gestion intégrée.

Le dernier chapitre, qui occupe près de la moitié du volume, comprend des descriptions détaillées des principaux insectes nuisibles des forêts tropicales et des techniques de lutte. Ce chapitre offre des références utiles et richement informatives aux forestiers pratiquants, aux planteurs et aux chercheurs qui pourraient vouloir des informations sur un arbre ou un insecte nuisible particuliers. Cependant, il aurait été encore plus utile s'il avait présenté les photos en couleurs. Le coût aurait sans nul doute été plus élevé, mais son utilité à des fins de diagnostic en aurait été renforcée.

Il s'agit d'un ouvrage détaillé qui s'adresse aux étudiants des écoles supérieures et aux chercheurs s'intéressant aux forêts et à l'entomologie forestière tropicale, ainsi qu'aux gestionnaires de plantations forestières dans les tropiques. Sa liste exhaustive de références le rendra encore plus utile à la recherche. Pour encourager une recherche ultérieure, l'auteur a inclus des commentaires sur la présence de certaines lacunes dans la description des insectes nuisibles.



Réforme des politiques et gestion forestière participative en Asie du Sud

Forests, people and power: the political ecology of reform in South Asia. O. Springate-Baginski et P. Blaikie, éd. 2007. Londres, Royaume-Uni, Earthscan. ISBN 978-1-84407-347-4.

Au cours des décennies écoulées, des approches participatives de la gouvernance et de la gestion forestières se sont répandues dans le monde. Cet ouvrage évalue leur mise en œuvre dans les milieux fortement influencés par la politique de l'Inde et du Népal. Les auteurs examinent analytiquement les processus de formulation des politiques, ainsi que les facteurs qui ont influencé les moyens d'existence, montrant pourquoi les réformes des politiques se révèlent souvent si difficiles.

L'ouvrage étudie, en particulier, des aspects de la réforme des politiques de gestion forestière dans trois États indiens (Bengale occidentale, Orissa et Andhra Pradesh) et deux régions du Népal (les collines et les plaines). Sur la base d'une recherche et de pratiques sur le terrain qui s'étendent à tous les niveaux, depuis les ménages jusqu'aux principaux responsables des politiques, le volume examine :

- les impacts sur les moyens d'existence des différentes stratégies de mise en œuvre de la gestion forestière participative dans les deux pays;
- la façon dont différents cadres politiques, juridiques et administratifs de la gestion forestière influencent les moyens d'existence, en particulier ceux des pauvres;
- la mesure dans laquelle diverses revendications et aspirations vis-à-vis de la gestion forestière participative ont été satisfaites, et les principales possibilités et contraintes;
- les principaux facteurs facilitant ou entravant le type de gestion forestière participative qui améliore les moyens d'existence;
- les impacts écologiques de la gestion forestière participative.

Les données ont été collectées dans plus de 60 villages témoins et pendant plus de 1 000 entretiens avec des ménages.

Avec des dizaines de millions d'hectares et des centaines de millions de vies en jeu, le débat concernant les responsables des forêts d'Asie du Sud revêt une importance politique énorme. Analysant des questions de pouvoir et de politique en matière forestière, cet ouvrage

fournit une évaluation clairvoyante et approfondie des importantes transitions en cours dans le domaine de la gestion forestière. Il étudie les difficultés que présente la transformation de structures surannées qui interdisent l'accès des pauvres aux forêts et à leurs ressources, et met en discussion l'hypothèse selon laquelle les avantages tirés de la gestion forestière participative et le rôle des forêts peuvent effectivement réduire la pauvreté.

Ces études approfondies et provocatrices intéresseront non seulement ceux qui s'occupent de la foresterie communautaire en Asie du Sud, mais aussi les personnes qui se consacrent à la gouvernance des ressources partout dans le monde. Elles devraient intéresser les responsables des politiques et tous ceux qui ont pris part, au fil des décennies, aux efforts de transformation de la foresterie.

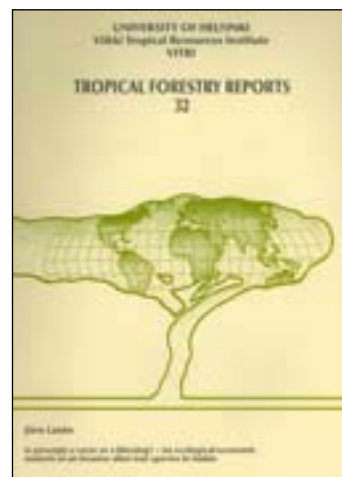
Une contribution au débat sur *Prosopis*

Is Prosopis a curse or a blessing? – An ecological-economic analysis of an invasive alien tree species in Sudan. J. Laxén. 2007. Tropical Forestry Reports n° 32. Helsinki, Finlande, Viikki Tropical Resources Institute, University of Helsinki.

L'introduction intentionnelle ou involontaire de *Prosopis*, qui s'est produite dans de nombreux pays tropicaux et subtropicaux au cours de plusieurs décennies, fait l'objet de controverses. Bien que ces introductions aient souvent procuré des avantages environnementaux et économiques, dans de nombreuses situations l'espèce s'est propagée agressivement au détriment d'autres cultures.

Cette publication, préparée initialement comme dissertation universitaire, fournit de nouvelles informations au débat international sur les avantages et inconvénients de *Prosopis*. En centrant son examen sur le Soudan, l'auteur a vérifié si la perception d'impacts nettement négatifs était vraie ou fausse.

Dans les années 60, les forestiers du Soudan ont commencé à introduire l'espèce localement adaptée pour l'établissement de rideaux-abris dans de nombreuses zones rurales densément peuplées. Cette introduction visait, entre autres, à assurer une quantité suffisante de bois de feu et d'autres produits ligneux. Durant les décennies suivantes, il a été constaté que *Prosopis* tolérait bien les sols arides et semi-arides; au début des années 2000 elle a été largement promue et introduite dans le pays.





Toutefois, pendant les années 90, des problèmes sont apparus dus à la tendance de *Prosopis juliflora*, l'espèce la plus populaire, à envahir les terrains agricoles et les pâturages, notamment dans les zones agricoles irriguées et aux alentours, et elle a été déclarée une espèce exotique envahissante. En 1995, un décret présidentiel ordonnant son éradication a été promulgué. De nombreux débats se sont déroulés par la suite parmi les forestiers, les chercheurs, les gestionnaires fonciers et les hommes politiques, quant au bien-fondé de cette politique.

La recherche décrite ici a mesuré les impacts de *Prosopis juliflora* sur les moyens d'existence et les revenus familiaux, ainsi que ses coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques, dans différents types de terrain.

La principale conclusion tirée de la recherche est que, dans maintes situations et pour de nombreux groupes de population (les paysans pauvres sans terre, en particulier), les avantages sociaux et économiques tirés de *Prosopis* spp. dépassent ou pourraient dépasser les coûts déterminés par son éradication. Cependant, l'auteur fait remarquer que la plupart des ménages ne se rendent pas bien compte de la valeur des produits tirés de cet arbre établi sur leurs terres; c'est ainsi qu'un grand nombre d'agriculteurs achètent du

bois de feu, du charbon de bois et des perches plutôt que de produire et d'exploiter *Prosopis* ou d'en vendre les produits,

Toutefois, dans d'autres situations telle que celle, par exemple, où *Prosopis* spp. pousse sur un terrain argileux objet d'un projet agricole, il a été constaté que ces végétaux exerçaient un impact défavorable sur les coûts des opérations agricoles; dans ce cas, leur éradication de la zone du projet a commencé sur la base des données recueillies pour l'étude.

En ce qui concerne les aspects environnementaux, l'auteur a étudié les pertes (blocage des canaux d'irrigation) et les gains (fixation des dunes de sable, protection des terres agricoles et des infrastructures contre l'empiètement du sable). Les pertes en biodiversité doivent également être prises en compte et ont peut-être été moins bien examinées dans cette étude.

Ce type de recherche qui utilise des valeurs propres à un site, scientifiquement vérifiables et monétisées de façon réaliste, et qui tient compte des conditions locales (y compris les sols), pourrait servir à évaluer la viabilité de *Prosopis* spp. dans d'autres situations et d'autres pays. L'auteur souligne que de telles évaluations devraient être réalisables sur le plan pratique, et faciles, rapides et à la portée des autorités et des gestionnaires.